Niveau(x) d'enseignement: 9 Numéro EDUQ : 0770441
Centre d'intérêt: 120

Fichier de réalisation : document de travail, deuxième rencontre nationale de concertation en éducation des adultes / Ministère du Conseil exécutif, Secrétariat à l'éducation des adultes. -- Québec : Le Secrétariat, 1985.
env. 200 f. ; 22x36 cm.

Vedette(s)-secondaire(s): Québec (Province) Secrétariat à l'éducation des adultes

Descripteur(s): Education permanente * Politique gouvernementale * Accès à l'éducation * Formation générale * Formation professionnelle * Education populaire * Formateur * Reconnaissance des acquis * Education des adultes

Identificateur(s) de sujet: Accueil et référence

Le document présente un état de réalisation des mesures de la politique de l'éducation des adultes répertoriées dans le Cahier du suivi des mesures. Le document est subdivisé en neuf sections correspondant aux neuf objets de discussion de la thématique prévue sur les priorités d'action. Chacune des sections comprend une présentation générale de l'objet de discussion, une synthèse des réalisations et une série de fiches illustrant l'application de chacune des mesures qui se rapportent à l'objet de discussion en question. Chaque objet de discussion peut toucher ou recouper différentes orientations de la politique de l'éducation des adultes ou plusieurs mesures inscrites au Cahier du suivi des mesures. Pour faciliter la référence, les fiches correspondant à chaque objet de discussion sont classées par ordre numérique du code utilisé dans le Cahier du suivi des mesures. Un index donne les codes des mesures par objet de discussion.

Type de document: r

Gouvernement du Québec
Ministère du Conseil exécutif
Secrétariat à l'éducation des adultes

DOCUMENT DE TRAVAIL

FICHIER DE RÉALISATION

Québec, le 4 avril 1985

Deuxième rencontre nationale de concertation
en éducation des adultes

EDUQ 87704

Gouvernement du Québec
Ministère du Conseil exécutif
Secrétariat à l'éducation des adultes

DOCUMENT DE TRAVAIL

FICHIER DE RÉALISATION

Québec, le 4 avril 1985

Deuxième rencontre nationale de concertation
en éducation des adultes

PRESENTATION

Ce document, Fichier de réalisation, présente un état de réalisation des mesures de la politique de l'éducation des adultes répertoriées dans le Cahier du suivi des mesures.

Afin de faciliter la préparation des participants à la rencontre nationale de concertation de l'éducation des adultes et de les aider à formuler leurs propositions de priorités d'action, ce document est constitué de la façon suivante:

- Le document est subdivisé en neuf sections correspondant aux neuf objets de discussion de la thématique prévue sur les priorités d'action.
- Chacune des sections comprend une présentation générale de l'objet de discussion, une synthèse des réalisations et une série de fiches illustrant l'application de chacune des mesures qui se rapportent à l'objet de discussion en question.
- Chaque objet de discussion peut toucher ou recouper différentes orientations de la politique de l'éducation des adultes ou plusieurs mesures inscrites au Cahier du suivi des mesures.
- Pour faciliter la référence, les fiches correspondant à chaque objet de discussion sont classées par ordre numérique du code utilisé dans le Cahier du suivi des mesures.
- Un index donne les codes des mesures par objet de discussion.

I N D E X

Ces références, regroupées par objet de discussion, renvoient à la codification des différentes mesures du Cahier du suivi des mesures

OBJET NO 1: POPULATIONS-CIBLES

A. 1.2.1 - 1.2.2 - 1.2.3 - 1.2.4 - 1.2.5 - 2.0.1- 4.4.1.3 - 4.4.1.4 - 4.4.1.7.2 - 4.4.1.7.3 - 4.4.1.7.4 - 4.4.1.8 - 4.4.1.9 - 4.4.4.1 - 4.4.4.4 - 4.4.4.4.1 - 4.4.4.5

B. 2.2.4 - 2.3.2

OBJET NO 2: ACCESSIBILITE ET OUVERTURE

A. 1.1.1 - 1.1.2 - 1.1.3 - 2.0.4 - 2.0.5 - 2.0.6- 2.0.7 - 2.0.8 - 2.0.9 - 2.0.10 - 2.0.11 - 4.2.1 - 4.2.2.2 - 4.3.5 - 4.4.4.2 - 4.4.5.1 - 4.4.5.3 - 5.0.2 - 5.0.3 - 5.0.4

B. 1.1.1 - 1.5.4

OBJET NO 3: FORMATION DE BASE

A. 4.3.1 - 4.4.1 - 4.4.4.1 - 4.4.4.3

OBJET NO 4: FORMATION PROFESSIONNELLE

A. 1.1.6 - 4.1.4 - 4.3.6 - 4.4.1.1 - 4.4.1.2 - 4.4.1.5- 4.4.1.6 - 4.4.1.7 - 4.4.1.7.1 - 4.4.1.10 - 4.4.2.1 - 4.4.2.2 - 4.4.2.3 - 4.4.3.4

B. 1.1.2 - 1.3.1 - 1.3.2 - 1.3.3 - 1.3.4 - 1.4.1 - 1.5.6 - 1.6.1 - 1.6.2 - 1.6.3 - 1.6.4 - 1.6.5 - 1.6.6 - 1.6.7 - 1.7.3 - 2.1.1 - 2.1.2- 2.1.3

OBJET NO 5: EDUCATION POPULAIRE

A. 4.4.6.1 - 4.4.6.2 - 4.4.6.4

B. 1.2.1 - 1.2.3 - 1.4.4 - 1.5.5

OBJET NO 6: FORMATEURS D'ADULTES

A. 4.3.3 - 4.3.4

OBJET NO 7: ACCUEIL ET RÉFÉRENCE

A. 3.0.1 - 3.0.2 - 3.1.2 - 3.1.7

B. 2.4.1 - 2.4.2 - 2.4.3

OBJET NO 8: RECONNAISSANCE DES ACQUIS

A. 3.2.1 - 3.2.2 - 3.2.7 - 5.0.1 - 5.0.5

B. 1.5.3

OBJET NO 9: VISIBILITE

A. 4.1.2 - 4.1.3

B. 1.5.1 - 1.7.1 - 1.7.4 - 2.1.4 - 2.1.5 - 2.2.1- 2.2.2 - 2.3.1 - 3.1.1 - 3.1.2 - 3.2.1 - 3.3.1.1 - 3.3.2.1

OBJET DE DISCUSSION NO 1: CLIENTELES-CIBLES

La politique accorde priorité à certaines clientèles particulières: les jeunes adultes, les femmes et les catégories de personnes les plus défavorisées (chômeurs et jeunes peu scolarisés, analphabètes, assistés sociaux et handicapés). De plus, elle accorde une attention particulière aux membres des communautés culturelles, aux travailleurs affectés par les changements technologiques, aux gestionnaires ainsi qu'aux femmes désirant effectuer un retour sur le marché du travail.

OBJET NO 1

SYNTHESE DES REALISATIONS

Des actions nouvelles ont été menées depuis mai 1984 en regard de toutes les clientèles visées et par tous les intervenants désignés. Les actions accomplies varient entre la rencontre de discussion sur un projet, aux services directs d'aide technique et financier auprès de ces clientèles en passant par la prestation des activités de formation. Ceci indique bien que le statut de clientèles-cibles pour tous les groupes indiqués dans la politique est maintenant confirmé dans les faits. Tous les dossiers n'ont bien entendu pas encore atteint leur rythme de croisière et beaucoup reste à faire.

Les femmes constituent le groupe-cible pour lequel le plus grand volume d'actions a été entrepris ou accompli. Ainsi, sous l'aspect du développement de d'accessibilité des femmes aux divers services de formation et à un choix professionnel élargi, des travaux menés par des femmes ont conduit à une campagne d'information des femmes en regard de la formation professionnelle, à une action d'identification des besoins prioritaires des femmes en matière de reconnaissance d'acquis, à la création d'un comité composé de groupes de femmes visant à proposer des mesures en regard de la politique d'éducation des adultes, à l'approbation d'un plan d'intervention gouvernemental dans lequel ont été dégagées pour le MEQ, entre autres, des activités d'information, de sensibilisation et d'instrumentation pour élargir les choix scolaires et professionnels des femmes, à des communications et à une participation accrue des femmes ou groupes de femmes aux divers mécanismes nationaux des ministères à vocation éducative, sociale, économique et culturelle ainsi qu'avec leurs instances régionales: commissions scolaires, cégeps, commissions de formation professionnelle et comités consultatifs régionaux, etc.

D'autre part, des actions directes auprès des femmes ont permis d'accorder aux femmes chefs de familles monoparentales - assistées sociales - une aide financière pour poursuivre des études secondaires ou post-secondaires, d'augmenter le nombre de groupes Transition-Travail, d'offrir des ateliers de travail et des cours de développement et de formation au leadership pour les femmes co-entrepreneures et propriétaires d'entreprises, de doubler les activités d'initiation des femmes aux métiers non traditionnels (IMNT).

La clientèle-cible que constituent les jeunes (bénéficiaires surtout) a pour sa part vu s'ouvrir, avec aide financière, la possibilité de retourner aux études avec rattrapage scolaire et insertion sociale et professionnelle des jeunes, de participer à des stages en milieu de travail et à des travaux communautaires. Environ trente-cinq mille jeunes ont été rejoints à date dans le cadre de ces programmes.

Environ sept mille personnes handicapées reçoivent des services de formation d'une cinquantaine de commissions scolaires et d'une soixantaine d'organismes volontaires d'éducation populaire et ceci pour une dépense d'environ un million et demi de dollars. Les services en éducation populaire sont ceux qui sont les plus utilisés. Le principe qui guide le développement des services est l'accessibilité,c'est-à-dire accessibilité aux services d'accueil et référence, à la formation de base, à l'éducation populaire et l'animation communautaire, à la formation professionnelle et à la formation à distance.

Les programmes d'alphabétisation ne visent pas que l'apprentissage de la lecture, l'écriture et l'utilisation courante des chiffres. Ils constituent aussi un outil privilégié de développement personnel et d'insertion active dans la société. Environ trois millions et demi de dollars sont consacrés à l'organisation d'activités de formation et environ quinze mille personnes analphabètes sont touchées. Ces activités sont, comme pour les personnes handicapées, partagées entre les

.../...

OBJET NO 1 (SUITE) SYNTHESE DES REALISATIONS

établissements scolaires et les organismes volontaires d'éducation populaire.

Des activités de formation professionnelle additionnelles ont été organisées pour le perfectionnement des gestionnaires des PME et pour la main-d'oeuvre qui risque de perdre son emploi faute de perfectionnement suite à des changements technologiques. Environ quatorze millions de dollars additionnels ont été consacrés à l'organisation de ces activités de formation à temps partiel.

En regard des communautés culturelles, des rencontres ont eu lieu et un plan d'action a été établi. Des dispositions ont été prises pour que les immigrants soient sélectionnés pour les cours de formation professionnelle, que des cours adaptés et variés soient disponibles, en particulier les cours de connaissance de la langue française.

Enfin, pour la clientèle de l'agro-alimentaire, des ententes particulières ayant trait à l'estimation des besoins de formation sont en voie de se conclure et une offre de services spécifiques sera précisée.

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation
Secrétariat à l'éducation des adultes

FICHE DE RÉALISATION — UN PROJET D'EDUCATION PERMANENTE

NO: A. 1.0

ORIENTATION: Une orientation fondamentale et des populations cibles (populations-cibles)

MAITRE D'OEUVRE: Ministère de l'Education

MESURE: Principes et lignes directrices guidant le ministère de l'Education à l'égard de clientèles-cibles

ECHEANCIER

ETAT DE LA REALISATION

L'éducation des adultes est caractérisée depuis près de 20 ans par un foisonnement de programmes-clientèles, c'est-à-dire de programmes d'activités éducatives destinés à des groupes spécifiques d'adultes et disposant d'objectifs spécifiques et de leurs propres règles administratives, financières et éducatives. On trouvera ci-après quelques exemples de ces programmes clientèles: personnes handicapées, initiation des femmes aux métiers traditionnels (IMMT), insertion sociale et professionnelle des jeunes (ISPJ), formation sur mesure pour les petites et moyennes entreprises (FMPME). Il aurait été facile de multiplier les exemples et les sigles: PNFL, FNFI, FMPMS, FPL et caetera.

Cette multiplication des programmes-cibles originent de deux sources.

A- elle vient d'une volonté d'adapter les services éducatifs aux besoins diversifiés des adultes, elle reconnaît que leurs situations de vie et leurs objectifs sont multiples;

B- mais elle vient aussi d'un financement à la pièce, ponctuel et discontinu, qui trahit l'absence d'un engagement gouvernemental stable et ferme à l'égard de l'éducation des adultes.

Le Projet d'éducation permanente a reconnu la valeur de l'approche-clientèle, par exemple en favorisant le développement de la formation sur mesure et en mettant en place des services régionaux d'accueil et de référence qui sont en quelque sorte des lieux d'adaptation des ressources éducatives aux besoins des adultes.

Mais la politique d'éducation des adultes a aussi voulu lever l'incertitude sur l'engagement gouvernemental à l'égard de l'éducation des adultes. Elle a proposé d'intégrer le système scolaire au projet de l'éducation permanente en le rendant accessible et adapté aux adultes comme aux jeunes en processus continu de formation. La loi 3 sur l'enseignement primaire et secondaire public adoptée le 20 décembre 1984 fournit le cadre légal pour que cette recommandation se réalise. Le ministère de l'Éducation prend actuellement les dispositions pour qu'elle se concrétise dès septembre prochain, c'est-à-dire:

- des dispositions budgétaires permettant aux commissions scolaires d'avoir une enveloppe ouverte pour offrir gratuitement aux adultes des services d'enseignement jusqu'à la fin du secondaire, et ce, autant en formation générale que professionnelle, de la même façon qu'à l'égard des jeunes; ces nouvelles règles budgétaires seront inscrites dans le système de financement normal des établissements et garantiront donc aux adultes la permanence de l'accessibilité du réseau scolaire;

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation
Secrétariat à l'éducation des adultes

NO:

FICHE DE RÉALISATION

ETAT DE LA RÉALISATION (suite)

- des dispositions pédagogiques permettant au régime pédagogique général de s'adapter aux exigences de l'éducation des adultes non seulement au chapitre de l'organisation de l'enseignement mais aussi au plan de la programmation et de la reconnaissance des apprentissages;

- des dispositions administratives permettant d'assurer la visibilité de l'éducation des adultes non seulement au ministère même mais surtout dans le réseau scolaire et offrant aux adultes la garantie d'un accueil et de prestations adaptés à leurs besoins.

Il va de soi que ces nouvelles dispositions interrogeront plusieurs programmes-clientèles du ministère de l'Éducation. Le virage devra être amorcé avec prudence. On peut cependant déjà envisager des changements.

- une continuité plus grande des services offerts aux clientèles-cibles; la présence de celles-ci dans le réseau scolaire deviendra en quelque sorte normale;

- une latitude administrative et financière plus grande d'accueillir de nouvelles clientèles cibles;

- un financement statutaire de base pour les activités éducatives des clientèles cibles plutôt qu'une distribution discrétionnaire des fonds. Il va cependant de soi que la formation de certaines clientèles spécifiques continuera à exiger des allocations spécifiques;

- une plus grande liberté aux individus et aux groupes de décloisonner leurs apprentissages plutôt que de devoir se limiter aux prescriptions de leur programme-clientèle;

- au niveau ministériel, moins d'énergie consacrée à justifier, obtenir, distribuer, gérer et contrôler les fonds des programmes- clientèles, et plus d'énergie consacrée à assurer la qualité des services éducatifs;

- au niveau régional et local, une plus grande responsabilité des établissements dans l'aménagement de l'approche-clientèle et dans le développement de la formation sur mesure. Les services locaux et régionaux d'accueil et de référence devront normalement être les lieux privilégiés de l'articulation des ressources éducatives aux besoins individuels et collectifs des adultes.

L'approche-clientèle constitue un acquis positif de l'histoire de l'éducation des adultes. Les changements envisagés ne la remettent pas en doute; au contraire ils la confirment.

RESPONSABILITÉ DE RÉALISATION:

PAR: Denis Ledoux, ministère de l'Éducation

Date: 2 avril 1985

Gouvernement du Québec
Ministère du Conseil exécutif
Secrétariat à l'éducation des adultes

FICHE DE RÉALISATION — UN PROJET D'EDUCATION PERMANENTE

NO: A.1.2.1. - A.2.0.5. - A.4.4.4.3.

ORIENTATION Un cadre, des programmes et des pratiques de formation accessibles. (Des programmes de formation pertinents et diversifiés).

MAITRE D'OEUVRE Éducation/Enseignement supérieur, Science Technologie

MESURE Accès accru aux programmes des commissions scolaires des OVEP pour les analphabètes et les personnes handicapées.

ECHEANCIER En cours

ETAT DE LA REALISATION

TITRE DU DOSSIER: Personnes handicapées

1- Historique

Au Ministère, l'éducation des adultes s'implique auprès des personnes handicapées depuis 1974. C'est cependant depuis 1979 qu'elle le fait de façon plus structurée.

Voici un aperçu chronologique des développements majeurs des services aux personnes handicapées en matière d'éducation des adultes.

1979: Ouverture d'un dossier pour les personnes handicapées à la Direction générale de l'éducation des adultes.

Subvention triennale pour la mise en place à Montréal, d'un centre de services pour les personnes handicapées physiquement.

1980: Ouverture d'un programme spécifique de financement pour les commissions scolaires.

1983: Réalisation d'une recherche sur la formation des personnes handicapées dans les commissions scolaires et les organismes volontaires d'éducation populaire.

1984: Création d'un sous-programme pour les personnes handicapées dans le programme d'aide aux organismes volontaires d'éducation populaire.

Développement de services d'accueil et de référence pour les personnes handicapées de la région 03.

Il faut noter quatre événements majeurs qui jalonnent l'évolution de ce dossier à l'éducation des adultes.

1981: L'année internationale des personnes handicapées.

1983: La politique A PART... ÉGALE.

1984: - le projet d'éducation permanente;
- la loi sur l'enseignement primaire et secondaire public.

Gouvernement du Québec
Ministère du Conseil exécutif
Secrétariat à l'éducation des adultes

NO: A.1.2.1. - A.2.0.5. - A.4.4.4.3.

FICHE DE RÉALISATION

ETAT DE LA RÉALISATION (suite):

2- Situation actuelle

2.1 Cadre politique et légal

La politique A PART...ÉGALE sur l'intégration sociale des personnes handicapées et le Projet d'éducation permanente fournissent le cadre politique tandis que la Loi sur l'exercice des droits des personnes handicapées et la loi sur l'enseignement primaire et secondaire public forment le cadre légal des services à offrir aux personnes handicapées.

Le Projet d'éducation permanente tient des propos à la fois généraux et discrets à l'égard de la formation des personnes handicapées. Identifiant ces dernières parmi les populations-cibles, il propose de rendre accessibles aux personnes handicapées tous les services éducatifs offerts à la population adulte québécoise. L'éducation populaire est considérée comme un moyen privilégié pour amorcer leur réinsertion sociale et professionnelle. Cet énoncé a débouché à court terme sur un accroissement significatif du soutien financier à l'action des OVEP auprès des personnes handicapées.

La Loi 3 sur l'enseignement primaire et secondaire public concrétise les engagements du Projet d'éducation permanente. Elle confirme le droit de la personne handicapée à des services éducatifs gratuits menant à l'obtention du diplôme d'études secondaires au moins jusqu'à l'âge de 22 ans. Elle consacre le droit de la personne handicapée adulte aux services éducatifs prévus par la loi, dans le cadre des programmes offerts par les commissions scolaires, et ce au même titre que les autres adultes. Elle établit dans chaque commission scolaire un mécanisme de consolidation (comité consultatif) qui a pour fonction de recommander à la commission scolaire les mesures propres à favoriser les apprentissages des personnes handicapées et leur insertion sociale. L'année qui vient permettra de dégager de façon complète toutes les implications concrètes de cette loi.

2.2 L'établissement des services et des besoins.

Deux approches sont utilisées pour moduler les services éducatifs et les besoins des personnes handicapées.

L'adaptation de l'enseignement des programmes de formation générale et professionnelle se réalise dans un contexte de recherche-action. Ceci permet aux personnes handicapées d'influencer directement l'adaptation de l'enseignement.

RESPONSABILITÉ DE RÉALISATION:

PAR:

Date:

Gouvernement du Québec
Ministère du Conseil exécutif
Secrétariat à l'éducation des adultes

NO: A.1.2.1. - A.2.0.5. - A.4.4.4.3.

FICHE DE RÉALISATION

ETAT DE LA RÉALISATION (suite):

La création de nouveaux programmes implique la mise en place d'un comité consultatif où l'ensemble des personnes ou des organismes concernées peuvent émettre leur opinion. Les associations de personnes handicapées, les parents et les personnes handicapées sont invités à participer à ces comités.

2.3 Pour l'année 1983-1984, quarante-huit services d'éducation des adultes offrent des services aux personnes handicapées.

Voici les proportions de personnes handicapées par rapport aux services rendus:

- formation socioculturelle: 74%
- formation générale: 21%
- formation professionnelle: 4%

Les services d'accueil et de référence ont été fréquentés par 25% de l'ensemble des personnes handicapées en formation dans les commissions scolaires.

Les services d'éducation des adultes rejoignent, au moyen de l'animation communautaire, 463 personnes handicapées ou personnes intervenant auprès de celles-ci.

Pour l'année 1984-1985, le programme d'aide aux organismes volontaires d'éducation populaire appuie 57 organismes pour dans offre de services aux personnes handicapées.

2.4 La clientèle

L'appellation personne handicapée désigne:

A- Les personnes handicapées par une déficience intellectuelle ou du psychisme:

- commissions scolaires: 2 395 personnes
- organismes volontaires d'éducation populaire: 865 personnes

RESPONSABILITÉ DE RÉALISATION:

PAR:

Date:

Gouvernement du Québec
Ministère du Conseil exécutif
Secrétariat à l'éducation des adultes

FICHE DE RÉALISATION

NO: A.1.2.1. - A.2.0.5. - A.4.4.4.3.

ETAT DE LA RÉALISATION (suite):

8- Les personnes handicapées par une déficience auditive, visuelle, motrice ou de la parole:

- commissions scolaires: 2 079 personnes
- organismes volontaires d'éducation populaire: 2 437 personnes

L'ensemble des personnes handicapées totalise 4 474 individus soit 1,9% de la clientèle adulte en formation dans les commissions scolaires.

2.5 Les ressources financières

Voici les ressources financières consenties pour aider les commissions scolaires et les cégeps pour leur offre de services aux personnes handicapées:

- Le programme spécifique de financement pour les commissions scolaires pour la formation aux personnes handicapées:	441 220 $
- Le centre de services régional de la C.E.C. de Montréal pour les personnes handicapées:	307 360 $
- La recherche-action de la C.E.C. de Québec sur l'alphabétisation des personnes déficientes intellectuelles:	50 000 $
- La mise en place des services d'accueil et de référence pour les personnes handicapées de la région 03:	180 000 $
- L'offre de services aux personnes handicapées dans deux cégeps:	100 000 $
- Le programme d'aide aux organismes volontaires d'éducation populaire:	555 000 $
TOTAL:	1 643 580 $

2.6 L'éventail des services

Le principe fondamental qui guide le développement de l'offre de services aux personnes handicapées est l'accessibilité de ces services:

- Accessibilité des personnes handicapées aux services d'accueil et de référence.

La mise en place des services régionaux d'accueil et de référence doit viser plus particulièrement les clientèles prioritaires du projet gouvernemental d'éducation permanente, entre autres, les personnes handicapées.

RESPONSABILITÉ DE RÉALISATION:

Date:

PAR:

Gouvernement du Québec
Ministère du Conseil exécutif
Secrétariat à l'éducation des adultes

NO: A.1.2.1. - A.2.0.5. - A.4.4.4.3.

FICHE DE RÉALISATION

ETAT DE LA RÉALISATION (suite):

Le maintien d'un centre régional de services pour les personnes handicapées de la région de Montréal (C.E.C. de Montréal).

La mise en place de services d'accueil et de référence pour les personnes handicapées de la région 03.

- Accessibilité des programmes de formation de base.

Adaptation de l'enseignement du programme de français de base pour les personnes ayant une déficience auditive.

Adaptation de l'enseignement des programmes d'alphabétisation pour les personnes ayant une déficience intellectuelle.

Création d'un programme de formation de base pour les adultes ayant une déficience intellectuelle.

Maintien d'un programme spécifique de financement pour l'offre de services éducatifs aux personnes handicapées par les Services d'éducation des adultes des commissions scolaires.

- Accessibilité de l'éducation populaire et de l'animation communautaire.

Création d'un sous-programme pour les personnes handicapées dans le programme d'aide aux organismes volontaires d'éducation populaire.

Services d'animation communautaire offerts à des groupes de personnes handicapées ou à des organismes travaillant auprès de ces dernières.

- Accessibilité à la formation professionnelle.

La Direction de l'éducation des adultes répond, dans le cadre de ses responsabilités et dans la mesure de ses moyens, aux besoins spécifiques des personnes handicapées.

- Accessibilité à la formation à distance

RESPONSABILITÉ DE RÉALISATION:

Date:

PAR: _____

Gouvernement du Québec
Ministère du Conseil exécutif
Secrétariat à l'éducation des adultes

FICHE DE RÉALISATION

NO: A.1.2.1. A.2.0.5. - A.4.4.4.3.

ETAT DE LA RÉALISATION (suite):

La Direction des cours par correspondance a fait traduire en braille son programme OCTO-PUCE. Au besoin, les conseillères et les conseillers pédagogiques de cette direction aident des personnes handicapées physiquement lors de l'inscription et pendant la formation.

3- Les perspectives de développement

Le développement des services éducatifs pour les personnes handicapées prendre trois axes.

A- L'ouverture des commissions scolaires aux personnes handicapées adultes, telle que prévue par les articles 1 et 2 de la Loi 3.

B- La mise en place de services régionaux d'accueil et de référence accessibles aux personnes handicapées.

C- La poursuite du développement des services éducatifs des commissions scolaires, des cegeps et des universités afin de les rendre accessibles aux personnes handicapées.

RESPONSABILITÉ DE RÉALISATION: Direction de l'éducation des adultes au secteur préscolaire, primaire et secondaire

PAR: Lino Mastriani - Téléphone: 643-5267

Date:

Gouvernement du Québec
Ministère du Conseil exécutif
Secrétariat à l'éducation des adultes

FICHE DE RÉALISATION — UN PROJET D'EDUCATION PERMANENTE

NO: A.1.2.1

ORIENTATION: Une orientation fondamentale et des populations-cibles (Populations-cibles)

MAÎTRE D'OEUVRE: Tous les ministères

ECHÉANCIER: En cours aux 4 items

MESURE: Les populations-cibles: les jeunes adultes; les femmes; les catégories de personnes les plus défavorisées; la main-d'oeuvre déjà qualifiée et qui est à perfectionner dans les secteurs en expansion au Québec; les gestionnaires de l'entreprise privée et des coopératives; les travailleurs et travailleuses à temps plein et partiel qui risquent de perdre leur emploi faute de perfectionnement.

ÉTAT DE LA RÉALISATION: Au MMSR

Constat de base: les populations-cibles décrites plus haut demeurent celles que la Direction générale de la formation professionnelle privilégie dans le développement et la gestion des programmes de formation professionnelle de la main-d'oeuvre. Cependant, elles pourraient être revues dans le cadre de la nouvelle stratégie fédérale de développement de la main-d'oeuvre, stratégie qui fait présentement l'objet d'une consultation auprès des provinces.

Depuis quelques années, le gouvernement du Québec a mis en oeuvre un ensemble de moyens susceptibles de rejoindre les diverses populations-cibles. Parmi ces moyens, on retrouve:

1) Les programmes «Rattrapage scolaire», «Stages en milieu de travail» et «Travaux communautaires» pour les jeunes adultes assistés sociaux.

2) Le retour aux études post-secondaires des jeunes chefs de famille monoparentale (A.1.2.3), une campagne de publicité spécialement destinée aux femmes et à la formation professionnelle (A.4.4.1.9) qui a eu cours en mars et avril 1985, le programme Transition-Travail (A.4.4.1.4)

3) Au plan financier, l'ajout d'un budget de 1,6 millions $ pour développer la formation à temps partiel pour les gestionnaires de P.M.E. (Responsabilité: MESST en 84-85 et MMSR en 85-86).

4) Au plan financier aussi, l'ajout d'un budget d'environ 13 millions $ pour l'accroissement d'activités de formation à temps partiel afin d'aider la main-d'oeuvre qualifiée à se perfectionner et celle qui risque de perdre son emploi faute de perfectionnement (Responsabilité: MMSR).

RESPONSABILITÉ DE RÉALISATION: Tous les ministères. Les responsabilités particulières sont indiquées sur les fiches détaillées.

PAR: Cette fiche fait état de travaux du MMSR pour des populations cibles.

DATE: FÉVRIER 1985

Gouvernement du Québec
Ministère du Conseil exécutif
Secrétariat à l'éducation des adultes

FICHE DE RÉALISATION — UN PROJET D'EDUCATION PERMANENTE — NO: A.1.2.2

ORIENTATION: UNE ORIENTATION FONDAMENTALE ET DES POPULATIONS CIBLES

MAÎTRE D'OEUVRE: MINISTERE DES COMMUNAUTES CULTURELLES ET DE L'IMMIGRATION

MESURE: RECONNAISSANCE DES COMMUNAUTES CULTURELLES COMME CLIENTELE CIBLE ET ASSOCIATION DE LEURS REPRÉSENTANTS À L'IDENTIFICATION DE LEURS BESOINS

ÉCHÉANCIER: Activité en cours

ÉTAT DE LA RÉALISATION:

En tout temps, le ministère des Communautés culturelles a associé les représentants des communautés culturelles à l'identification de leurs besoins et a tenu compte, dans la mesure du possible, des recommandations qui lui ont été faites à diverses occasions (colloques, rencontres avec les organismes non gouvernementaux et rapport du Comité d'implantation du plan d'action des communautés culturelles fait par le Comité éducation-culture).

En mai dernier, des représentants des communautés culturelles regroupés sous la Table de concertation sur la politique sur l'éducation des adultes formulaient certaines recommandations lors de la Rencontre nationale sur l'éducation des adultes. Depuis lors, en raison du report de la deuxième rencontre, la Table ne s'est pas réunie.

Pour réaliser cette mesure, le ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration a établi le plan d'action suivant:

1- Préparation d'une synthèse des recommandations déjà formulées en matière d'éducation des adultes.

2- Préparation d'un bilan des réalisations du ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration et des autres partenaires à l'égard de ces demandes.

3- Validation et établissement, par la Table de concertation et éventuellement par un éventail plus large des représentants des communautés culturelles, d'un ordre de priorité des différents besoins non encore satisfaits.

4- Elaboration d'un mécanisme permanent d'association des communautés culturelles à l'identification de leurs besoins.

RESPONSABILITÉ DE RÉALISATION: Comité de coordination et les directions concernées

AR: M. Jean-Claude Létourneau, coordonnateur du dossier

DATE: 21-03-85

Gouvernement du Québec
Ministère d'État au développement social et à la condition féminine
Secrétariat à l'éducation des adultes

FICHE DE RÉALISATION — UN PROJET D'EDUCATION PERMANENTE

NO: A.1.2.3. et les autres

MAITRE D'OEUVRE (MMSR)-MEQ-MESST-Réseaux

ECHEANCIER En cours/1985-1986

ORIENTATION Une orientation fondamentale et des populations-cibles

MESURE Prendre les moyens pour atteindre nos objectifs de clientèle féminines et faire en sorte que les programmes gouvernementaux soient ouverts à tous; et autres mesures particulières prévues dans le cahier du suivi.

ETAT DE LA REALISATION

TITRE DU DOSSIER: Développement de la condition féminine au MEQ

A- Bilan et perspectives de développement

1- Le bureau de Coordination à la condition féminine en collaboration avec les groupes de femmes a procédé à l'identification des besoins prioritaires des femmes en matière de reconnaissance des acquis. Trois projets ont été retenus pour l'année 1984-1985:
- une recherche-action portant sur l'identification des besoins des femmes en matière de reconnaissance des acquis;
- l'identification et l'évaluation des compétences créditables aquises par les femmes dans les différents secteurs de leur vie menant à l'obtention d'un DES;
- élaboration d'un guide de sensibilisation et d'orientation destiné aux groupes de femmes soucieuses d'aider la clientèle féminine à procéder à la reconnaissance de leur acquis et à s'orienter vers un retour aux études ou le marché du travail.

2- Le B.C.C.F. assurera de janvier à juin 1985 la formation et l'encadrement de 2 représentantes de groupes de femmes par région qui siégeront aux tables de concertation éducation-main-d'oeuvre et aux tables accueil-référence.

3- Mise sur pied d'un comité ministériel composé de représentantes de groupes de femmes, représentant(e)s de commissions scolaires et cégeps visant à proposer des mesures répondant aux orientations de la politique de l'éducation des adultes concernant la clientèle féminine.

4- Une étude sera entreprise afin de connaître les caractéristiques des femmes qui retournent aux études. De l'analyse des résultats, trois productions seront réalisées:
- un document dégageant les modalités susceptibles de maximiser l'impact d'un programme incitatif de bourses;
- l'élaboration d'un tel programme;
- un rapport de recherche sur les mesures d'accueil et de support que le ministère offre aux femmes retournant aux études.

5- Dans le cadre de la décennie des femmes, un plan d'intervention gouvernemental a été accepté par le Conseil des ministres. Dans la foulée de ce plan, le MEQ a approuvé des activités d'information, de sensibilisation et d'instrumentation visant l'élargissement des choix scolaires et professionnels qui seront développées au cours des trois prochaines années.

B- Communications avec les organismes
- Rencontres de concertation avec les principaux groupes de femmes.
- Invitation de la DGR et du BCCF à accueillir les représentantes des groupes de femmes aux tables de concertation MEQ-MMSR, tables accueil-référence.

Gouvernement du Québec
Ministère du Conseil exécutif
Secrétariat à l'éducation des adultes

FICHE DE RÉALISATION

NO: A.1.2.3. et les autres

ETAT DE LA RÉALISATION (suite):

- Comité ministériel (CS, Cégep, groupes de femmes).
- Groupe de travail régional et provincial (groupes de femmes, CS et cégep).

C- Organismes particulièrement visés par la fiche

Directions régionales, Direction générale des réseaux, DEAPPS, DIGEC, DGEHU, Groupes de femmes, Commissions scolaires, cégep, Universités, et CFP.

D- Outils favorisant l'atteinte de nos objectifs de clientèles féminines

Actuellement la Direction générale de l'enseignement collégial supporte entre autres, deux expériences en reconnaissance des acquis expérientiels lesquelles touchant majoritairement une clientèle féminine. Les expériences sont liées aux techniques infirmières et aux techniques de garderie. De plus, de nouvelles approches pédagogiques sont élaborées pour les femmes voulant retourner aux études ou sur le marché du travail.

RESPONSABILITÉ DE RÉALISATION: Bureau de coordination à la condition féminine du MEQ

PAR: Huguette Boily, BCCF, téléphone: (418) 643-3241

Date: Janvier 1985

Gouvernement du Québec
Ministère du Conseil exécutif
Secrétariat à l'éducation des adultes

FICHE DE RÉALISATION — UN PROJET D'EDUCATION PERMANENTE

NO: A.1.2.3

ORIENTATION: Une orientation fondamentale et des populations-cibles (populations-cibles)

MAÎTRE D'OEUVRE: Main d'oeuvre et Sécurité du revenu

ECHÉANCIER: En cours / 1985-86

MESURE: Prendre les moyens pour atteindre nos objectifs de clientèles féminines et faire en sorte que les programmes gouvernementaux soient ouverts à tous.

ÉTAT DE LA RÉALISATION:

Le gouvernement du Québec a mis en oeuvre des moyens destinés à atteindre l'objectif ci-haut mentionné. On y retrouve, notamment:

1) Retour aux études post-secondaires des chefs de famille monoparentale: il s'agit d'une aide financière pour les chefs de famille monoparentale, assistés sociaux qui retournent aux études post-secondaires. Ces personnes conservent leurs prestations (ordinaires et spéciales) et reçoivent de plus les frais de scolarité, frais de garde (10,00$/jr/enfant), un montant forfaitaire de 100,00$/mois et des frais de déménagement s'il y a lieu.

2) Ouverture au programme «Rattrapage scolaire» aux chefs de familles monoparentales de plus de 30 ans bénéficiant de l'aide sociale.

3) Campagne de publicité au printemps 1985 (Voir fiche A.4.4.1.9)

Les moyens ci-haut sont nouveaux; ils n'ont pas encore atteint leur rythme de croisière. Il faudra donc, plus tard, en évaluer les impacts.

Ces moyens ne touchent qu'une partie de la population féminine et un ensemble plus complet de mesures devra être élaboré. 1985-86

RESPONSABILITÉ DE RÉALISATION: Pour 1 et 2: Direction des programmes 643-7058
Pour 3: Direction des communications 843-9818

PAR:

DATE: FEVRIER 1985

Gouvernement du Québec
Ministère du Conseil exécutif
Secrétariat à l'éducation des adultes

FICHE DE RÉALISATION — UN PROJET D'EDUCATION PERMANENTE

NO: A.1.2.4

ORIENTATION: Une orientation fondamentale et des populations-cibles (Populations-cibles)

MAÎTRE D'OEUVRE: Agriculture, Pêcheries et Alimentation

ECHÉANCIER: En cours

MESURE: Préciser les services à offrir à la clientèle de l'agro-alimentaire.

ÉTAT DE LA RÉALISATION:

Les Instituts de technologie agricole de La Pocatière et de Saint-Hyacinthe sont à inventorier les services qu'ils pourraient offrir à la clientèle de l'agro-alimentaire.

Pour ce faire, ils doivent prendre en considération:

- l'entente ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation - ministère de la Main-d'Oeuvre et de la Scéruité du Revenu en voie d'élaboration qui permettra le financement des activités de formation aux adultes dans les Instituts de technologie agricole (cf B.1.4.1.);
- les réseaux du ministère de l'Éducation et du ministère de l'Enseignement supérieur, des Sciences et Technologies de formation en agro-alimentaire;
- leurs ressources matérielles et physiques limitées;
- les besoins de formation recensés ou perçus.

Lors de la signature de l'entente ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation - ministère de la Main-d'Oeuvre et de la Sécurité du Revenu les Instituts de technologie agricole devraient être en mesure de préciser les services qu'ils entendent offrir à la clientèle de l'agro-alimentaire.

RESPONSABILITÉ DE RÉALISATION: Instituts de technologie agricole de La Pocatière et de Saint-Hyacinthe.

PAR: Jean-F. Bertrand, agronome, Direction de l'Enseignement

DATE: 1985-03-25

Gouvernement du Québec
Ministère du Conseil exécutif
Secrétariat à l'éducation des adultes

FICHE DE RÉALISATION — UN PROJET D'EDUCATION PERMANENTE

NO: 1.2-5

ORIENTATION: Populations-cibles

MAÎTRE D'OEUVRE: Secrétariat à la Condition féminine

ECHÉANCIER: Juin 85

MESURE: Faire des outils pour assurer le suivi de l'intégration du volet de la condition féminine dans l'application de la politique à la demande du Comité interministériel

ÉTAT DE LA RÉALISATION:

Le Secrétariat fait une cueillette d'informations et monte des dossiers préliminaires sur les mesures touchant plus particulièrement les femmes. Elles concernant notamment:

- la participation des femmes aux tables régionales de concertation;
- les mécanismes d'accueil-référence;
- la reconnaissance des acquis, expérientiels en particulier;
- l'accès réel des femmes aux métiers non traditionnels.

Juin 1985

Il prévoit définir et proposer les lignes directrices permettant d'évaluer la réalisation des objectifs de la politique et des priorités concernant les femmes; relevé des clientèles, impact des mesures proposées, etc.

Juin 1985

RESPONSABILITÉ DE RÉALISATION: Le Secrétariat à la Condition féminine

PAR: Susanne Fontaine

DATE: 85-03-08

Gouvernement du Québec
Ministère du Conseil exécutif
Secrétariat à l'éducation des adultes

FICHE DE RÉALISATION — UN PROJET D'EDUCATION PERMANENTE

NO: A. 2.0.1.

ORIENTATION: L'accès à l'aide financière

MAÎTRE D'OEUVRE: Education

MESURE: Aménagement des régimes d'aide financière pour certaines personnes en cheminement discontinu de formation.

ÉCHÉANCIER: 2 volets réalisés
2 volets en préparation

ÉTAT DE LA RÉALISATION:

a) Attribution, en l'année scolaire 1983-84, d'une allocation mensuelle (150$) de retour aux études secondaires aux décrocheurs de 18 ans et plus bénéficiaires d'aide sociale. — Réalisé

Les échanges et la concertation ont eu lieu, sur ce programme temporaire qui devait se réaliser de janvier à juin 1984, et sur celui, permanent que devait proposer la Main-d'oeuvre et la Sécurité du revenu pour y faire suite à compter de septembre 1984.

En juin 1984, la Direction générale de l'aide financière aux étudiants (ministère de l'Éducation) a effectué les derniers versements aux bénéficiaires de cette mesure spéciale et temporaire. Au total, 1 120 bénéficiaires ont reçu 794 000$, soit 388 950$ en 1983-84 et 405 750$ en 1984-85. Ce dernier versement constituait ainsi la fermeture de ce dossier à la Direction générale de l'aide financière aux étudiants (ministère de l'Éducation). Tel que prévu, cette mesure a été remplacée par un programme permanent de «rattrapage scolaire», défini et administré par le ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu.

b) En janvier 1984, il y a eu préparation d'un mémoire proposant trois modifications au régime de prêts et bourses: — Réalisé

a) Abolition de la contribution du conjoint dans le calcul du prêt, tout en maintenant un seuil financier d'admissibilité, — Réalisé

b) Modification de la méthode de calcul de la contribution de la personne ayant charge d'un foyer monoparental, lorsque l'(les) enfant(s) est (sont) d'âge pré-scolaire.

c) Abolition du prêt et remplacement par une bourse, et maintien d'avantages sociaux durant la première année d'études, pour certains bénéficiaires d'aide sociale qui effectuent un retour aux études postsecondaires.

Ce volet (c) a été confié au ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu et remplacé par le programme présentement en cours de réalisation, en faveur des chefs de famille monoparentale qui sont à l'aide sociale depuis 24 mois et plus et qui effectuent un retour aux études postsecondaires à temps complet.

RESPONSABILITÉ DE RÉALISATION:

PAR:

DATE:

Gouvernement du Québec
Ministère du Conseil exécutif
Secrétariat à l'éducation des adultes

FICHE DE RÉALISATION — UN PROJET D'EDUCATION PERMANENTE

NO: A.4.4.1.3

ORIENTATION: Un cadre, des programmes et des pratiques de formation accessibles
(Des programmes de formation pertinents et diversifiés / en form. prof. /)

MAÎTRE D'OEUVRE: Main-d'oeuvre et Sécurité du revenu

MESURE: Mesures expresses de sensibilisation et d'information des femmes pour accroître leur présence. dans les métiers d'importance nationale.

ÉCHÉANCIER: En cours

ÉTAT DE LA RÉALISATION:

Voir les fiches de réalisation A. 4.4.1.9.

(Campagne de publicité au printemps 1985 - Aide financière aux femmes chefs de famille monoparentale qui retournent aux études post-secondaires, etc.).

RESPONSABILITÉ DE RÉALISATION: Direction générale de la formation professionnelle 648-4841 Direction des communication 643-9818

PAR:

DATE: FÉVRIER 1985

Gouvernement du Québec
Ministère du Conseil exécutif
Secrétariat à l'éducation des adultes

FICHE DE RÉALISATION — **UN PROJET D'EDUCATION PERMANENTE** — **NO:** A.4.4.1.4

ORIENTATION: Un cadre, des programmes et des pratiques de sormation accessibles (Des programmes de formation pertinents et diversifiés / en form. prof./)

MAÎTRE D'OFUVRE: Main-d'oeuvre et Sécurité du revenu

ECHÉANCIER: 1984-85

MESURE: Accès accru au programme Transition-Travail

ÉTAT DE LA RÉALISATION:

Objectif et clientèle du programme «Transition-Travail» : voir la fiche de réalisation globale «Les différents programmes de formation professionnelle au Québec». (fiche B 1.6.4 annexe, sous-thème 4)

Etapes opérationnelles:

1) Etapes réalisées

- Début des opérations: demande de projets aux C.S.R. et aux Cégeps — juin 84
- Analyse des projets et distribution des budgets — juil. à sept.
- Début des activités de formation — fin sept. 84

Pour compléter l'utilisation du budget, de mars à juin 1985: — mars à juin 85

- Identifier les critères de distribution pour 85-86
- Développer les procédures administratives
- Déterminer les rôles des CFP dans la sélection et le recrutement
- Élaborer les processus d'estimation de besoins et d'estimation post-formation.

RESPONSABILITÉ DE RÉALISATION: Direction générale de la formation professionnelle - 843-5776

PAR:

DATE: FÉVRIER 1985

Gouvernement du Québec
Ministère du Conseil exécutif
Secrétariat à l'éducation des adultes

FICHE DE RÉALISATION — UN PROJET D'EDUCATION PERMANENTE

NO: A.4.4.1.7.2 (A.1.2.1)

ORIENTATION:

MAÎTRE D'OEUVRE: Ministère de l'Industrie, Commerce

MESURE: La formation des femmes propriétaires-dirigeantes d'entreprises

ÉCHÉANCIER: 1984-1987

ÉTAT DE LA RÉALISATION:

Coût 84-85

Des ateliers de travail destinés aux futures entrepreneures dont la conception et le développement sont gérés par la Direction de l'entrepreneurship féminin alors que la différence est faite par des organismes régionaux reliés au milieu des affaires.

Atelier I - "Etre ou ne pas être entrepreneure"

Conception du matériel	octobre - novembre 1984	
Formation des animatrices	novembre 1984	
Diffusion de l'atelier	décembre 1984 et continu,	20 ateliers diffusés au 28 février 1985 300 participantes au 31 mars 1985
Suivi des clientèles	janvier 1985 et continu	

o cf. annexe "A" et "B"

Atelier II - "Comment démarrer une entreprise"

Conception du matériel	janvier-février 1985
Formation des animatrices	mars 1985
Diffusion de l'atelier	avril 1985 et continu
Suivi des clientèles	mai 1985 et continu

o cf. annexe "C"

Atelier III - "Comment négocier son crédit bancaire"

Conception du matériel	mai-juin 1985
Formation des animatrices	septembre 1985
Diffusion de l'atelier	septembre 1985
Suivi des clientèles	septembre 1985 et continu

$110 000

RESPONSABILITÉ DE RÉALISATION: Direction de l'Entrepreneurship féminin

PAR: Gisèle Desrochers

DATE:

Gouvernement du Québec
Ministère du Conseil exécutif
Secrétariat à l'éducation des adultes

FICHE DE RÉALISATION — UN PROJET D'EDUCATION PERMANENTE

NO: A.4.4.1.7.3 (A.1.2.1)

MAÎTRE D'OEUVRE: Industrie et Commerce

ORIENTATION: La formation des femmes propriétaire-dirigeantes d'entreprises

ÉCHÉANCIER: 1984-1985

MESURE: Programme de développement de la femme entrepreneure sur le plan du savoir, du savoir être et du savoir faire.

ÉTAT DE LA RÉALISATION:

. Elaboration du contenu et promotion auprès de la clientèle - septembre - octobre 1984

. Préparation des formateurs - novembre - décembre 1984

. Expérimentation du programme - janvier, février 1985

. Evaluation de l'expérimentation - mars 1985

RESPONSABILITÉ DE RÉALISATION: Cegep François Xavier Garneau, éducation des adultes

DATE:

PAR: Camille Carrier

Gouvernement du Québec
Ministère du Conseil exécutif
Secrétariat à l'éducation des adultes

UN PROJET D'EDUCATION PERMANENTE

FICHE DE RÉALISATION

NO: A.4.4.1,7.4 (A.1.2.1)

MAÎTRE D'OEUVRE: Industrie et Commerce

ORIENTATION: La formation des femmes propriétaire-dirigeantes d'entreprises

ÉCHÉANCIER: 1984-1987

MESURE: Des sessions destinées aux femmes co-entrepreneures gérées par le module formation du Groupement Québécois d'Entreprises Inc.

ÉTAT DE LA RÉALISATION:

Programme de formation au leadership

Module I - La vie en groupe; 1984-1985: 5 sessions de 15 participants

Module II - Ma vie d'entreprise; 1985-1986: 5 sessions de 15 participants

Module III - La relation de cadre; 1986-1987: 5 sessions de 15 participants

RESPONSABILITÉ DE RÉALISATION. Groupement Québécois d'Entreprises

DATE:

PAR. Françoise Lemay-Moreau

Gouvernement du Québec
Ministère du Conseil exécutif
Secrétariat à l'éducation des adultes

FICHE DE RÉALISATION — UN PROJET D'EDUCATION PERMANENTE

NO: A.4.4.1.8

ORIENTATION: Un cadre, des programmes et des pratiques de formation accessibles (Des programmes de formation pertinents et diversifiés / en form. prof. /)

MAÎTRE D'OEUVRE: Main-d'oeuvre et Sécurité du revenu

MESURE: Accès accru au programme d'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

ÉCHÉANCIER: Début d'application Septembre 1984

ÉTAT DE LA RÉALISATION:

Pour favoriser un accès accru au programme d'insertion sociale et professionnelle des jeunes, le MMSR a adopté une série de programmes qui sont déjà en force ou qui le seront dans les mois à venir. Il s'agit, notamment, de:

- Stages en milieu de travail	Printemps 84
- Travaux communautaires	Printemps 84
- Rattrapage scolaire	Été 84
- Bon d'emploi plus	Hiver 85
- Groupes d'initiatives jeunesse	1985-86
- Jeunes promoteurs	1985-86

RESPONSABILITÉ DE RÉALISATION:

PAR:

DATE: FÉVRIER 1985

Gouvernement du Québec
Ministère Conseil exécutif
Secrétariat à l'éducation des adultes

UN PROJET D'EDUCATION PERMANENTE

FICHE DE RÉALISATION | **NO:** A.4.4.1.9

ORIENTATION: Un cadre, des programmes et des pratiques de formation accessibles
(Des programmes de formation pertinents et diversifiés / en form. prof./)

MAÎTRE D'OEUVRE: Main-d'oeuvre et Sécurité du revenu

ECHÉANCIER: Automne 1984

MESURE: Dégagement d'un budget de 300 000$ en vue d'une campagne de sensibilisation auprès des femmes à l'égard de la formation professionnelle et du perfectionnement. Les instruments de communication les plus pertinents seront identifiés avec les intervenants.

ÉTAT DE LA RÉALISATION:

Moyens: Campagne d'information et de sensibilisation des femmes

Objectif: Informer et sensibiliser les femmes à l'égard de la formation professionnelle et du perfectionnement.

Etapes:

Réalisées	- Rédaction d'un document de consultation sur la campagne (objectif - clientèle - moyens)	- août 84
	- Rencontre de consultation des groupes féminins et des CFP	- déc. 84
	- Finalisation du devis technique de la campagne suite aux consultations	- fin déc. 84
	- Présentation des agences, information, sélection de l'agence de publicité et production	- fév. 85
A faire	- Réalisation de la campagne (radio, journaux, brochure) et travaux d'atterrissage dans les CFP	mi-mars à mi avr
	- Campagne de mise à jour et consolidation de l'information et de poursuite de sensibilisation	automne 1985

RESPONSABILITÉ DE RÉALISATION: DGFP - Direction des communications au MMSR

DATE: FÉVRIER 1985

PAR:

Gouvernement du Québec
Ministère du Conseil exécutif
Secrétariat à l'éducation des adultes

FICHE DE RÉALISATION — **UN PROJET D'EDUCATION PERMANENTE** — **NO:** A.4.4.4.1

ORIENTATION: Un cadre,des programmes et des pratiques de formation accessibles(Des programmes de formation pertinents et diversifiés/en formation de bases,générale et prof.)

MAÎTRE D'OEUVRE: Ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration

MESURE: Sélection des immigrants pour les cours de formation de base,générale et professionnelle.

ÉCHÉANCIER. Avril 85

ÉTAT DE LA RÉALISATION:

Actuellement le réseau des Centre d'Emploi du Canada et particulièrement le Centre de Placement des Immigrants procèdent à la sélection des stagiaires pour les cours de la F.P.A.Le C.P.I. qui peut sélectionner les immigrants dans leur deux premières années de résidence estime à deux cents(200) le nombre annuel de bénéficiaires de ces cours.Les chiffres pour l'ensemble du réseau concernant la clientèle immigrante ne sont pas disponibles.

Dans le cadre de l'Accord Canada-Québec sur la formation professionnelle des adultes et du protocole à signer avec le M.M.S.R.,le M.C.C.I. deviendra un agent de sélection des immigrants pour les cours de la F.P.A.

Le M.C.C.I. exercera un meilleur contrôle sur le volume de sa clientèle qui a accès à ces cours,il interviendra auprès du fédéral dans les cas de refus et prendra les mesures nécessaires pour que les membres des communautés culturelles puissent de façon équitable bénéficier de ces programmes de formation.

RESPONSABILITÉ DE RÉALISATION: Direction de l'Adaptation(Service d'évaluation et de référence scolaire et professionnelle.

PAR: Jean-Claude Létourneau,coordonnateur du dossier.

DATE. 31-01-85

Gouvernement du Québec
Ministère du Conseil exécutif
Secrétariat à l'éducation des adultes

FICHE DE RÉALISATION — UN PROJET D'EDUCATION PERMANENTE

NO: A.4.4.4.4.

ORIENTATION: Un cadre, des programmes et des pratiques de formation accessibles (Des programmes de formation pertinents et diversifiés/en formation de base et générale)

MAÎTRE D'OEUVRE: MEQ - MESST

MESURE: Soutien et persévérance aux études: accès accru aux programmes de formation visant l'intégration au marché du travail des jeunes adultes en consolidant le programme d'insertion sociale et professionnelle des jeunes (ISPJ).

ÉCHÉANCIER: Début d'application en septembre 1984

ÉTAT DE LA RÉALISATION:

TITRE DU DOSSIER: ISPJ

A- Bilan des réalisations et perspectives de développement

Le ministère de l'Éducation a mis à la disposition des commissions scolaires un budget spécial de 1 800 000 $ pour réaliser des projets susceptibles de permettre à un nombre accru de jeunes de compléter leurs études secondaires. Grâce à ce budget, les commissions scolaires ont organisé des cours adaptés pour une clientèle d'environ 1 000 jeunes de 18 à 30 ans.

Les commissions scolaires ont également été invitées à inscrire à l'enseignement régulier et à scolariser selon la formule de l'éducation des adultes, tous les jeunes qui avaient abandonné l'école depuis plus de neuf mois et qui désiraient revenir à l'école pour compléter leurs études secondaires. Par ses interventions, dans le cadre de la mesure "Rattrapage scolaire", le MMSR a contribué à ramener environ 7 000 élèves à l'école. Grâce aux diverses mesures d'insertion sociale et professionnelle des jeunes, plus de 17 000 jeunes de 18 à 30 ans, qui avaient abandonné leurs études, y sont revenus.

Le MEQ a également mis à la disposition des collèges un budget supplémentaire de 1 500 000 $. 24 collèges ont soumis des projets susceptibles de rejoindre environ 600 jeunes de 18 à 30 ans. A la faveur de cette mesure, les collèges ont organisé des cours adaptés pour permettre à des jeunes de compléter une scolarité interrompue ou pour entreprendre des études professionnelles dans des secteurs d'avenir mais en profitant d'une aide soutenue à l'apprentissage qui n'est pas disponible dans leurs cours réguliers.

Puisqu'il s'agit de mesures gouvernementales annoncées pour trois ans et susceptibles d'être maintenues si le besoin persiste, une augmentation des ressources de l'ordre de 20% tant pour le secondaire que pour le collégial a été adressée au comité gouvernemental des priorités pour le prochain exercice financier. Une réponse positive à cette demande est attendue.

B- Communications avec les organismes

Tant pour l'ordre secondaire que pour l'ordre collégial, ces budgets sont régionalisés en fonction de clientèles potentielles à servir. L'information est diffusée à tous les établissements qui peuvent soumettre des projets. Des rencontres sont organisées dans chaque région pour discuter des problèmes de gestion et pour permettre aux intervenants de se perfectionner et d'évaluer leurs projets.

C- Organismes particulièrement visés par la fiche

Les centres de Travail-Québec
Les commissions scolaires
Les cégeps

RESPONSABILITÉ DE RÉALISATION: Coordination du dossier ISPJ

PAR: Guy Dion - Téléphone: 643-3810

DATE: Janvier 1985

Gouvernement du Québec
Ministère du Conseil exécutif
Secrétariat à l'éducation des adultes

FICHE DE RÉALISATION — UN PROJET D'EDUCATION PERMANENTE

NO: A.4.4.4.4.1

ORIENTATION: Un cadre, des programmes et des pratiques de formation accessibles (des programmes de formation pertinents et diversifiés en formation de base, générale et professionnelle)

MAÎTRE D'OEUVRE: MINISTERE DES COMMUNAUTES CULTURELLES ET DE L'IMMIGRATION

ÉCHÉANCIER: En cours de réalisation

MESURE:

Accès accru à la connaissance du français pour les immigrants par des formules de cours aptes à répondre et à satisfaire les besoins des diverses clientèles.

ÉTAT DE LA RÉALISATION:

Afin de pouvoir s'intégrer à la société québécoise, tout immigrant doit connaître la langue de son pays d'accueil. A cet effet, le ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration poursuit ses objectifs en matière de formation linguistique des nouveaux arrivants selon son mandat.

Dans le sens de la politique en éducation des adultes, la Direction de la formation prend les dispositions nécessaires pour que les personnes qui s'établissent au Québec acquièrent dès leur arrivée la connaissance de la langue française notamment par des programmes d'enseignements pertinents, diversifiés et accessibles et par des pratiques pédagogiques adaptées aux besoins des clientèles.

Ainsi, les crédits additionnels ont permis d'accroître le volume des activités tant en gestion directe par le ministère que par les commissions scolaires sous diverses formules de cours (intensifs de jour, de fin de semaine, du soir et sur mesure).

RESPONSABILITÉ DE RÉALISATION: Direction de la formation

PAR: M. Jean-Claude Létourneau, coordonnateur du dossier

DATE: 21-03-85

Gouvernement du Québec
Ministère du Conseil exécutif
Secrétariat à l'éducation des adultes

FICHE DE RÉALISATION — UN PROJET D'EDUCATION PERMANENTE

NO: A.4.4.4.5.

ORIENTATION Un cadre, des programmes et des pratiques de formation accessibles. (Des programmes de formation pertinents et diversifiés/en formation de base et générale).

MAITRE D'OEUVRE MEQ - MESST

MESURE Information et mesures d'incitation et de redressement pour l'élargissement des choix scolaires et professionnels disponibles et pour favoriser l'accès aux emplois d'avenir.

ECHEANCIER en cours et en développement

ETAT DE LA REALISATION

TITRE DU DOSSIER: Initiation aux métiers non-traditionnels

A- Bilan des réalisations et perspectives de développement

- Définition: IMMI: Programme d'orientation et d'initiation des femmes aux métiers non traditionnels.

  Métiers non traditionnels: Toute profession dans laquelle les femmes constituent 33 1/3% ou moins de l'effectif est considérée comme étant traditionnellement masculine.

- Objectif du programme
  Ce programme de 14 semaines vise à permettre aux femmes de faire un choix professionnel en tenant compte de leurs aptitudes, de leurs goûts et de leurs intérêts pour les métiers non traditionnels. La manipulation de matériaux, d'outillage et d'équipement dans les métiers considérés non traditionnels, la transmission d'informations relatives au marché du travail et à son environnement sont quelques stratégies utilisées pour permettre l'atteinte de cet objectif.

- Clientèle visée
  Le programme s'adresse aux femmes désireuses d'intégrer le marché du travail et de participer à une expérience d'exploration et d'initiation dans les métiers non traditionnels. Il n'est prévu aucune exigence académique formelle comme condition d'admission à ce programme si ce n'est de savoir lire et écrire.

- Activités réalisées
  Ce programme, financé dans le cadre de l'Accord Canada-Québec sur la formation des adultes a été expérimenté en 1982-1983; 8 cours ont été organisés dans 6 commissions scolaires (Drummondville, Trois-Rivières, Québec, Rimouski, Jonquière, St-Jérôme) et 2 cégeps (Rosemont et St-Hyacinthe).

  Des 118 stagiaires ayant débuté leur formation, 110 l'ont terminée (93,3% de participation). Trois mois après, environ la moitié d'entre elles exerçaient ou se préparaient effectivement à exercer, via une formation, une profession non traditionnelle.

Perspectives de développement
Pour 1984-1985, la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada a accepté de reconduire les 8 projets en 1983-1984 et d'ajouter 10 autres cours pour répondre aux besoins des régions non couvertes.

Gouvernement du Québec
Ministère du Conseil exécutif
Secrétariat à l'éducation des adultes

FICHE DE RÉALISATION

NO: A.4.4.4.5.

ETAT DE LA REALISATION (suite):

En 1985-1986, des programmes complémentaires de mise à niveau devraient être élaborés afin de permettre aux femmes d'obtenir les préalables nécessaires à la formation professionnelle non traditionnelle. De plus, un programme de sensibilisation des intervenants masculins devrait être mis en oeuvre dans les établissements qui dispensent la formation professionnelle.

B- Communications avec les organismes

Il n'y a pas de mécanismes de concertation et de discussions mis en place avec les organismes. Toutefois, les orientations et les programmes sont définis dans des groupes de travail composés de représentantes des collèges et des commissions scolaires.

C- Organismes particulièrement visés par la fiche

Tous les organismes ayant participé à la première rencontre nationale de concertation.

RESPONSABILITÉ DE RÉALISATION: DGEA, en collaboration avec les unités responsables des réseaux et avec le bureau de coordination de la cond. fém.

PAR: Claude Proulx - Téléphone: 643-5647

Date: Janvier 1985

Gouvernement du Québec
Ministère du Conseil exécutif
Secrétariat à l'éducation des adultes

FICHE DE RÉALISATION — **UN PROJET D'EDUCATION PERMANENTE** — **NO:** A. 4. 4. 4. 5.

MAITRE D'OEUVRE MESST

ORIENTATION

ECHEANCIER En cours

MESURE Information et mesures d'incitation et de redressement pour l'élargissement des choix scolaires et professionnels disponibles et pour favoriser l'accès aux femmes aux emplois d'avenir.

ETAT DE LA REALISATION

TITRE DU DOSSIER : L'élargissement des choix scolaires des femmes aux emplois d'avenir.

A. Etat de la question au collégial

L'accès des femmes aux différents ordres d'enseignement est un acquis. Tel est le constat qui se dégage de l'analyse des statistiques. En 1982, les femmes constituent en effet la majorité de la clientèle diplômée du secondaire (51,2 %) et du collégial (53,8 %) et un pourcentage quasi égal de celle de l'universitaire, soit 47,8 %.

Par ailleurs, en 1982, 42,1 % des diplômées du collégial l'étaient en formation professionnelle comparativement à 35,2 % des diplômés.

A l'éducation des adultes, les femmes composent la majorité des clientèles, tant en formation générale où elles représentent 59,5 % du total des inscrits qu'en formation professionnelle où elles représentent 53,8 %. En 1983, la clientèle féminine inscrite à l'éducation des adultes au collégial professionnel est concentrée en techniques administratives (57,2 %) alors qu'elle néglige presque totalement les techniques physiques, 1,7 % des inscrites ayant fait un tel choix.

L'étude de la répartition des clientèles féminines et masculines dans les différents programmes révèle la persistance de la clientèle féminine à s'orienter dans un éventail restreint de programmes, composés majoritairement de femmes et associés à des domaines traditionnellement féminins. Un tel constat s'impose à tous les ordres d'enseignement, y compris l'éducation permanente.

La concentration des femmes dans quelques disciplines, leur quasi absence des secteurs scientifiques et techniques n'est pas sans conséquence lourde, tant pour elles-mêmes que pour le développement collectif. Au collégial, 10 % des étudiantes sont diplômées en techniques physiques.

Gouvernement du Québec
Ministère du Conseil exécutif
Secrétariat à l'éducation des adultes

FICHE DE RÉALISATION

NO: A. 4.4.4.5

ETAT DE LA RÉALISATION (suite):

De plus, les orientations privilégiées par les filles préparent principalement à des emplois dans le secteur tertiaire, où l'on prévoit des surplus de main-d'oeuvre dus au développement de la micro-technologie et aux coupures de budget dans les services publics.

B. Bilan des réalisations

A la Direction générale de l'enseignement collégial, depuis les dernières années, les réalisations sont les suivantes :

1. recherche sur l'orientation des filles au cours collégial;

2. rédaction de rapports d'évaluation provinciale sur les caractéristiques et la satisfaction de la clientèle et création d'outils d'information pour le Programme transition-travail;

3. développement d'un programme de formation pour l'initiation des femmes aux métiers non-traditionnels;

4. contribution à un dossier-clef pour les femmes : la reconnaissance des acquis de formation.

Perspectives de développement

Dans le cadre de Décennie 85, se poursuivra l'analyse des mesures de redressement pour réaliser l'égalité de fait des hommes et des femmes plus particulièrement par les programmes d'accès à l'égalité.

C. Communications avec les organismes

Des communications avec la Commission des droits de la personne, le Conseil du Statut de la femme, le Bureau de la condition féminine du M.E.Q. et le M.M.S.R. seront à maintenir.

RESPONSABILITÉ DE RÉALISATION: Direction des affaires éducatives - Direction générale de l'enseignement collégial

PAR: Louise Des Trois Maisons

Date: Mars 1985

Gouvernement du Québec
Ministère du Conseil exécutif
Secrétariat à l'éducation des adultes

FICHE DE RÉALISATION — UN PROJET D'EDUCATION PERMANENTE

NO: B 2.2.4

ORIENTATION: Les lieux de concertation (Rôles des CFP)

MAÎTRE D'OEUVRE: Main-d'oeuvre et Sécurité du revenu

ÉCHÉANCIER:

MESURE: Jumelage entre le personnel des CFP et des gens des communautés autochtones.

ÉTAT DE LA RÉALISATION:

La commission de formation professionnelle de la région 03 (Québec) a été désignée comme interlocuteur privilégié sur ce sujet.

Des actions de jumelage sont actives en regard du programme de stage en milieu de travail et d'autre actions en ce sens sont prévues en formation en industrie.

D'autre part, il est prévu l'élaboration d'un projet visant la création d'une commission de formation professionnelle pour les autochtones où la CFP de Québec aurait un rôle important.

RESPONSABILITÉ DE RÉALISATION: Commission de formation professionnelle de Québec 687-3540

PAR:

DATE:

Gouvernement du Québec
Ministère du Conseil exécutif
Secrétariat à l'éducation des adultes

FICHE DE RÉALISATION — UN PROJET D'EDUCATION PERMANENTE

NO: B.2.3.2

ORIENTATION: Les lieux de concertation (Elargissement de la composition des CFP)

MAÎTRE D'OEUVRE: Main-d'oeuvre et Sécurité du revenu

MESURE: Inviter, dans l'immédiat, les comités consultatifs régionaux à accroître la place faite aux femmes parmi les représentants des employeurs et des salariés

ÉCHÉANCIER: En marche dans certaines CFP

ÉTAT DE LA RÉALISATION:

Dans la foulée de la nouvelle politique en matière d'éducation des adultes, les CFP poursuivent leurs efforts en vue d'élargir la représentativité du milieu socio-économique au sein des comités consultatifs régionaux et d'y accroître la place faite aux femmes. C'est dans cette perspective que la plupart des CFP procède actuellement à la restructuration de leurs CCR.

Concernant la présence féminine au sein des comités, l'objectif visé est que cette présence soit proportionnelle au nombre de femmes en emploi dans les activités économiques du secteur représenté par chacun des CCR.

En 1984-85 le nombre des CCR est passé de 98 à 118. Ces comités totalisent maintenant 1 322 membres dont 232 femmes, soit une augmentation respective de 20% et de 100% sur l'exercice précédent.

À noter également l'initiative de la CFP de la région Saguenay/Lac St-Jean de mettre sur pied un comité consultatif spécial, composé exclusivement de femmes, dont l'objectif principal est de les faire participer à la mise en place de services appropriés de formation professionnelle pour faciliter leur intégration au marché du travail.

En cours

RESPONSABILITÉ DE RÉALISATION:

PAR:

DATE:

OBJET DE DISCUSSION NO 2: ACCESSIBILITE ET OUVERTURE

La politique d'éducation des adultes consacre l'ouverture du système éducatif aux adultes et préconise l'implantation de mesures en vue de rendre les services éducatifs plus accessibles aux diverses clientèles. De plus, elle reconnaît l'importance d'encourager les actions éducatives concertées en vue du développement socio-économique régional.

OBJET NO 2

SYNTHESE DES REALISATIONS

Plusieurs mesures sont entreprises par les responsables des divers ministères et des organismes pour mieux assurer l'accessibilité et l'ouverture des services éducatifs. Elles concernent les éléments suivants: les lois, les ressources physiques et humaines, l'aide financière, la formation à distance et le support au développement socio-économique régional.

a) Les dispositions légales et réglementaires:

La Loi 3 sur l'enseignement primaire et secondaire public reconnaît les adultes comme clientèle spécifique. Adoptée le 21 décembre 1984, elle donne des droits aux adultes, des pouvoirs aux commissions scolaires et des responsabilités au ministère de l'Education à l'égard des clientèles adultes. Elle assure en outre, la gratuité des services éducatifs jusqu'à la fin du secondaire à tout québécois adulte. Un financement spécifique à enveloppe ouverte est prévu pour cette clientèle.

La Loi des collèges reconnaît déjà la spécificité de cette clientèle. Pour 1984-1985, la clientèle adulte inscrite à temps complet dans les collèges a augmenté de 3%. Le budget accordé à la formation à temps partiel a augmenté de 8% et totalise 13 500 000$.

b) L'accès aux ressources physiques et humaines

En vue de favoriser l'accès aux ressources physiques des établissements scolaires, le ministère de l'Education participe à un Comité interministériel permanent destiné à soutenir le dossier de la concertation municipale-scolaire. Ce Comité a entrepris l'inventaire des ententes visant à accroître l'accessibilité des ressources communautaires, des municipalités, des organismes éducatifs ou locaux. De plus, la Loi 3 permet à l'école d'organiser des services à la communauté.

Par ailleurs, les conditions de travail actuellement en vigueur dans les écoles et les collèges permettent d'assurer une plus grande disponibilité des ressources humaines (conseillers d'orientation, psychologues ...) pour les adultes.

c) L'aide financière et les mesures de soutien aux clientèles

Dans la perspective d'une meilleure accessibilité, un certain nombre de mesures ont été adoptées pour soutenir et aider financièrement les clientèles visées par la politique. Ainsi, concernant les analphabètes et les handicapés, on a augmenté les fonds disponibles pour les OVEP. Concernant les femmes, des fonds supplémentaires permettent à l'Office des services de garde d'augmenter le nombre de places disponibles. Les régimes de prêts et bourses sont améliorés pour favoriser les chefs de famille monoparentale ayant de jeunes enfants et les femmes au foyer qui veulent retourner aux études. Un supplément à l'aide sociale est prévu pour les chefs de famille monoparentale de plus de 30 ans voulant retourner aux études.

Une allocation spéciale est prévue pour les jeunes bénéficiaires de l'aide sociale s'inscrivant dans les programmes de: rattrapage scolaire, compléter leur formation de base, "stage en milieu de travail" ou au programme de "travaux communautaires". Enfin, le gouvernement met sur pied un programme de soutien financier et technique à la formation en entreprise destinée aux PME s'engageant dans la formation de leur personnel.

.../...

OBJET NO 2 (SUITE)

SYNTHESE DES REALISATIONS

d) La formation à distance

Pour rejoindre les clientèles en dehors des centres de formation, on assure le développement de mécanismes concertés de formation à distance et de programmes et de pratiques plus accessibles aux clientèles adultes.

Les ministères et les organismes concernés assurent les démarches en vue de l'implantation d'une société de formation à distance.

e) L'ouverture au développement socio-économique régional

L'Enoncé de politique préconise une ouverture plus large des services d'éducation des adultes aux perspectives du développement régional. Dans plusieurs régions du Québec, les responsables de services d'éducation des adultes mènent, en concertation avec leurs partenaires, des actions éducatives visant à supporter ou à promouvoir le développement socio-économique régional. Un groupe de travail rattaché au ministère de l'Education a le mandat de proposer, avec la collaboration du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie, et des organismes des ministères, des mesures visant à encourager les projets favorisant une intégration de l'éducation permanente au processus de prise en charge des régions.

Gouvernement du Québec
Ministère du Conseil exécutif
Secrétariat à l'éducation des adultes

FICHE DE RÉALISATION — UN PROJET D'EDUCATION PERMANENTE

NO: A-1.1.1

ORIENTATION: Une orientation fondamentale et des populations-cibles (Ouverture du système public d'éducation)

MAÎTRE D'OEUVRE: M.E.S.S.T.

MESURE: Cette mesure est déjà assurée dans les pratiques universitaires

ÉCHÉANCIER: Réalisé

ÉTAT DE LA RÉALISATION:

Depuis 1972, le Gouvernement accorde aux universités le plein financement des clientèles sans distinction des régimes d'étude, de telle sorte que les clientèles à temps partiel sont financées au même titre que celles à temps complet. Cette mesure associée avec des politiques institutionnelles de développement des études à temps partiel et pour les clientèles en situation de travail a permis au réseau universitaire de développer largement l'éducation permanente aux universités à tel point qu'actuellement, en 1984-1985, la moitié des étudiants inscrits aux universités sont des étudiants à temps partiel, soit près de 100 000 individus.

Aucune mesure supplémentaire n'est à prendre dans ce cadre.

RESPONSABILITÉ DE RÉALISATION:

PAR:

DATE:

Gouvernement du Québec
Ministère du Conseil exécutif
Secrétariat à l'éducation des adultes

FICHE DE RÉALISATION — UN PROJET D'EDUCATION PERMANENTE

NO: A.1.1.2

ORIENTATION: Une orientation fondamentale et des populations-cibles (Ouverture du système public d'éducation)

MAÎTRE D'OEUVRE: MESST

ECHÉANCIER: Réalisé

MESURE: Elle est inscrite dans la loi sur les collèges

ÉTAT DE LA RÉALISATION:

Le chapitre C.29 de la loi des collèges d'enseignement général et professionnel répond bien à cette orientation. Plus précisément, le règlement sur le régime pédagogique du collégial adopté en vertu de cette loi le 29 février 1984, réafirme le principe de l'accessibilité d'un plus grand nombre de personnes à des activités de formation de qualité relevant de cet ordre d'enseignement. En fait, par la souplesse des dispositions retenues en regard de l'accessibilité, par la reconnaissance d'équivalence de formation et la reconnaissance des acquis expérienciels par l'adoptation des programmes d'études aux besoins particuliers et collectifs de la population québécoise, par la polyvalence comme principe d'organisation des études, ce nouveau régime démontre clairement son anpui à une des principale assise des systèmes d'enseignement québécois soit l'éducation permanente. Ainsi, ce règlement reconnaît à tous les étudiants du collégial le même statut tout en proposant des services spécifiques à certaines catégories d'élèves, dont les "adultes".

RESPONSABILITÉ DE RÉALISATION:

PAR:

DATE:

Ministère du Conseil exécutif
Secrétariat à l'éducation des adultes

FICHE DE RÉALISATION — UN PROJET D'EDUCATION PERMANENTE

NO: A.1.1.3 A.1.1.5. A.4.1.3.

MAÎTRE D'OEUVRE: Education

ORIENTATION: Ouverture et accessibilité du système public d'éducation

ÉCHÉANCIER: En cours

MESURE: La loi sur l'enseignement primaire et secondaire public contiendra des garanties légales d'accessibilité aux adultes en formation de base; - affirmera très clairement la responsabilité des commission scolaires à l'égard de l'éducation des adultes; - reconnaitra les contraintes particulières aux adultes en tenant compte de la disponibilité des ressources.

ÉTAT DE LA RÉALISATION:

Les grands encadrements légaux et réglementaires ont été revus pour ajuster le système public aux exigences de l'éducation permanente et aux orientations prévues dans la politique gouvernementale.

1) La loi sur l'enseignement primaire et secondaire (loi 3) a donné des droits aux adultes, des pouvoirs aux commissions scolaires, des pouvoirs et des responsabilités au ministre de l'Éducation vis-à-vis les clientèles adultes des commissions scolaires. Elle assure la gratuité des services éducatifs jusqu'à la fin du secondaire pour toute personne résidant au Québec. Elle assure aux adultes des services spécifiques et adaptés à leurs besoins en obligeant entre autres les commissions scolaires à nommer un responsable de l'éducation des adultes et en prévoyant des structures scolaires spécifiquement destinées à assurer le service aux adultes. Elle crée en outre des dispositions habilitantes pour établir un régime pédagogique et un régime budgétaire et financier qui prennent en compte les situations particulières des clientèles adultes.

2) Le régime pédagogique

Les regimes pédagogiques de l'enseignement primaire et secondaire ont été revus pour assurer aux adultes une place adéquate, spécifique mais équivalente à celle qu'accordaient aux jeunes les régimes pédagogiques antérieurs. Ces projets règlements, en conformité avec la loi, sont soumis à l'ensemble des intervenants et s'appliqueront avec ou sans modification à partir de l'année 1986.

3) Le régime budgétaire et financier

Le régime budgétaire et financier des commissions scolaires a lui aussi été modifié substantiellement pour tenir compte dès l'année 1985-86 des orientations de la politique d'éducation des adultes. Une définition rigoureuse des clientèles jeunes et adultes a été retenue et un financement spécifique, mais à enveloppe ouverte, a été prévu pour les clientèles adultes. Ces modifications se sont faites avec la collaboration et en consultation avec les principaux intervenants du réseau des commissions scolaires dans le dossier de l'éducation des adultes.

RESPONSABILITÉ DE RÉALISATION: Ministère de l'Éducation

PAR: André Rousseau tél: 643-3810

DATE: 1985-04-01

Gouvernement du Québec
Ministère du Conseil exécutif
Secrétariat à l'éducation des adultes

FICHE DE RÉALISATION — UN PROJET D'EDUCATION PERMANENTE

NO: A. 2.0.1.

ORIENTATION: L'accès à l'aide financière

MAÎTRE D'OEUVRE: Education

MESURE: Aménagement des régimes d'aide financière pour certaines personnes en cheminement discontinu de formation.

ECHÉANCIER: 2 volets réalisés
2 volets en préparation

ÉTAT DE LA RÉALISATION:

a) Attribution, en l'année scolaire 1983-84, d'une allocation mensuelle (150$) de retour aux études secondaires aux décrocheurs de 18 ans et plus bénéficiaires d'aide sociale. — **Réalisé**

Les échanges et la concertation ont eu lieu, sur ce programme temporaire qui devait se réaliser de janvier à juin 1984, et sur celui, permanent que devait proposer la Main-d'oeuvre et la Sécurité du revenu pour y faire suite à compter de septembre 1984.

En juin 1984, la Direction générale de l'aide financière aux étudiants (ministère de l'Éducation) a effectué les derniers versements aux bénéficiaires de cette mesure spéciale et temporaire. Au total, 1 120 bénéficiaires ont reçu 794 000$, soit 388 950$ en 1983-84 et 405 750$ en 1984-85. Ce dernier versement constituait ainsi la fermeture de ce dossier à la Direction générale de l'aide financière aux étudiants (ministère de l'Éducation). Tel que prévu, cette mesure a été remplacée par un programme permanent de «rattrapage scolaire», défini et administré par le ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu.

b) En janvier 1984, il y a eu préparation d'un mémoire proposant trois modifications au régime de prêts et bourses:

a) Abolition de la contribution du conjoint dans le calcul du prêt, tout en maintenant un seuil financier d'admissibilité, — **Réalisé**

b) Modification de la méthode de calcul de la contribution de la personne ayant charge d'un foyer monoparental, lorsque l'(les) enfant(s) est (sont) d'âge pré-scolaire. — **Réalisé**

c) Abolition du prêt et remplacement par une bourse, et maintien d'avantages sociaux durant la première année d'études, pour certains bénéficiaires d'aide sociale qui effectuent un retour aux études postsecondaires.

Ce volet (c) a été confié au ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu et remplacé par le programme présentement en cours de réalisation, en faveur des chefs de famille monoparentale qui sont à l'aide sociale depuis 24 mois et plus et qui effectuent un retour aux études postsecondaires à temps complet.

RESPONSABILITÉ DE RÉALISATION:

PAR:

DATE:

Gouvernement du Québec
Ministère du Conseil exécutif
Secrétariat à l'éducation des adultes

FICHE DE RÉALISATION — UN PROJET D'EDUCATION PERMANENTE

NO: A.2.0.4

MAÎTRE D'OEUVRE: Secrétariat à la Condition féminine.

ORIENTATION: Accès à l'aide financière

ECHÉANCIER: 1985-86

MESURE: Ajout de places en garderie

ÉTAT DE LA RÉALISATION:

Mars 1985

L'office des services de garde obtient les crédits nécessaires lui permettant d'augmenter de:
- 2,000 le nombre de places en garderie et de:
- 500 le nombre de place de garde en milieu familial.

RESPONSABILITÉ DE RÉALISATION: office des garderies, Secrétariat à la Condition féminine.

PAR. Susanne Fontaine

DATE: 85-03-25

Gouvernement du Québec
Ministère du Conseil exécutif
Secrétariat à l'éducation des adultes

FICHE DE RÉALISATION — UN PROJET D'EDUCATION PERMANENTE

NO: A.2.0.5.

MAÎTRE D'OEUVRE: Education

ORIENTATION: L'accès à l'aide financière

ÉCHÉANCIER: Réalisé en 84-85
Demandes additionnelles en 1985-86

MESURE: Accroissement des fonds disponibles pour les OVEP, notamment pour les analphabètes et les personnes handicapées.

ÉTAT DE LA RÉALISATION:

Voir fiche A.1.2.1 : MMSR — Les populations-cibles: les jeunes adultes; les femmes; les catégories de personnes les plus défavorisées; la main-d'oeuvre déjà qualifiée et qui est à perfectionner dans les secteurs en expansion au Québec; les gestionnaires de l'entreprise privée et des coopératives; les travailleurs et travailleuses à temps plein et partiel qui risquent de perdre leur emploi faute de perfectionnement.

Voir fiche A.1.2.1 : MEQ — Accès accru aux programmes des commissions scolaires des OVEP pour les analphabètes et les personnes handicapées.

RESPONSABILITÉ DE RÉALISATION:

PAR:

DATE:

Gouvernement du Québec
Ministère du Conseil exécutif
Secrétariat à l'éducation des adultes

FICHE DE RÉALISATION — UN PROJET D'EDUCATION PERMANENTE

NO: A.2.0.6

ORIENTATION: L'accès à l'aide financière

MAÎTRE D'OEUVRE: Main-d'oeuvre et Sécurité du revenu

ECHÉANCIER: Projeté

MESURE: Participation financière du gouvernement qui partagera avec les entreprises certains frais de formation de leur personnel.

ÉTAT DE LA RÉALISATION:

Le Programme de soutien à la formation en entreprise est présentement en préparation et sera diffusé sous peu.

Les récents échanges du MMSR avec le gouvernement fédéral ont révélé l'intérêt de ce dernier pour le programme. Des pourparlers sont actuellement en cours afin de déterminer la forme et le montant de la participation financière du gouvernement fédéral à ce programme.

RESPONSABILITÉ DE RÉALISATION: Direction générale de la formation professionnelle 873-5776

PAR:

DATE: 1985-02-25

Gouvernement du Québec
Ministère du Conseil exécutif
Secrétariat à l'éducation des adultes

FICHE DE RÉALISATION — **UN PROJET D'EDUCATION PERMANENTE** — **NO:** A.2.0.7. - A.2.0.9

ORIENTATION: L'accès à l'aide financière

MAÎTRE D'OEUVRE: Main-d'oeuvre et Sécurité du revenu

MESURE: Allocation supplémentaire de sécurité du revenu pour certains jeunes bénéficiaires désirant acquérir une expérience de travail.

ECHÉANCIER: Réalisé

ÉTAT DE LA RÉALISATION:

Les jeunes de moins de 30 ans admis au programme «Stages en milieu de travail» ou à celui «Travaux communautaires» peuvent bénéficier, en sus de leur prestation régulière d'aide sociale, d'une allocation supplémentaire qui varie selon qu'il s'agit d'une personne seule ou avec charge d'enfant(s). Dans le premier cas, l'allocation forfaitaire mensuelle est de 150,00$. Pour ce qui est d'un chef de famille monoparentale ou d'un membre d'un couple avec enfant(s) à charge, l'allocation mensuelle maximale est de 100,00$, à laquelle s'ajoutent les frais de garde réellement encourus. Dans les deux cas, une allocation mensuelle supplémentaire au montant de 100,00$ est versé aux stagiaires par l'employeur ou le promoteur.

Il s'agit de deux mesures qui visent à faciliter l'insertion sociale et professionnelle de certains jeunes bénéficiaires de l'aide sociale en leur faisant acquérir une expérience de travail spécifique complétée par une formation pertinente hors production, ou encore en les faisant participer à des activités de type communautaire.

Références: «Stages en milieu de travail» - C.T. 150132 du 17 avril 1984 et 151983 du 31 juillet 1984.
«Travaux communautaires» - C.T. 150027 du 10 avril 1984 et 150134 du 17 avril 1984.

Les programmes sont en cours.

RESPONSABILITÉ DE RÉALISATION: Direction générale du réseau Travail-Québec 643-3390

PAR:

DATE: 25 février 1985

Gouvernement du Québec
Ministère du Conseil exécutif
Secrétariat à l'éducation des adultes

FICHE DE RÉALISATION — UN PROJET D'EDUCATION PERMANENTE

NO: A.2.0.8 - A.2.0.9

ORIENTATION: L'Accès à l'aide financière

MAÎTRE D'OEUVRE: Main-d'oeuvre et Sécurité du revenu

MESURE: Soutien financier aux jeunes bénéficiaires de sécurité du revenu afin de leur permettre de compléter une scolarité inachevée de niveau secondaire.

ÉCHÉANCIER: Réalisé

ÉTAT DE LA RÉALISATION:

MESURE: Rattrapage scolaire

Il s'agit d'une mesure permettant à des bénéficiaires de l'aide sociale d'acquérir des connaissances pour l'obtention d'un diplôme d'études secondaires en vue d'accroître leur employabilité et d'augmenter leurs chances d'atteindre leur autonomie économique.

Toute personne admise au programme «Rattrapage scolaire» peut bénéficier, en sus de sa prestation régulière d'aide sociale, d'une allocation forfaitaire mensuelle de 150,00$ si elle est une personne seule ou un membre d'un couple sans enfant. Dans le cas d'un chef de famille monoparentale ou d'un membre d'un couple avec enfants à charge, l'allocation mensuelle maximale est de 100,00$, à laquelle s'ajoutent les frais de garde réellement encourus.

Peuvent profiter de cette mesure, les jeunes de moins de 30 ans, bénéficiaires de l'aide sociale, qui ont quitté des études régulières depuis au moins 9 mois; également, toute personne bénéficiaire de l'aide sociale admise, entre janvier et juin 1984, à la mesure spéciale du ministère de l'Éducation concernant le rattrapage scolaire. Référence: C.T. 150133 — 17 avril 1984

En janvier 1985, la mesure a été rendue accessible aux chefs de famille monoparentale de 30 ans et plus, bénéficiaires de l'aide sociale. Référence: Décret no 86-85 — 16 janvier 1985

Réalisations: Le programme a débuté le 1er septembre 1984 et visait 9 000 bénéficiaires pour les exercices 1984-85 et 1985-86. Au 8 février 1985, 11 672 bénéficiaires s'étaient déjà inscrits à cette mesure.

RESPONSABILITÉ DE RÉALISATION: Direction générale du réseau Travail-Québec 643-3390

PAR:

DATE: 25 février 1985

Gouvernement du Québec
Ministère du Conseil exécutif
Secrétariat à l'éducation des adultes

FICHE DE RÉALISATION — UN PROJET D'EDUCATION PERMANENTE — NO: A.2.0.9

ORIENTATION: Accès à l'aide financière

MAÎTRE D'OEUVRE: Main-d'oeuvre et Sécurité du revenu

MESURE: L'ensemble de ces mesures pourrait être assorti d'un soutien pour appuyer des actions spéciales, telle l'accès à l'égalité en emploi à l'intention des femmes.

ÉCHÉANCIER: 1985-1986

ÉTAT DE LA RÉALISATION:

Voir fiches A.2.0.7 et A.2.0.8

Il n'existe pas au gouvernement un tel dossier. Cependant, la préoccupation de l'accès à l'égalité en emploi est présente dans la majorité des ministères québécois vu en tant qu'employeur: c'est aussi la même préoccupation qui transcende finalement la très grande majorité des dossiers et des actions dites de conditions féminines.

RESPONSABILITÉ DE RÉALISATION:

PAR:

DATE: FÉVRIER 1985

Gouvernement du Québec
Ministère du Conseil exécutif
Secrétariat à l'éducation des adultes

FICHE DE RÉALISATION

UN PROJET D'EDUCATION PERMANENTE

NO: A.2.0.10

MAÎTRE D'OEUVRE: Éducation

ORIENTATION: L'accès à l'aide financière

ECHÉANCIER: Réalisé

MESURE: Ouverture du système de prêts et bourses aux femmes aux foyers qui désirent retourner aux études par une modification du calcul de l'aide financière en ce qui regarde le revenu du conjoint.

ÉTAT DE LA RÉALISATION:

En 1984-85, le régime de prêts et bourses a été modifié de telle façon que, tout comme pour le parent à l'égard d'un étudiant dépendant, on ne tienne pas compte d'une contribution financière du conjoint à l'égard de l'étudiant concerné lors du calcul de la partie prêt de l'aide financière.

Réalisé

RESPONSABILITÉ DE RÉALISATION:

PAR:

DATE:

Gouvernement du Québec
Ministère du Conseil exécutif
Secrétariat à l'éducation des adultes

FICHE DE RÉALISATION — UN PROJET D'EDUCATION PERMANENTE

NO: A.2.0.11

ORIENTATION: L'accès à l'aide financière

MAÎTRE D'OEUVRE: Education

MESURE: Assouplissement des règles de calcul pour les familles monoparentales ayant des enfants d'âge préscolaire.

ÉCHÉANCIER: Réalisé

ÉTAT DE LA RÉALISATION:

En 1984-85, le régime de prêts et bourses a été modifié de façon que la contribution financière de l'étudiant(e) responsable d'une famille monoparentale comportant des enfants d'âge pré-scolaire ne soit plus établie selon un revenu présumé et «obligatoire», mais selon un pourcentage de ses revenus réels. Ce pourcentage a été établi à 60%.	Réalisé

RESPONSABILITÉ DE RÉALISATION:

PAR:

DATE:

Québec
Secrétariat à l'éducation des adultes

UN PROJET D'EDUCATION PERMANENTE

FICHE DE RÉALISATION

NO: A.4.2.1.

ORIENTATION: Un cadre, des programmes et des pratiques de formation accessibles (Accès accru aux ressources physiques et humaines des établissements)

MAÎTRE D'OEUVRE: MEQ - MESST - Réseaux

MESURE: Accès aux ressources physiques: bibliothèques, centres de documentation, services audio-visuels, cafétérias et services administratifs.

ÉCHÉANCIER: Prim.-Sec.: prévu dans les règles budg.: 1985-1986
Collégial: incitation continue

ÉTAT DE LA RÉALISATION:

Deux développements importants méritent d'être signalés relativement à l'accès aux ressources physiques des établissements: premièrement la mise sur pied d'un Comité interministériel permanent relatif à l'utilisation rationnelle des ressources communautaires et deuxièmement l'adoption de la loi 3 sur l'enseignement primaire et secondaire public.

Dans un contexte où les ressources de la collectivité sont restreintes, le gouvernement a créé un Comité interministériel permanent destiné à soutenir l'évolution du dossier de la concertation scolaire-municipale. Le ministère de l'Éducation participe à ce comité qui a entrepris à l'automne 1984 de faire l'inventaire des ententes visant l'accroissement de l'accessibilité et de l'utilisation des ressources communautaires, qui impliquent des municipalités, des établissements d'éducation ainsi que d'autres organismes locaux.

Cet inventaire devrait:

- Permettre aux établissements d'éducation et aux municipalités de disposer d'un portrait d'ensemble de la situation en matière de concertation, afin qu'ils puissent analyser leur propre cas et le comparer à celui d'autres organismes possédant les mêmes caractéristiques;

- Permettre au Comité interministériel permanent, et plus particulièrement aux ministères concernés, de baliser leurs interventions de telle sorte qu'ils puissent identifier les mesures qu'il convient encore d'adopter.

Convenant que l'école est publique et commune (article 55), la loi 3 adoptée le 21 décembre 1984 établit des dispositions pour faciliter l'accès aux ressources physiques des établissements:

- Le conseil d'école peut organiser ou permettre l'organisation de services à la communauté sous réserve du pouvoir de la commission scolaire d'organiser des services de garde pour les élèves du préscolaire âgés de 5 ans et pour les élèves du primaire (article 86, 87, 298, 299).

- Il détermine l'utilisation des locaux de l'école sous réserve des politiques et normes sur l'utilisation des locaux que peut établir la commission scolaire (article 85, 297, 306).

- Les revenus provenant des service organisés par l'école, autres que ceux provenant de la location des locaux de l'école, appartiennent en propre à l'école (article 96)

RESPONSABILITÉ DE RÉALISATION: Ministère de l'Éducation

PAR: Denis Ledoux - Téléphone: 643-5647

DATE: Février 1985

Gouvernement du Québec
Ministère du Conseil exécutif
Secrétariat à l'éducation des adultes

FICHE DE RÉALISATION — UN PROJET D'EDUCATION PERMANENTE — NO: A.4.2.2.2

ORIENTATION: Un cadre, des programmes et des pratiques de formation accessibles. (Accès accru aux ressources physiques et humaines des établissements)

MAITRE D'OEUVRE: MEQ - MESST

ECHEANCIER: Incitation continue

MESURE: Accès aux ressources humaines: bibliothécaires, conseillers en orientation, personnel administratif, professeurs - conseillers, etc.

ETAT DE LA REALISATION

A- Accessibilité du réseau secondaire

Les conditions de travail en vigueur dans les établissements du réseau varient partiellement d'une catégorie de personnel à l'autre. L'accessibilité des adultes aux ressources humaines ne peut donc être assurée d'une seule et même manière.

La convention collective des enseignants distingue nettement entre les enseignants aux jeunes et les enseignants aux adultes et établit pour ces derniers, qu'ils soient réguliers ou à la leçon, une série de conditions de travail spécifiques qui permettent d'offrir des services pédagogiques adaptés à cette clientèle (par exemple, contenu de la tâche et horaire souples). La qualité de ces services ira croissante car la convention aura permis d'augmenter des 125 personnes le noyau stable d'éducateurs d'adultes qui font carrière dans ce secteur; ce noyau comptera à l'automne prochain environ 450 enseignantes et enseignants. Par rapport au 9 000 à 10 000 enseignants à la leçon, ce noyau stable semble faible, mais il fournira à lui seul au moins 15 à 20% des heures d'enseignement dispensées aux adultes.

Le régime de travail des professionnels non enseignants (conseillers d'orientation, bibliothécaires, etc.) ne retient pas la distinction entre services aux jeunes et services aux adultes et semble même à première vue restreindre l'accessibilité des adultes à ces services, en affirmant que l'horaire des PNE est établi de manière à réduire au minimum le travail de soir et de fin de semaine (8-2.01). Mais comme cette restriction ne doit pas causer "préjudice quant au service à rendre, notamment en ce qui concerne l'éducation aux adultes", on peut conclure que, malgré une certaine ambiguïté, la convention des PNE confère aux établissements la possibilité, après consultation, d'établir des horaires adaptés à l'éducation des adultes.

Dans la convention collective des employés de soutien (techniciens, concierges, secrétaires, etc.) la plage quotidienne de travail n'a pas de limite officielle. Mais comme la durée normale d'une journée de travail est de 7 heures consécutives et que la plus grande partie des activités prévisibles avant le début de l'année scolaire se réalise le jour, le travail dans le cadre des cours d'éducation des adultes tend à être considéré comme un surcroît de travail, c'est-à-dire comme du temps supplémentaire (10-1). Les postes du soir sont offerts en priorité aux employés de jour puis, s'ils ne sont pas comblés, à des travailleurs occasionnels.

B- Accessibilité du réseau collégial

Les dernières négociations qui ont conduit aux conditions de travail actuellement en vigueur dans les établissements du réseau ont permis de donner aux collèges des marges de manoeuvre de gestion qu'ils ne possédaient pas auparavant.

En effet, tant au niveau des professeurs que du personnel professionnel non-enseignant et du personnel de soutien, les possibilités d'établir les horaires et les vacances en fonction des besoins spécifiques de chacune des clientèles ont été grandement améliorées. De plus, dans le cas des professeurs la plage horaire au cours de laquelle ils peuvent être appelés à dispenser de l'enseignement court maintenant de 08 h 00 à 23 h 00.

De plus, la détermination tant de la quantité que de la qualité des effectifs requis a aussi été grandement améliorée par les nouvelles dispositions.

Gouvernement du Québec
Ministère du Conseil exécutif
Secrétariat à l'éducation des adultes

FICHE DE RÉALISATION

NO: A.4.2.2.2

ETAT DE LA RÉALISATION (suite):

Soulignons qu'au niveau du personnel enseignant, le Ministère répartit entre les établissements du réseau 200 charges à temps complet pouvant comporter une proportion importante de "fonctions connexes" telles l'encadrement des clientèles adultes et, entre autres, analyse et détermination des besoins de formation de ces clientèles.

5- Résumé

Les conditions de travail actuellement en vigueur dans les établissements des réseaux permettent de dégager des marges de manoeuvre de gestion pour assurer une plus grande accessibilité aux ressources physiques et humaines.

- Répartition entre les établissements de niveau secondaire d'un noyau stable de 450 éducateurs d'adulte, ce qui représente une augmentation de 125
- Au collégial, répartition dans le réseau de 200 charges à temps complet, réservées à l'éducation des adultes
- Aménagement des plages horaires de travail.

Commentaires: La limite est davantage liée à la disponibilité des ressources financières et à la priorisation de leur utilisateur (équilibre entre les clientèles).

RESPONSABILITÉ DE RÉALISATION: MEQ - MESST

PAR:

Date: mars 1985

Gouvernement du Québec
Secrétariat à l'éducation des adultes

UN PROJET D'EDUCATION PERMANENTE

FICHE DE RÉALISATION

NO: A.4.3.5.

ORIENTATION Un cadre, des programmes et des pratiques de formation accessibles (Des pratiques pédagogiques adaptées: «Il y a là une tâche importante pour une école comm»

MAÎTRE D'OEUVRE: MEQ - MESST - Réseaux

ÉCHÉANCIER: Opération continue

MESURE Favoriser la réalisation d'activités éducatives adaptées à la situation socio-économique de chaque communauté régionale et locale.

ÉTAT DE LA RÉALISATION:

Titre du dossier: Éducation des adultes et développement régional

- Depuis quelques années, le ministère de l'Éducation aide, financièrement et techniquement, des commissions scolaires et des cégeps qui collaborent, avec des partenaires locaux, à des projets de développement socio-économique régional.

En mai 1984, le ministère, les commissions scolaires et les cégeps ont tenu un colloque pour faire le point sur ce genre d'expérience et sur le rôle que peut jouer l'éducation des adultes en matière de développement régional.

Compte tenu que ces démarches sont très positives, le ministère de l'Éducation a formé un groupe de travail avec mandat de préparer un plan d'action pour encourager les établissements d'enseignement à se faire partenaires des projets de développement des communautés locales et régionales. Le groupe comprend des fonctionnaires et des employés d'une commission scolaire et d'un cégep. Il prendra en compte la nécessité d'associer les efforts du ministère de l'Éducation et ceux des ministères à vocation économique, en particulier ceux du ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du Revenu et des commissions de formation professionnelle.

Le groupe de travail a pour mandat de préparer des mesures concrètes, en temps pour être annoncées à la Rencontre nationale de concertation de juin 1985.

Les co-responsables du groupe de travail sont messieurs Jules Desrosiers (514) 873-3537 et Claude Gingras (418) 643-6378.

RESPONSABILITÉ DE RÉALISATION: Direction des politiques et des plans et Direction générale de l'éducation des adultes (ministère de l'Éducation)

DATE Janvier 1985

PAR: Jules Desrosiers, - Téléphone: (514) 873-3537; Claude Gingras. - Téléphone (418) 643-6378

Gouvernement du Québec
Ministère du Conseil exécutif
Secrétariat à l'éducation des adultes

FICHE DE RÉALISATION

UN PROJET D'EDUCATION PERMANENTE

NO: A.4.4.4.2

ORIENTATION Un cadre, des programmes et des pratiques de formation accessibles. (Des programmes de formation pertinents et diversifiés/en formation de base et générale)

MAÎTRE D'OEUVRE: MESST

MESURE Accès accru aux programmes réguliers des collèges (c.f. 1.2 Ouverture du système public d'éducation).

ECHÉANCIER: Lié à la révision du système de financement prévu en 1986.

ÉTAT DE LA RÉALISATION

L'accès des adultes aux programmes réguliers des collèges, qu'il s'agisse de formation générale ou professionnelle, est une pratique établie.

Pour l'année 1984-1985, sur la base des données actuellement disponibles, on note une augmentation brute de l'ordre de 3% du nombre des adultes inscrits à temps complet dans les programmes réguliers des collèges, ce qui porte leur nombre à 16 480 personnes. Par rapport à l'année scolaire 1983-1984, il s'agit d'une augmentation globale de [illegible] d'effectif de l'ordre de 0,4% (i.e. de 11,5% à 11,9%), alors que la population scolaire de l'enseignement régulier des cégeps accuse une légère baisse de 0,7%, [illegible] de [illegible] à [illegible] étudiants réguliers.

D'autre part, en ce qui concerne la formation à temps partiel, la DGEC a injecté, dans son programme 05, une augmentation de 8% du budget qui y est affecté; il totalise maintenant [illegible] $.

Les perspectives de développement sont liées aux facteurs suivants:

- Une meilleure connaissance, dans le réseau, des mesures préconisées sur l'accessibilité des adultes.
- L'implantation du "Règlement sur le régime des études au collégial".
- La révision du système de financement des cégeps.

RESPONSABILITÉ DE RÉALISATION: Direction générale de l'enseignement collégial

PAR: Gilles Leblanc - DGEC - Téléphone: 643-6671

DATE: Décembre 1984

Gouvernement du Québec
Ministère du Conseil exécutif
Secrétariat à l'éducation des adultes

FICHE DE RÉALISATION	UN PROJET D'EDUCATION PERMANENTE	NO: A.4.4.5.1. - B.1.5.4. - B.2.5.1. B.2.5.4.
ORIENTATION Les lieux de concertation (Des dispositifs concertés de formation à distance)	MAITRE D'OEUVRE MEQ - MESST	
MESURE Création d'une Société de formation à distance administrée par les représentants des collèges et des commissions scolaires.	ECHEANCIER Juillet 1985	

ETAT DE LA REALISATION

TITRE DU DOSSIER: Société de formation à distance

A- Bilan et perspectives de développement

Suite à la publication de "Un projet d'éducation permanente" qui demandait la formation d'un comité ayant pour but la mise sur pied d'une Société de formation à distance pour juillet 1985, un tel comité a été mis sur pied et a reçu le mandat suivant:

- préciser le statut juridique de la Société de formation à distance et soumettre la proposition retenue au MSM
- déterminer les objets de la Société, sa structure d'organisation et ses modes de fonctionnement;
- élaborer les règlements de la Société;
- évaluer les besoins financiers, matériels et physiques de la Société et préciser ses modes de financement, dont l'autofinancement;
- préciser les mécanismes de concertation, de coordination et de liaison avec les réseaux d'enseignement secondaire et collégial;
- fixer les axes de développement de la Société et ses programmes majeurs;
- entreprendre tous travaux que le groupe de travail jugera nécessaires à la mise en place de la Société.

Trois réunions ont eu lieu et une quatrième est prévue pour les 17 et 18 décembre 1984. Entre-temps les activités de formation à distance tant dans les collèges que dans les directions des cours par correspondance se poursuivent et se développent normalement.

B- Communications avec les organismes

Comité ad hoc qui a tenu sa première réunion le 28 septembre 1984.

Composition:

Radio-Québec
Direction des cours par correspondance
Direction générale de l'enseignement collégial
Direction générale de l'enseignement privé
Direction générale de l'éducation des adultes
La Conférence des recteurs et des principaux des universités

Gouvernement du Québec
Ministère du Conseil exécutif
Secrétariat à l'éducation des adultes

FICHE DE RÉALISATION

NO: A.4.4.5.1. - B.1.5.4. - B.2.5.1. B.2.5.4.

ETAT DE LA RÉALISATION (suite):

Télé-Université
Fédération des commissions scolaires
Fédération des collèges

C- Organismes particulièrement visés par la fiche
Collèges et commissions scolaires

RESPONSABILITÉ DE RÉALISATION: DGEA, MEQ

PAR: Jean-Louis Longtin - Téléphone: 643-6378

Date: Janvier 1985

Gouvernement du Québec
Ministère du Conseil exécutif
Secrétariat à l'éducation des adultes

FICHE DE RÉALISATION — UN PROJET D'EDUCATION PERMANENTE

NO: A.4.4.5.3.

ORIENTATION: Un cadre, des programmes et des pratiques de formation accessibles.
(Des programmes de formation pertinents et diversifiés/en formation à distance)

MAÎTRE D'OEUVRE: Agriculture, Pêcheries et Alimentation/Éducation (MESST)

MESURE: Préparation d'une série de trente cours par correspondance destinés aux producteurs agricoles.

ECHÉANCIER: En partie réalisé. Complété en 1987

ÉTAT DE LA RÉALISATION:

Dix cours sont actuellement disponibles:

- La comptabilité agricole
- La gestion fiscale de l'entreprise agricole
- La gestion financière de l'entreprise agricole
- La gestion technico-économique de l'entreprise agricole
- S'établir en agriculture un rêve ou une réalité
- Élaborer son dossier d'établissement
- La fertilisation des sols
- Céréales à paille: avoine, blé et orge
- Bovins de boucherie: vache-veau
- Bovins laitiers: régie et alimentation

Huit cours sont en voie d'élaboration et seront disponibles en septembre 1985:

- Plantes fourragères vivaces
- Bovins laitiers: hygiène préventive
- Bovins laitiers: amélioration animale
- Commercialisation des produits agricoles
- Utilisation rationnelle des pesticides
- Tracteurs et moteurs
- Maïs-grain
- Horticulture légumière: tomate

RESPONSABILITÉ DE RÉALISATION: Institut de technologie agricole de La Pocatière
Institut de technologie agricole et alimentaire de Saint-Hyacinthe

PAR: Jean-F. Bertrand, agronome, Direction de l'Enseignement

DATE: 1985-03-25

Gouvernement du Québec
Ministère du Conseil exécutif
Secrétariat à l'éducation des adultes

FICHE DE RÉALISATION — UN PROJET D'EDUCATION PERMANENTE

NO: A.5.0.2

ORIENTATION: L'accès à la sanction des études

MAÎTRE D'OEUVRE: MESST

MESURE: Accès accru au D.E.C.

ÉCHÉANCIER: En voie de réalisation
l'application du nouveau régime pédagogique et p
la révision des program

ÉTAT DE LA RÉALISATION:

Le nouveau règlement sur le régime pédagogique du collégial voulant assouplir ses conditions d'admission pour une accessibilité accrue a statué sur quelques principes. Voici les principaux:

a) être titulaire d'un diplôme d'études secondaire (D.E.S.) ou d'un diplôme équivalent par le ministre, ou posséder une formation jugée suffisante pour le collège. Précisons que la formation suffisante est celle qui peut avoir été acquise par des cours d'appoint, des expériences de travail ou au moyen d'autres formes d'apprentissage;

b) satisfaire aux conditions particulières du programme ou du cours choisi, établies par le ministre. Dans le cas de certains programmes ou cours, le ministre peut imposer des conditions particulières d'admission sous forme de préalables du secondaire, la détermination de ces conditions s'effectue sur recommandation d'organisme consultatif, les cahiers de l'enseignement collégial en font état;

c) satisfaire aux conditions particulières déterminées en vertu du règlement du collège adopté conformément au paragraphe "E" de l'article 19 de la loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel. Les conditions ne peuvent avoir pour effet d'imposer des cours de l'enseignement secondaire.

Malgré le principe cité en "a", un étudiant peut être admis dans un collège aux conditions déterminées par le ministre. D'autre part, malgré le principe décrit au point b, un collège peut admettre un étudiant qui satisfait aux conditions énumérées aux points "a" et "c". Ceci afin d'éviter que l'étudiant subisse de préjudices graves.

Référence: Section II du règlement sur le régime pédagogique du collégial; admission des étudiants, articles 2, 3 et 4.

RESPONSABILITÉ DE RÉALISATION:

PAR:

DATE:

Gouvernement du Québec
Ministère du Conseil exécutif
Secrétariat à l'éducation des adultes

FICHE DE RÉALISATION — **UN PROJET D'EDUCATION PERMANENTE** — **NO:** A.5.0.3

ORIENTATION: L'accès à la sanction des études

MAÎTRE D'OEUVRE: Éducation MESST

MESURE: Maintien et accessibilité accrue des programmes conduisant au C.E.C.

ECHÉANCIER: En voie de réalisation par l'application du nouveau régime pédagogique et par la révision des programmes

ÉTAT DE LA RÉALISATION:

L'année 1985-86 visera l'application ou l'opérationnalisation de ce type de programme.

Plus précisément, l'admission au certificat d'études collégiales est réservée à l'étudiant qui a interrompu ses études pendant au moins deux sessions consécutives ou une année scolaire. De plus, l'étudiant doit satisfaire aux conditions générales d'admission citées dans la fiche A.5.0.2. Toutefois, retenons que l'étudiant doit être titulaire d'un diplôme d'études secondaire (D.E.S.) ou d'un diplôme jugé équivalent par le ministre, ou posséder une formation jugée suffisante par le collège.

RESPONSABILITÉ DE RÉALISATION:

PAR:

DATE:

Gouvernement du Québec
Ministère du Conseil exécutif
Secrétariat à l'éducation des adultes

FICHE DE RÉALISATION — UN PROJET D'EDUCATION PERMANENTE

NO: A.5.0.4

ORIENTATION: L'accès à la sanction des études

MAÎTRE D'OEUVRE: Education MESST

MESURE: Une A.E.C. émise par les établissements en fonction des besoins locaux et régionaux.

ÉCHÉANCIER: En voie de réalisation
l'application du nouveau régime pédagogique et p
la révision des program

ÉTAT DE LA RÉALISATION:

Depuis septembre 1984, une dizaine de nouveaux programmes d'établissements ont été approuvés. Plusieurs actuellement font l'objet d'une analyse.

Un guide d'élaboration et d'approbation de ces programmes sera diffusé aux collèges vers mai 1985. Ce guide facilitera la préparation de tels programmes par les collèges.

RESPONSABILITÉ DE RÉALISATION:

PAR:

DATE:

Gouvernement du Québec
Ministère du Conseil exécutif
Secrétariat à l'éducation des adultes

FICHE DE RÉALISATION — UN PROJET D'EDUCATION PERMANENTE

NO: B.1.1.1

ORIENTATION: Une reconnaissance du rôle et des responsabilités des intervenants (la responsabilité de l'adulte)

MAÎTRE D'OEUVRE: Education - Enseignement supérieur Science et Technologie - MMSR - Réseaux

MESURE: Associer l'adulte:
- à la détermination de ses besoins;
- à la définition de ses objectifs;
- au choix des moyens

ÉCHÉANCIER: Opération continue

ÉTAT DE LA RÉALISATION:

Les programmes de formation générale renouvelée, d'initiation aux métiers non-traditionnels et de Transition-Travail, la formation professionnelle sur mesure, à temps partiel, sont des lieux privilégiés, mais non exclusifs, de réalisation de cette mesure.

Cette mesure sera principalement réalisée par les collèges, lors de la préparation des programmes d'établissement (A.E.C.) ainsi que lors de la préparation des plans d'études détaillés par les enseignants.

RESPONSABILITÉ DE RÉALISATION:

PAR:

DATE: 2 avril 1985

Gouvernement du Québec
Ministère du Conseil exécutif
Secrétariat à l'éducation des adultes

FICHE DE RÉALISATION	UN PROJET D'EDUCATION PERMANENTE	NO: B.1.5.4
ORIENTATION: Une reconnaissance du rôle et des responsabilités des intervenants (Le ministère et les réseaux de l'éducation)		MAÎTRE D'OEUVRE: Education
MESURE: L'Administration, par des représentants des commissions scolaires et des cégeps, de la Société de formation à distance et le maintien, au niveau universitaire, des lieux de production qui répondent aux besoins, comme la TELUQ.		ECHÉANCIER: Juillet 1985 TELUQ: réalisé

ÉTAT DE LA RÉALISATION:

Voir fiche A.4.4.5.1 : Création d'une Société de formation à distance administrée par les représentants des collèges et des commissions scolaires.

RESPONSABILITÉ DE RÉALISATION:

PAR: DATE:

OBJET DE DISCUSSION NO 3: FORMATION DE BASE

Une formation de base accessible à toute personne qui n'a pu en bénéficier constitue un défi de premier plan au projet d'éducation permanente. Avoir complété les études secondaires représente un minimum souhaité pour tous.

L'accessibilité à ces services éducatifs est maintenant garantie à toute personne par la Loi sur l'enseignement primaire et secondaire.

L'alphabétisation, qui constitue le noyau irréductible de cette formation de base, s'intègre naturellement aux services éducatifs offerts par les commissions scolaires. Les organismes volontaires oeuvrent également dans ce domaine pour permettre aux personnes qui en ont besoin, de lire, d'écrire, de compter et de s'exprimer. Et au-delà de ces habiletés fondamentales, c'est la possibilité de mieux vivre dans notre société qui est visée.

OBJET NO 3

SYNTHESE DES REALISATIONS

Le ministère de l'Education a mis en oeuvre, au cours de l'année 1984-1985, des programmes de formation pertinents et diversifiés en formation de base et générale conduisant à un diplôme d'études secondaires.

Le Ministère a aussi accordé une priorité au niveau des budgets régionalisés de formation de base, concernant l'accessibilité à des cours de français pour les anglophones.

De plus, le Ministère a élaboré un programme d'alphabétisation dans les secteurs publics et autonomes d'éducation populaire. Il favorisera l'accessibilité aux programmes dans les commissions scolaires et les organismes volontaires d'éducation populaire pour les personnes analphabètes et handicapées.

L'adaptation des pratiques pédagogiques se fera aussi grâce à la formation générale renouvelée, qui vise entre autres la production d'un régime pédagogique adapté à la formation de base des adultes, la définition des compétences de base et les objectifs opérationnels mesurables correspondants, et la mise au point de moyens adéquats de reconnaissance des acquis.

Pour sa part, le ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration procède à la sélection des immigrants pour les cours de formation de base, générale et professionnelle. Il exercera un meilleur contrôle sur cette clientèle et interviendra auprès du gouvernement fédéral afin que les membres des communautés culturelles puissent bénéficier équitablement de ces programmes.

Gouvernement du Québec
Ministère du Conseil exécutif
Secrétariat à l'éducation des adultes

FICHE DE RÉALISATION — **UN PROJET D'EDUCATION PERMANENTE** — **NO:** A.4.0

ORIENTATION Un cadre des programmes et des pratiques des formations accessibles.

MAITRE D'OEUVRE Education

MESURE Principes guidant l'accessibilité et la diversité des programmes en éducation de base

ECHEANCIER

ETAT DE LA REALISATION

Présentation

Le recensement 1981 de Statistique Canada nous a appris qu'il y avait au Québec:

- 290 000 adultes qui avaient 4 ans de scolarité ou moins;
- 1 288 005 adultes qui avaient 8 ans de scolarité ou moins;
- 2 039 410 adultes qui n'avaient pas le diplôme d'études secondaires.

Il n'est donc pas exagéré d'affirmer qu'un très grand nombre d'adultes ne possèdent pas encore, dans la société québécoise de 1985, un niveau décent d'habiletés de base permettant d'être et d'agir de façon autonome. Pour corriger cet état de fait, le ministère de l'Éducation a mis en oeuvre, seul ou en collaboration avec ses partenaires publics et privés, une variété de programmes que l'on peut regrouper sous l'étiquette de "formation générale". Certains sont plus anciens, d'autres originent du plan de relance du gouvernement et plusieurs ont connu une croissance accélérée à la faveur de l'adoption du Projet d'éducation permanente.

Éventail des programmes

La formation générale dont il est ici question s'inscrit à l'enseigne de la formation de base telle que l'a définie la CEFA: "une formation permettant l'acquisition des outils fondamentaux nécessaires aux adultes pour l'exercice de leurs divers rôles sociaux et la poursuite d'études ultérieures". Cette formation générale n'occupe cependant pas tout le domaine de la formation de base qui pourrait aussi englober une grande part de l'éducation populaire et de la formation proessionnelle. Comme ces deux secteurs font l'objet de thèmes spécifiques, l'éventail suivant répertorie seulement les programmes sous le vocable de "formation générale".

1- Formation générale à temps plein dans le cadre du Programme national de formation en établissement (PNFE)
2- Formation générale à temps partiel
3- Formation des personnes handicapées
4- Formation en langues secondes
5- Alphabétisation via le réseau scolaire et via les OVEP
6- Transition-Travail

Gouvernement du Québec
Ministère du Conseil exécutif
Secrétariat à l'éducation des adultes

FICHE DE RÉALISATION | **NO:**

ETAT DE LA RÉALISATION (suite):

8- Formation préparatoire à l'emploi
9- Insertion sociale et professionnelle des jeunes
10- Rattrapage scolaire
11- Accès à la formation de base

A ces onze programmes, on peut rajouter une partie des activités des cours par correspondance, l'accès de plusieurs adultes aux cours réguliers habituellement réservés aux jeunes et la participation toute neuve des établissements au volet scolaire du Programme de stages en milieu de travail (PSMT) établi par le ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu.

Clientèle

D'après le simple libellé des programmes, on peut deviner que la formation générale vise et rejoint dans une majorité de cas une population déminie et défavorisée: chômeurs, bénéficiaires de l'aide sociale, jeunes décrocheurs, etc.

Il est difficile d'obtenir, à mi-chemin de l'année scolaire, une mesure exacte de la participation totale des adultes à l'ensemble de ces programmes de formation générale. Tous les observateurs conviennent que l'année en cours aura été marquée par une croissance significative de cette participation. A partir de cette hypothèse et en se basant aussi sur les données des années précédentes, on peut estimer que l'ensemble de ces programmes de formation générale auront rejoint, au terme de l'année 1984-1985, environ 125 000 adultes.

Perspectives de développement

L'accessibilité à la formation de base constitue une priorité du Projet d'éducation permanente. L'éventail des programmes de formation générale témoigne d'une volonté commune d'atteindre cet objectif prioritaire et d'offrir une formation de base adaptée aux besoins diversifiés des adultes.

Ce foisonnement d'efforts ponctuels appelle cependant une rationalisation. La loi 3 sur l'enseignement primaire et secondaire public offre la possibilité de donner cohérence et continuité aux diverses actions menées parfois trop isolément. Le ministère de l'Éducation a décidé d'utiliser cette possibilité. Il met actuellement en place l'encadrement administratif, budgétaire et pédagogique suffisant pour garantir l'accessibilité et la qualité des services offerts.

RESPONSABILITÉ DE RÉALISATION:

PAR: | **Date:**

Gouvernement du Québec
Ministère du Conseil exécutif
Secrétariat à l'éducation des adultes

FICHE DE RÉALISATION

NO:

ETAT DE LA RÉALISATION (suite):

On peut regrouper les divers programmes de formation générale de la façon suivante:

Deux programmes correspondent davantage, au moins par leurs contenus et les contraintes de certification qui s'y rattachent, à la conception traditionnelle de la "formation prédéfinie" et conduisant à des crédits. Il s'agit des programmes de formation générale à temps plein et à temps partiel que nous pourrions appeler maladroitement mais justement "les programmes généraux" de la formation générale.

Trois programmes, visant l'obtention d'un D.E.S., ont vu le jour dans le cadre de la relance économique; il s'agit de: Insertion sociale et professionnelle des jeunes, Rattrapage scolaire et Accès à la formation de base.

Quatre autres programmes, soit certains programmes-clientèles (ou programmes spécifiques), sont nés du fait que les programmes dits généraux répondaient peu ou pas aux attentes d'une clientèle qui ne visait pas la certification: il s'agit de l'Alphabétisation, de la Formation préparatoire à l'emploi, de Transition-Travail et de la Formation aux personnes handicapées.

Enfin deux autres programmes, soit la formation en langues secondes et la formation aux autochtones, sont influencés par les deux types de programmes: ils touchent des clientèles particulières, mais souvent dans un contexte de certification.

C'est souvent par des programmes-clientèles que la D.G.E.A. et des commissions scolaires se sont donné un laboratoire de recherche et de créativité en formation générale, qu'elles se sont obligées à pousser plus loin l'adaptation des méthodes et des outils... et la réflexion. C'est à l'intérieur des programmes-clientèles que la formation générale a progressivement identifié sa dimension "politique" et qu'à l'enseigne de la formation de base elle va rejoindre l'éducation populaire, avec l'objectif explicite de donner du pouvoir à ceux et celles qui en ont peu ou pas...

C'est dans cette perspective que les programmes dits généraux de formation générale ont profité et profitent toujours des acquis réalisés dans les programmes-clientèles (notamment dans le programme de formation préparatoire à l'emploi): meilleure identification des besoins de formation, élaboration de profils de formation plus adaptés à l'adulte-étudiant, approche intégrée (holistique) de l'adulte et plus grand respect de son rythme.

RESPONSABILITÉ DE RÉALISATION:

PAR:

Date:

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation
Secrétariat à l'éducation des adultes

FICHE DE RÉALISATION | **NO:**

ETAT DE LA RÉALISATION (suite):

Autant les programmes-clientèles font pression sur les programmes généraux pour que les contraintes liées à la certification et aux contenus exclusivement "disciplinaires" y soient allégées au profit de la formation fonctionnelle et sur mesure, autant les programmes généraux avec le pouvoir social qu'ils confèrent en sanctionnant ou attestant ou certifiant des apprentissages, font pression sur les programmes-clientèles pour qu'on y reconnaisse socialement les apprentissages faits... D'aucuns souhaiteraient même que l'on sanctionne les apprentissages d'éducation populaire pour qu'on puisse les inclure dans une attestation de niveau ou une certification d'études secondaires...

A mesure que la formation générale et l'éducation populaire se rapprochent davantage des besoins des clients et visent le développement d'habiletés de base fonctionnelles (l'ajout du mot "fonctionnelles" constitue un pléonasme encore nécessaire dans le débat actuel entourant l'éducation des adultes), certains contenus de formation générale dans les programmes-clientèles sont identiques ou équivalents à des contenus d'éducation populaire et vice versa. Il se pourrait bien que d'ici quelques années seul l'objectif poursuivi par un client, selon qu'il vise ou pas la certification, permette de classer ses démarches d'apprentissage sous le vocable de formation générale ou sous le vocable d'éducation populaire.

On trouvera ci-après un exposé sommaire de la démarche pédagogique entreprise au ministère de l'Éducation pour renouveler la formation générale, et notamment pour articuler la préoccupation de l'approche clientèle et celle de la reconnaissance sociale des apprentissages. Cet exposé est suivi d'une présentation des actions d'alphabétisation. Celle-ci constitue le noyau irréductible de la formation de base. Elle mérite donc une attention spéciale.

RESPONSABILITÉ DE RÉALISATION:

PAR: | **Date:**

Gouvernement du Québec
Ministère du Conseil exécutif
Secrétariat à l'éducation des adultes

FICHE DE RÉALISATION	UN PROJET D'EDUCATION PERMANENTE	NO: A.4.3.1.
ORIENTATION	Un cadre des programmes et des pratiques de formation accessibles (Des pratiques pédagogiques adaptées).	MAITRE D'OEUVRE Education - Réseaux
MESURE	Pédagogie de situation, respectueuse des besoins, des motivations et de l'expérience des adultes; pédagogie de participation et de responsabilité.	ECHEANCIER En progression

ETAT DE LA REALISATION

TITRE DU DOSSIER: Formation générale renouvelée (FGR)

A- Bilan et perspectives de développement

1- Problématique

A l'éducation des adultes, le régime de formation n'existe que de façon morcelée et dispersée à travers divers documents (Cahier II, Cahier III, Énoncé d'orientation, Cadres d'organisation, etc.) et, bien qu'il y ait eu:

- un essai de production d'un régime pédagogique en 1972;
- l'apport de la programmation par objectif (avec ses avantages et ses inconvénients);
- la naissance des programmes-clientèle pour répondre aux besoins particuliers;
- des modifications aux modes d'organisation (entrée périodique, sortie variable, enseignement individualisé);
- des essais d'introduction de contenus nouveaux en formation générale par des activités dites complémentaires (ce qui s'est soldé davantage par un échec que par une réussite);
- plusieurs recherches entreprises pour la reconnaissance des acquis, qu'il y ait eu, bref, une foule d'efforts pour améliorer le système éducatif, l'éducation des adultes n'a pu pour autant rendre cohérentes ces volontés de changement. La raison tient, selon nous, au fait que le succès de ces diverses opérations est dépendant de changements apportés à l'ensemble du système éducatif et que ces transformations ne peuvent donc être menées de façon parcellaire et isolée.

2- But de l'opération FGR

Le moyen privilégié pour rendre cohérentes les solutions aux divers problèmes énumérés, c'est de viser l'élaboration d'un régime pédagogique qui puisse influencer les structures administratives et permettre des changements au niveau de l'activité éducative. En ce sens, FGR n'est pas un programme d'activité de formation mais bien un programme de développement de la formation. Partant des acquis de l'ensemble de la pratique en éducation des adultes (dont les programmes-clientèle), il s'agit de renouveler la formation générale et, corrélativement, de pousser beaucoup plus loin la résolution des problèmes dont nous avons fait brièvement état et dont il est abondamment question dans l'énoncé (formation de base, préalable à la formation professionnelle, reconnaissance des acquis, etc.).

3- Réalisation au 15 juin 1985

Bien que timide au départ, l'opération FGR (initiée en 1979), par une recherche-action impliquant de nombreuses commissions scolaires depuis 3 ans (26 en 1984-1985), aura, au mois de juin 1985:

- produit une troisième version du régime pédagogique;
- identifié une liste aussi exhaustive que possible des compétences que les adultes ont à développer pour faire face aux différentes situations de vie;
- traduit ces compétences en objectifs opérationnels évaluables;

Gouvernement du Québec
Ministère du Conseil exécutif
Secrétariat à l'éducation des adultes

FICHE DE RÉALISATION

NO: A.4.3.1.

ETAT DE LA RÉALISATION (suite):

- rendu plus opérationnel le concept de formation de base dont il est question dans L'Énoncé;
- précisé de nouvelles règles d'obtention d'un DES et d'un DEP;
- permis la production ultérieure de plusieurs unités de programmation en formation de base;
- proposé des mécanismes d'accueil et d'élaboration d'itinéraire(s) de formation rejoignant l'individu dans ses besoins plus spécifiques;
- produit un guide permettant la fabrication d'instruments d'évaluation des apprentissages;
- rendu plus opérationnelle la reconnaissance des acquis;
- rendu plus applicables les valeurs véhiculées depuis des années à l'éducation des adultes;
- tenu un mini-colloque sur le schéma structurel, organisé par les commissions scolaires sur une base volontaire.

FGR s'explique donc par une évolution des efforts posés de 1972-1980 et entend lier des actions menées jusque là trop isolément.

B- Communications avec les organismes

1- Groupe d'association (Les Associés) DEAPPS - commissions scolaires participantes (26).
2- Sessions de travail régionales et provinciales (6 ont été tenues au premier semestre).
3- Bulletin de liaison (1 numéro en décembre 1984, 4 de février à mai 1985).
4- Colloque rejoignant l'ensemble des CS (juin 1985): Information sur FGR.
5- Comité de liaison formation renouvelée (FR) permettant la cohérence dans les actions menées en FGR, en formation professionnelle (FPR), en reconnaissance des acquis notamment.

C- Organismes particulièrement visés par la fiche

L'ensemble des commissions scolaires, plus particulièrement celles faisant partie des Associés.

RESPONSABILITÉ DE RÉALISATION: Direction de l'éducation des adultes, secteur préscolaire, primaire et secondaire (MEQ)

PAR: Richard Fréchette et associés - Téléphone: 643-5267

Date: Janvier 1985

Gouvernement du Québec
Ministère du Conseil exécutif
Secrétariat à l'éducation des adultes

FICHE DE RÉALISATION	UN PROJET D'EDUCATION PERMANENTE	NO: A 4. 3. 1 4. 3. 2.
ORIENTATION	MAITRE D'OEUVRE MESST	
MESURE Pédagogie de situation, respectueuse des besoins, des motivations et de l'expérience des adultes; pédagogie de participation et de responsabilité.	ECHEANCIER En progression	

ETAT DE LA REALISATION

Le règlement sur le régime pédagogique du collégial souligne bien le trait le plus caractéristique de l'enseignement collégial soit la dispensation d'une formation de type fondamental. Cette formation entend contribuer au développement intégral de la personne, dans toutes ses dimensions; à ce titre, elle recourt à des moyens qui peuvent dépasser le champ des activités strictement pédagogiques. De plus, celle-ci vise à faire acquérir les assises, les concepts et les principes de base des disciplines et des savoir faire qui figurent au programme de l'étudiant , quelle que soit son orientation.

En ce sens, les programmes d'établissement menant à l'obtention d'une attestation d'études collégiales (A.E.C.) sont élaborés pour répondre aux besoins particuliers de formation de certains étudiants. D'autre part, les programmes conduisant au certificat d'études collégiales (C.E.C.) ont pour objectifs la formation fondamentale et professionnelle de l'étudiant, la notion de formation professionnelle ne peut être interprétée dans un sens restrictif quant au choix des disciplines que comprennent ces programmes. En fait, le nombre et le champ de spécialisation de ces programmes ne correspondent pas nécessairement au nombre et aux champs de spécialisation du programme professionnels menant au diplôme d'étude collégiale (D.E.C.). Il s'agit là de programmes particuliers s'adressant à certaines catégories d'étudiants.

Enfin, les cours sont élaborés et adaptés par les formateurs eux-mêmes selon un plan cadre déterminé par le ministère qui fixe les objectifs poursuivis.

Notons, qu'actuellement, plusieurs de ces programmes (C.E.C. et A.E.C.) sont finalisés et dispensés et qu'un nombre appréciable sont en chantier.

Gouvernement du Québec
Ministère du Conseil exécutif
Secrétariat à l'éducation des adultes

FICHE DE RÉALISATION — UN PROJET D'ÉDUCATION PERMANENTE

NO: A.4.4.4.1

ORIENTATION: Un cadre, des programmes et des pratiques de formation accessibles (des programmes de formation pertinents et diversifiés en formation linguistique, de base, générale et professionnelle).

MAÎTRE D'OEUVRE: MINISTERE DES COMMUNAUTES CULTURELLES ET DE L'IMMIGRATION

MESURE:

ECHÉANCIER: AVRIL '85

Sélection des immigrants pour les cours de formation linguistique, de base, générale et professionnelle

ÉTAT DE LA RÉALISATION:

Actuellement, le réseau des Centres d'emploi du Canada et particulièrement pour la région de Montréal le service appelé "Conseil et placement des immigrants" procèdent à la sélection des stagiaires pour les cours de formation professionnelle des adultes. Ceci inclut les programmes d'apprentissage du français dans les Centres d'orientation et de formation des immigrants (COFI), centres administrés par le Ministère des Communautés culturelles et de l'immigration du Québec ainsi que les cours de formation de base lorsque requis pour la formation professionnelle.

Selon les estimés fournis par le service Conseil et placement des immigrants pour la région de Montréal mille cinq cents (1500) personnes ont pu, en 1984, bénéficier des cours de français en COFI et deux cents (200) des cours de formation générale ou professionnelle.

L'implication du Ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration dans la sélection des immigrants pour les cours de français et de formation professionnelle lui permettra d'offrir une gamme de services plus complète et plus susceptible de satifaire les besoins de sa clientèle.

RESPONSABILITÉ DE RÉALISATION: Direction de l'Adaptation (Service d'évaluation et de référence scolaire et professionnelle)

PAR: M.Jean-Claude Létourneau, coordonnateur du dossier

DATE: 85-03-29

Gouvernement du Québec
Ministère du Conseil exécutif
Secrétariat à l'éducation des adultes

FICHE DE RÉALISATION	UN PROJET D'EDUCATION PERMANENTE	NO: A.4.4.4.3.
ORIENTATION	Un cadre, des programmes et des pratiques de formation accessibles (Des programmes de formation pertinents diversifiés/en formation de base et générale)	MAITRE D'OEUVRE Education
MESURE	Accès accru aux programmes des commissions scolaires et des OVEP pour les analphabètes et les personnes handicapées.	ECHEANCIER Réalisé et en développement

ETAT DE LA REALISATION

TITRE DU DOSSIER: Alphabétisation

A- Bilan des réalisations et perspectives de développement

Amorcée aux environs de 1975, la pratique de l'alphabétisation au Québec est diversifiée autant par ses approches, ses contenus, ses formes que par les modèles organisationnels qui la soutiennent. Selon le cas, elle est dite "scolarisante", "conscientisante", mixte et communautaire, ce dernier type d'alphabétisation tentant de rééquilibrer les deux premiers et d'y faire participer la collectivité.

L'activité d'alphabétisation vise trois catégories de requérants ou d'analphabètes:

- Les adultes qui ont fréquenté l'école moins de six années. Nous croyons que ce sont les plus démunis, ceux qui n'ont pas eu "l'égalité des chances".
- Les adultes qui généralement ont entre cinq à huit années de fréquentation scolaire effective et qui, sans poursuivre des objectifs de scolarisation, veulent améliorer leur français.
- Les adultes, généralement plus jeunes que ceux des deux premières catégories (plus ou moins 18-24 ans) qui se sont rendus au secondaire, qui ne sont pas capables de lecture intelligible et qui écrivent encore au son.

  Ce sont des adultes qui, tout au long de leurs études primaires et secondaires, ont démontré de fortes carences en français lu et écrit, et qui ont eu des promotions automatiques de niveau (professionnel court, classes spéciales).

On estime à environ 300 000 le nombre d'analphabètes susceptibles de se prévaloir de ces activités de formation.

Le programme d'alphabétisation s'adresse donc aux analphabètes désireux d'apprendre à lire, écrire, compter. En plus de développer des habiletés en lecture, écriture et calcul, les activités d'alphabétisation permettent d'acquérir notamment la connaissance de soi, la confiance en soi, une autonomie accrue, une emprise sur son existence. Enfin elles favorisent l'insertion active dans la société et cela, aux plans économique, social et culturel. Ces activités se déroulent dans les commissions scolaires et certains organismes volontaires d'éducation populaire.

En 1983-1984, dans les commissions scolaires, un budget spécifique d'appui - à l'enveloppe globale - de 1 million a permis d'offrir ses services à environ 7 000 personnes. Dans les OVEP, on comptait 18 projets d'alphabétisation bénéficiant de subventions pour un total de 500 000 $. On estime que ces projets rejoignait au moins 900 personnes.

En 1984-1985, dans les commissions scolaires, les crédits sont de 2 millions (1 million comme budget d'appui et 1 million additionnel). Ces crédits devraient permettre de former quelque 10 000 analphabètes. Dans les OVEP, les crédits d'établissent à 1,5 million et devraient permettre d'accueillir environ 5 000 personnes.

Gouvernement du Québec
Ministère du Conseil exécutif
Secrétariat à l'éducation des adultes

FICHE DE RÉALISATION

NO: A.4.4.4.3.

ETAT DE LA RÉALISATION (suite):

Les principales activités du ministère de l'Éducation en alphabétisation ont été en 1984-1985 les suivantes:

- Support aux projets régionaux de concertation et de développement de l'alphabétisation par les commissions scolaires et assistance à l'équipe interrégionale (les animateurs régionaux).
- Coordination de la production et de la diffusion d'un bulletin de liaison entre les intervenants en alphabétisation (5 parutions).
- Participation à l'organisation et à la tenue du Colloque sur l'alphabétisation communautaire, les 1er, 2 et 3 novembre 1984 (MEQ-UQAM) qui a réuni quelque 500 participants.
- Coordination de la production de documents sur l'alphabétisation communautaire et d'instruments développés pour le perfectionnement des intervenants en alphabétisation, et impression et diffusion de ces documents. Coordination de la production de trois monographies d'expériences sous forme de vidéogrammes et collaboration à la production d'outils d'information destinés au public et réalisés par la Direction des communications du MEQ.

B- Perspectives de développement

La Direction de l'éducation des adultes du secteur préscolaire, primaire et secondaire (DEAPPS) souhaite suite à une réflexion, expérimenter la tenue d'activités d'alphabétisation en milieu de travail, au cours de l'année 1985-1986.

L'adoption de la loi 3 sur l'enseignement primaire et secondaire public offre la promesse d'une ouverture accrue du réseau scolaire, notamment à l'égard des adultes poursuivant des objectifs d'acquisition de la formation de base. On peut donc s'attendre à une croissance rapide des ressources et des services consacrés par les commissions scolaires à l'alphabétisation.

C- Communications avec les organismes

- Rencontres des animateurs régionaux en alphabétisation
- Comité provincial en alphabétisation (DEA-CS)
- Colloque sur l'alphabétisation communautaire, tenu en novembre 1984 (500 participants)

D- Organismes particulièrement visés par la fiche

- Services d'éducation des adultes des commissions scolaires
- OVEP engagés en alphabétisation

RESPONSABILITÉ DE RÉALISATION: DEAPPS et DGEA (MEQ)

PAR: Michel Doré, DEAPPS - Téléphone: 643-5267

Date: 15 mars 1985

OBJET DE DISCUSSION NO 4: FORMATION PROFESSIONNELLE

Lorsqu'une personne accroît sa compétence professionnelle en acquérant de nouveaux savoirs ou en maîtrisant une technologie nouvelle, elle augmente sa capacité de production et celle de la collectivité. Mais, du même coup, elle développe son autonomie, sa créativité, ses possibilités d'insertion sociale et la qualité de sa contribution de citoyen à la vie démocratique.

Une priorité est donc donnée dans la politique de l'éducation des adultes aux formations qualifiantes, c'est-à-dire à celles dont les apprentissages s'intègrent en un tout organisé et qui conduisent à une forme de reconnaissance sociale.

OBJET NO 4

SYNTHESE DES REALISATIONS

L'énoncé de politique fait intervenir dans le processus d'éducation permanente diverses "facettes" de la formation qualifiante en élargissant la responsabilité non seulement aux ministères à vocation économique et éducative (MAPAQ, MIC, MMSR, MEQ, MESST) et à leurs instances décentralisées mais aussi aux entreprises par les comités consultatifs régionaux, etc. La politique va plus loin: elle clarifie les rôles de chacun et propose des mécanismes permettant à tous les intervenants de joindre leurs efforts de la façon la plus harmonieuse possible dans le respect des compétences de chacun. C'est ainsi que, en matière de formation professionnelle en particulier, la dernière année aura vu s'accomplir des mutations gouvernementales importantes au niveau des structures et des budgets, mutations marquées du sceau de la déconcentration, de la décentralisation et que des mécanismes de concertation, nationaux et régionaux, ont été élaborés.

Des efforts marqués pour rendre la formation professionnelle plus adéquate ont été accomplis. Mentionnons tout d'abord que des actions de rapprochement entre les entreprises et les gestionnaires de la formation professionnelle ont eu lieu notamment en ce qui a trait à la participation des entreprises et des ministères à l'estimation des besoins de formation professionnelle. L'identification de clientèles particulières a également aidé à relever le niveau d'adéquation. Enfin, la formation sur mesure dispensée aux clientèles des PME, de l'Agro-alimentaire, etc., les projets d'aide à la formation en entreprise et d'apprentissage contribueront à l'atteinte d'une formation professionnelle plus adaptée.

Enfin, de nouvelles formules d'acquisition de la formation professionnelle ont été soit appliquées, stage en milieu de travail, soit élaborées et soumises à la consultation: apprentissage et soutien à la formation en entreprise.

Gouvernement du Québec
Ministère du Conseil exécutif
Secrétariat à l'éducation des adultes

FICHE DE RÉALISATION — UN PROJET D'EDUCATION PERMANENTE

NO: A.1.1.6

ORIENTATION: Une orientation fondamentale et des populations-cibles (Ouverture du système public d'éducation)

MAÎTRE D'OEUVRE: Agriculture, Pêcheries et Alimentation

MESURE: Intensification des actions des instituts de technologie agricole de Saint-Hyacinthe et de La Pocatière auprès de la clientèle adulte de l'agro-alimentaire.

ÉCHÉANCIER: En réalisation

ÉTAT DE LA RÉALISATION:

Chaque institut de technologie agricole multiplie des contacts avec le milieu agro-alimentaire pour faire connaître leurs ressources et disponibilités. Ils participent entre autres aux différentes expositions régionales agricoles, à l'exposition provinciale de Québec, au Salon international de l'Agriculture et de l'Alimentation, à la Semaine de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Consommation de l'Université Laval et à différentes autres activités similaires. Ils se rendent régulièrement dans les polyvalentes donner de l'information scolaire sur leurs programmes de formation.

Un comité d'orientation de l'enseignement agricole, auquel participent plusieurs organismes oeuvrant en agro-alimentaire, se réunit 2 fois l'an pour conseiller le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation sur les divers aspects du développement des instituts, afin de mieux rencontrer les besoins du secteur agro-alimentaire.

RESPONSABILITÉ DE RÉALISATION: Direction de l'Enseignement, Institut de technologie agricole de La Pocatière, Institut de technologie agricole et alimentaire de Saint-Hyacinthe.

PAR: Jean-F. Bertrand, agronome, Direction de l'Enseignement.

DATE: 1985-03-25

Gouvernement du Québec
Ministère du Conseil exécutif
Secrétariat à l'éducation des adultes

FICHE DE RÉALISATION — UN PROJET D'EDUCATION PERMANENTE

NO: A.4.1.4

ORIENTATION: Un cadre, des programmes et des pratiques de formation accessibles
(Des aménagements pour une nouvelle mission)

MAÎTRE D'OEUVRE: Agriculture, Pêcheries et Alimentation

MESURE: Recherche de formules variées permettant à la clientèle en production agricole de se donner une formation selon ses besoins.

ÉCHÉANCIER: Automne 1985

ÉTAT DE LA RÉALISATION:

Agri-gestion Laval et le Bureau de l'extension de la Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation de l'Université Laval ont réalisé un projet de recherches financé par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation dans le but de déterminer les besoins qualitatifs de formation des jeunes agriculteurs. Le rapport final a été publié en janvier 1985 et s'intitule "La formation professionnelle des jeunes agriculteurs (trices): analyse des besoins qualitatifs et propositions d'une stratégie (LA-82-979)", l'auteur est monsieur Denis Cormier.
Les suites à donner au rapport sont actuellement à l'étude.

RESPONSABILITÉ DE RÉALISATION: Direction de l'Enseignement

PAR: Jean-F. Bertrand, agronome, Direction de l'Enseignement

DATE: 1985-03-25

Gouver... Quebec
Minister... ...l exécutif
Secrétar... ...ucation des adultes

FICHE DE RÉALISATION	UN PROJET D'EDUCATION PERMANENTE	NO: A.4.3.6.

ORIENTATION	Un cadre, des programmes et des pratiques de formation accessibles (Des pratiques pédagogiques adaptées: «Le gouvernement entend privilégier l'approche de la F/M).	MAITRE D'OEUVRE	MEQ - MESST
MESURE	Offrir des services de type formation sur mesure à l'intention des employeurs et travailleurs de PME.	ECHEANCIER	En progression

ETAT DE LA REALISATION

TITRE DU DOSSIER: Formation sur mesure à l'intention des PME (FMPME)

A- Bilan des réalisations et perspectives de développement

- Projet expérimental de concertation entre établissements des ordres d'enseignements secondaire et collégial dans le but d'offrir des services de type formation sur mesure à l'intention des employeurs et travailleurs de P.M.E.

  Ce projet existe depuis 1978 et veut apporter une réponse à des besoins non admissibles dans le cadre des programmes normalisés. Il s'inscrit dans une orientation de mise en commun des ressources éducatives du milieu comme support au développement économique régional.

  Le M.E.Q., les établissements de formation concernés et les employeurs participent au financement et à la réalisation des activités de formation.

- En 1983-1984, ce projet était expérimenté par quatre regroupements d'établissements: région 01 (cégep de Rimouski et CS Vallée de la Matapédie), (cégep de Gaspé, CSR Baie des Chaleurs et Centre spécialisé des pêches), région 03 (cégep de Limoilou et la C.E.C.Q.) et région 04 (cégep de Victoriaville et CSR des Bois-Francs).
  Nombre d'interventions: 186
  Nombre de stagiaires: 400
  Une étude d'impact réalisée dans une région a mis en évidence la pertinence, l'efficacité et l'efficience d'une telle approche.

- En région, la concertation se fait selon les mécanismes déterminés, entre les établissements de formation, les organismes socio-économiques, le monde des affaires, les C.F.P. et la C.E.I.C.

- Provincialement, des rencontres ont lieu entre les représentants des établissements concernés et ceux du M.E.Q. pour des fins d'évaluation et de planification concernant les aspects pédagogiques, organisationnels et financiers.

- Pour 1984-1985, le budget de subvention du M.E.Q. sera de 125 000,00 $ au chapitre des activités de formation et de 30 000,00 $ pour les activités relatives à l'encadrement et à la concertation.

- Le projet devra être évalué globalement en tenant compte des particularités des régions (rurale, semi-urbaine, urbaine) et des décisions concernant l'extension et le mode de financement du projet devront être prises.

Gouvernement du Québec
Ministère du Conseil exécutif
Secrétariat à l'éducation des adultes

FICHE DE RÉALISATION

NO: A.4.3.6.

ETAT DE LA RÉALISATION (suite):

B- Communications avec les organismes

Maintenir les mécanismes de concertation et de coordination existants et les compléter provincialement et régionalement selon le nouveau partage de responsabilités découlant de la politique en éducation des adultes (M.M.S.R. et Direction régionale).

C- Organismes particulièrement visés par la fiche

Le monde des affaires (P.M.E.), les établissements de formation des deux ordres d'enseignements, le M.M.S.R. et les unités administratives concernées du M.E.Q. et du MESST.

RESPONSABILITÉ DE RÉALISATION: DGEA et Comité de développement de la FMPME

PAR: Guy Mercure, DGEC - MESST Téléphone: 643-5468

Date: Janvier 1985

Secrétariat à l'éducation des adultes

FICHE DE RÉALISATION — UN PROJET D'ÉDUCATION PERMANENTE — NO: A.4.4.1.1

ORIENTATION: Un cadre, des programmes et des partiques de formation accessibles. (Des programmes de formation pertinents et diversifiés/en formation de base et générale)

MAITRE D'OEUVRE: MESST

MESURE: Accès accru aux programmes réguliers des collèges (c.f. 1.1 Ouverture du système public d'éducation).

ECHEANCIER: Lié à la révision du système de financement prévu en 1985

ETAT DE LA REALISATION

L'accès des adultes aux programmes réguliers des collèges, qu'il s'agisse de formation générale ou professionnelle, est une pratique établie.

Pour l'année 1984-1985, sur la base des données recensées au 20 septembre 1984, on note une augmentation par rapport à l'année scolaire 1983-1984 de l'ordre de 4,9% du nombre des adultes nouvellement inscrits à temps complet dans les programmes réguliers des collèges; la population scolaire totale de l'enseignement régulier des cégeps n'a cru quant à elle que de 0,3% passant de 138 672 à 139 073 étudiants réguliers. De ce nombre, environ 8% seraient des adultes.

D'autre part, en ce qui concerne la formation à temps partiel des adultes, le budget qui y est affecté a été accru de 8% et totalise maintenant 15 200 000 $, auquel s'ajoutent 4 600 000 $ pour l'encadrement et 3 600 000 $ de coûts de convention collective.

Les perspectives de développement sont liées aux facteurs suivants:

- Une meilleure connaissance, dans le réseau, des mesures préconisées sur l'accessibilité des adultes.
- L'implantation du "Règlement sur le régime des études au collégial".
- La révision du système de financement des cégeps.

Gouvernement du Québec
Ministère du Conseil exécutif
Secrétariat à l'éducation des adultes

FICHE DE RÉALISATION	UN PROJET D'EDUCATION PERMANENTE	NO: A.4.4.1.2
ORIENTATION	Un cadre, des programmes et des pratiques de formation accessibles (Des programmes de formation pertinents et diversifiés/en form. prof.)	MAITRE D'OEUVRE Main-d'oeuvre et Sécurité du revenu
MESURE	Augmentation des places disponibles dans des programmes déterminés par le Québec.	ECHEANCIER 1984-85/1985-86

ETAT DE LA REALISATION

Voir fiche B.1.6.4 annexe: Les différents programmes de formation professionnelle au Québec.

RESPONSABILITÉ DE RÉALISATION: Direction générale de la formation professionnelle: 873-5776 et 643-4841

Gouvern[illegible]uébec
Ministèr[illegible]l exécutif
Secrétari[illegible]ucation des adultes

FICHE DE RÉALISATION , , **UN PROJET D'EDUCATION PERMANENTE** **NO:** A.4.4.1.5

ORIENTATION: Un cadre, des programmes et des pratiques de formation accessibles (Des programmes de formation pertinents et diversifiés/ en form. prof./)

MAÎTRE D'OEUVRE: MESST

ECHÉANCIER: À poursuivre

MESURE: Carte des enseignements équilibrés et offrant un nombre suffisant de places aux femmes comme aux hommes dans les secteurs d'avenir: mécanismes de sensibilisation et d'information visant à stimuler et accroître de façon manifeste la participation des femmes.

ÉTAT DE LA RÉALISATION:

Dans ses politiques de développement de l'enseignement professionnel, la Direction générale de l'enseignement collégial, ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie veille à ce que chacune des régions offre une gamme de programmes professionnels correspondant à des secteurs d'avenir. L'accès à ces programmes est tout aussi permis à la population féminine qu'à la population masculine. Le faible taux de fréquentation de ces programmes par la population féminine est attribuable aux stérotypes que suscitent ces programmes de formation et les conditions d'exercice des professions qui y sont liées.

La Direction générale de l'enseignement collégial tente d'accroître les inscriptions de la population féminine dans les programmes correspondant à des secteurs d'avenir en présentant une information scolaire et professionnel libre de tout préjugé sexiste.

Dans le même ordre d'idées, le Conseil du statut de la femme, en collaboration avec le ministère de l'Education et le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie, vient de publier un document intitulé «Explorons de nouveaux expaces», lequel informe les adolescentes sur les carrières non traditionnelles.

RESPONSABILITÉ DE RÉALISATION:

PAR:

DATE:

Gouvernement du Québec
Ministère du conseil exécutif
Secrétariat à l'éducation des adultes

FICHE DE RÉALISATION — UN PROJET D'EDUCATION PERMANENTE

NO: A.4.4.1.6

ORIENTATION: Un cadre, des programmes et des pratiques de formation accessibles (Des programmes de formation pertinents et diversifiés / en form. prof. /

MAÎTRE D'OEUVRE: Main-d'oeuvre et Sécurité du revenu/Éducation

MESURE: Programme de recyclage des personnes qui travaillent dans des secteurs en perte de vitesse et dans les secteurs marqués par des changements technologiques.

ÉCHÉANCIER: MMSR: 1984-85 (en partie)
MEQ: à poursuivre

ÉTAT DE LA RÉALISATION:

Le budget total approuvé pour l'année financière gouvernementale 1984-1985 totalise 13 020 000 $. À ce budget, 1 200 000 $ sont réservés à des projets spéciaux. Ces projets spéciaux sont des projets de recyclage et de perfectionnement pour les personnes qui travaillent dans les secteurs en perte de vitesse ou touchées par les changements technologiques.

Ce budget pourra également être utilisé pour assurer la formation de la main-d'oeuvre d'entreprise en voie d'implantation.

Cette mesure sera gérée régionalement par les Commissions de formation professionnelle. Les budgets ne seront alloués, toutefois, que sur la base de projets «ad hoc» autorisés de façon spécifique par le Ministère.

Plusieurs projets entrant dans le cadre des éléments identifiés précédemment font actuellement l'objet d'un examen particulier.

Les projets retenus devraient être éventuellement connus.

Les diverses étapes de réalisation peuvent se résumer comme suit:

- dépôt d'une planification d'activités de formation à réaliser par chaque région;	Novembre 84
- révision des plans déposés, acceptation et début des opérations (activités de formation);	Décembre 84
- rédaction de procédures administratives relatives au programme;	Janvier 85
- information et formation des directeurs généraux des CFP au sujet des procédures administratives;	Février 85
- information et formation des responsables (coordonnateurs) de dossier dans chaque CFP de chaque région;	Février 85
- information et formation des directeurs adjoints des Services administratifs (DGASA) de chaque CFP;	Mars 85
- bilan opérationnel (activités de formation réalisées).	Début avril 85

RESPONSABILITÉ DE RÉALISATION:

PAR:

DATE: FÉVRIER 1985

Gouvernement du Québec
Ministère du Conseil exécutif
Secrétariat à l'éducation des adultes

FICHE DE RÉALISATION	UN PROJET D'EDUCATION PERMANENTE	NO: 4.4.1.6
ORIENTATION Un cadre, des programmes et des pratiques de formations accessibles	MAITRE D'OEUVRE Ministère Enseignement supérieur, Science et Technologie	
MESURE Programme de recyclage des personnes qui travaillent dans les secteurs en perte de vitesse et dans les secteurs marqués par les changements technologiques.	ECHEANCIER à poursuivre	

ETAT DE LA REALISATION

LES PROGRAMMES DE FORMATION LIES A DES OBJECTIF DE PREVENTION, D'ADAPTATION ET DE RECYCLAGE DE LA MAIN-D'OEUVRE

- Le programme national de formation en établissement à temps plein (PNEP) dans le cadre de l'Accord Canada-Québec, les cours à temps plein de ce programme réjoindront 26 000 personnes en 1984-85 et 140 millions de dollars en coût de formation y auront été investis; 3 % des places dans les métiers non traditionnels réservées aux femmes.

- Le programme de formation de la main-d'oeuvre québécoise (PFMQ) supplétif aux programmes fédéraux. La clientèle est consituée par les travailleurs en emploi ou sans emploi. Son budget est de 14 millions de dollars.

- Le programme nationnal de formation en industrie (PNFI) (formation chez l'employeur) est un programme à deux volets,
  1- la formation générale dans l'industrie (FGI)
  2- la formation dans les métiers en pénurie de main-d'oeuvre spécialisée (FMPMS).
  Le budget de ce programme est de 35 millions de dollars pour 1 200 projets en 1984-1985. La participation québécoise pour les tâches d'encadrement pédagogique est de 3 millions de dollars.

- Les programmes réguliers des commissions scolaires, des cégeps et des universités.

- La formation à distance, l'autodidaxie et les moyens d'enseignement.

- La formation dans les 12 centres spécialisés des cégeps.

- La formation donnée dans le cadre des professions désignées d'importance nationale et régionale (PNFE et PNFI).

Gouvernement du Québec
Ministère du Conseil exécutif
Secrétariat à l'éducation des adultes

FICHE DE RÉALISATION — UN PROJET D'EDUCATION PERMANENTE

NO: 4.4.1.7

ORIENTATION: Formation professionnelle adaptée aux dirigeants de PME industrielles et commerciales.

MAÎTRE D'OEUVRE Ministère Industrie et Commerce

MESURE: Accès accru au programme de perfectionnement des gestionnaires des PME.

ECHÉANCIER: Juin 1985

ÉTAT DE LA RÉALISATION: Dans le cadre de la politique de l'éducation des adultes concernant le perfectionnement des gestionnaires de PME, le Ministère de l'Industrie et du Commerce en concertation avec le Ministère de l'Education et après consultation auprès d'organismes oeuvrant auprès de la PME a élaboré un programme couvrant les thèmes suivants:

SECTEUR INDUSTRIEL

1. Mieux vivre sa vie de dirigeant
2. Formation d'un conseil d'administration
3. Le plan stratégique d'entreprise
4. La gestion financière
5. Comment obtenir du financement
6. L'établissement du prix de revient
7. Le plan de marketing
8. La gestion des ventes
9. La gestion de production
10. Introduction aux nouvelles technologies
11. La gestion de l'innovation
12. Le contrôle de la qualité
13. L'informatique et la PME
14. La gestion des opérations
15. La gestion des ressourceshumaines

SECTEUR COMMERCIAL

1. Comment organiser une campagne de promotion
2. La gestion des stocks
3. La gestion des ressources humaines
4. La gestion financière
5. Etude de site de localisation
6. Etude de l'image d'un commerce de détail
7. L'achat et la gestion d'une franchise
8. L'organisation et la vente d'une franchise
9. Le merchandising

TOUS LES SECTEURS

Partir une nouvelle entreprise.

L'année budgétaire courante (se terminant le 30 juin 1985) servira à produire et à mettre au point le matériel pédagogique sur chacun des thèmes. Les ressources externes utilisées proviennent principalement du milieu universitaire et travaillent avec les conseillers en gestion du MIC. Le matériel devrait être prêt vers le mois d'avril tandis que les activités de formation se tiendront sur une base pilote aux mois de mai et juin. Ces activités prendront, en général, la forme de séminaire d'une journée pour répondre aux disponibilités de la clientèle. Au moins un séminaire sur chaque thème sera offert durant la période d'essai. Les mois d'été serviront à reviser et à imprimer le matériel didactique de sorte que l'opération pourra dès l'automne prendre l'ampleur souhaitée. Le recrutement s'effectura surtout par les bureaux régionaux du MIC pour les PME du secteur manufacturier tandis qu'il se fera par les associations sectorielles pour les PME commerciales. Nous prévoyons offrir une trentaine de séminaires d'ici juin et environ 150 de septembre 1985 à juin 1986.

RESPONSABILITÉ DE RÉALISATION: DIRECTION GENERALE DES SERVICES AUX ENTREPRISES – (Direction des services aux entreprises manufacturières) (Direction du Commerce)

PAR: Jean Fauteux

DATE: le 4 février 1985

Gouvernement du Québec
Ministère du Conseil exécutif
Secrétariat à l'éducation des adultes

FICHE DE RÉALISATION — **UN PROJET D'EDUCATION PERMANENTE** — **NO:** A.4.4.1.7.1.

ORIENTATION Un cadre, des programmes et des pratiques de formations accessibles

MAITRE D'OEUVRE Ministère Industrie et Commerce

MESURE Activités de formation auprès des administrateurs et gestionnaires de coopératives de différents secteurs d'activités économiques

ECHEANCIER Juin 1985

ETAT DE LA REALISATION

PROJET	ORGANISME	SOMMAIRE	ACTIVITES	CLIENTELE		
				Coops	Membres	Région
1	Fédération des coopératives québécoises en milieu scolaire	Formation des administrateurs - 5 modules: 1- coopération; 2- rôle et responsabilités des administrateurs; 3- prise de décision; 4- analyse financière; 5- planification.	- Analyse des besoins - Conception - Dispense - Evaluation	15	225	6 (01-03-04-05-06-07)
2	Coopérative Fédérée de Québec (agricole)	Programme DECA - 2 modules: 1- "la présidence d'une coopérative"; 2- "administrateurs, gp administration et gestion"	- Analyse des besoins - Conception - Formation des formateurs	135	1100 (environ)	8 (01-02-03-04-05-06-07-08)

Gouvernement du Québec
Ministère du Conseil exécutif
Secrétariat à l'éducation des adultes

FICHE DE RÉALISATION | **NO:** A.4.4.1.7.1

ETAT DE LA RÉALISATION (suite):

PROJET	ORGANISME	SOMMAIRE	ACTIVITES	CLIENTELE		
				Coops	Membres	Région
3	Coopératives de travailleurs (Québec, Beauce-Amiante, Côte-Sud, Montmagny, Rivière-du-Loup)	1- Education coopérative 2- Participation 3- Gestion financière	Dispense	18	180	2 (01-02)
4	Coopératives de travailleurs du Saguenay Lac St-Jean	1- Formation coopérative 2- Gestion d'une coopérative de travailleurs 3- Fonctionnement général d'une coopérative de travailleurs	Dispense	9	91	1 (02)
5	Association coopérative forestière de Guyenne	1- Coopération 2- Gestion	- Analyse du besoin - Conception - Dispense	1	20	1 (08)
6	Coopérative forestière Hautes-Laurentides	1- Education coopérative 2- Analyse financière et budgétaire	Dispense	1	25	1 (07)

RESPONSABILITÉ DE RÉALISATION:

PAR: | **Date:**

Gouvernement du Québec
Ministère du Conseil exécutif
Secrétariat à l'éducation des adultes

FICHE DE RÉALISATION | **NO:** A.4.4.1.7.1

ETAT DE LA RÉALISATION (suite).

PROJET	ORGANISME	SOMMAIRE	ACTIVITES	CLIENTELE		
				Coops	Membres	Région
7	Association coopérative des camionneurs du Saguenay · Lac St-Jean	2 projets retenus: 1- formation en gestion et coopération (suivi); 2- éducation coopérative à la base.	Dispense	1 1	15 161	1 1 (02)
8	Coop de recyclage Latino	1- Coopération 2- Gestion 3- Administration	Dispense	1	12	1 (06)
9	Coop de travailleurs "Les Champignons Waterloo"	1- Coopération 2- Assemblées délibérantes 3- Lois 4- Etats financiers	- Analyse des besoins - Conception - Dispense	1	18	1 (05)
10	PANNIBEC, Coop de récupération et de recyclage	1- Assemblées délibérantes 2- Tenue de livres 3- Etats financiers 4- Organisation du travail 5- Coopération 6- Etude de marché	Dispense	1	7	1 (06)

RESPONSABILITÉ DE RÉALISATION:

PAR: | **Date:**

Gouvernement du Québec
Ministère du Conseil exécutif
Secrétariat à l'éducation des adultes

FICHE DE RÉALISATION

NO: A.4.4.1.7.1

ETAT DE LA RÉALISATION (suite):

PROJET	ORGANISME	SOMMAIRE	ACTIVITES	CLIENTELE		
				Coops	Membres	Région
11	TRASSO, Coopérative ouvrière de production	Formation en gestion coopérative (procédures, politiques, stratégies, états financiers, comptabilité, rôles et responsabilités, assemblée générale, coopération)	- Conception - Dispense	1	100	1 (06)
12	Direction des coopératives	Matériel de formation sur la gestion des coopératives de travailleurs (3 vidéos) réalisé par les H.E.C.	- Conception - Réalisation	Diffusion auprès des promoteurs de projets et des agents socio-économiques		9 (toutes les régions)
13	Fédération coopérative Cadiex-Cadimac (réparateurs de camions diésel)	- Rôle du conseil d'administration - Analyse financière et budgétaire - Fonctionnement d'une coopérative de travailleurs	- Conception - Dispense	5	82	4 (01-02-03-08)
14	Fédérations et regroupements régionaux de coopératives d'habitation	- Planification provinciale du matériel de formation des administrateurs et gestionnaires et de la dispense (gestion d'immeubles, administration, lois...)	- Conception (analyse de besoins)	A déterminer		7 (01-02-03-04-05-06-07)
15	Coopératives de services en biens de consommation du Québec	- Formation (cadres et administrateurs)	- Dispense	A déterminer		3 (01-02-03)

RESPONSABILITÉ DE RÉALISATION: Direction des coopératives

PAR: Lise Jacob

Date: Février 1985

Gouvernement du Québec
Ministère du Conseil exécutif
Secrétariat à l'éducation des adultes

FICHE DE RÉALISATION — UN PROJET D'EDUCATION PERMANENTE

NO: A.4.4.1.10

ORIENTATION: Un cadre, des programmes et des pratiques de formation accessibles (Des programmes de formation pertinents et diversifiés/ en form. prof./).

MAÎTRE D'OEUVRE: Agriculture, Pêcheries et Alimentation

MESURE: Programme permettant de répondre à des besoins spécifiques en agro-alimentaire.

ÉCHÉANCIER: En développement

ÉTAT DE LA RÉALISATION:

Deux nouveaux programmes spécialement destinés aux productrices et aux producteurs agricoles ont été préparés et soumis depuis peu à la Direction générale de l'Enseignement collégial.

Une attestation d'études collégiales, programme de 15 unités, permettra à l'adulte de réaliser son projet personnel de perfectionnement professionnel en agriculture en utilisant des moyens éducatifs divers.

Un certificat d'études collégiales, programme de 50 unités, permettra à l'adulte de réaliser son projet personnel de formation professionnelle en agriculture en utilisant également des moyens éducatifs divers.

Les intentions pédagogiques de ces programmes sont conformes aux orientations fondamentales contenues dans le projet d'éducation permanente du Gouvernement du Québec. En ce sens, ces nouveaux programmes facilitent la reconnaissance de la pluralité des modes de formation, des acquis expérentiels et de la formation sur mesure. Ils développent l'autonomie de l'adulte dans sa démarche de formation et l'impliquent directement dans le choix des activités de formation nécessaires à la réalisation de son projet.

Ces deux programmes devraient être offerts à compter de septembre 1985.

RESPONSABILITÉ DE RÉALISATION: Direction de l'Enseignement, Institut de technologie agricole de La Pocatière, Institut de technologie agricole et alimentaire de Saint-Hyacinthe

PAR: Jean-F. Bertrand, agronome, Direction de l'Enseignement

DATE: 1985-03-25

Gouvernement du Québec
Ministère du Conseil exécutif
Secrétariat à l'éducation des adultes

FICHE DE RÉALISATION	UN PROJET D'EDUCATION PERMANENTE	NO: A.4.4.2.i
ORIENTATION	Un cadre, des programmes et des pratiques de formation accessibles. (Des programmes de formation pertinents et diversifiés / en entreprise /	MAITRE D'OEUVRE Main-d'oeuvre et Sécurité du revenu
MESURE	Implantation par le MMSR du programme d'aide à la formation en entreprise; visant à accroître la formation en entreprise, à améliorer la participation des travailleurs et travailleuses et à faciliter l'accès aux activités de formation.	ECHEANCIER Début 1985

ETAT DE LA REALISATION

Afin de favoriser l'accroissement de la formation en entreprise, l'amélioration de la participation des travailleurs et des travailleuses à la formation ainsi que de faciliter l'accès aux activités de formation, le MMSR a élaboré, au cours des derniers mois, le «Programme de soutien à la formation en entreprise».

1. Les buts du programme proposé

Le programme d'aide à la formation en entreprise est une mesure qui vise à encourager les PME du Québec à prendre en charge le perfectionnement de leur main-d'oeuvre et à favoriser l'émergence de formules de congé-éducation dans ces entreprises. Le programme entend inciter les PME à considérer la formation professionnelle comme une de leurs préoccupations constantes et à favoriser la formation et l'éducation continue de leurs travailleurs(euses). Cette mesure obvie aux lacunes laissées par d'autres programmes tel le programme national de formation en industrie principalement axé sur les employés nouvellement embauchés. Le programme de soutien à la formation en entreprise a été conçu dans un esprit de complémentarité en vue de fournir aux travailleurs(euses) en emploi et aux entreprises un outil indispensable qui réponde à des besoins par ailleurs non comblés. Il vise à généraliser les pratiques de formation en entreprise liées aux développement de l'entreprise et faisant partie d'un plan de développement de même que les pratiques individuelles de formation liées aux développement personnel de l'individu et ne faisant pas partie du plan de l'entreprise.

2. Les objectifs du programme proposé

Les objectifs spécifiques poursuivis par le programme proposé sont les suivants:

- accroître le développement de la formation en entreprise au Québec;
- faciliter l'accès général aux activités de formation et instaurer des pratiques de congé-éducation dans les entreprises;
- permettre la participation des travailleurs(euses) aux décisions relatives à leur formation;
- aider les PME à planifier la formation de leur main-d'oeuvre;

Gouvernement du Québec
Ministère du Conseil exécutif
Secrétariat à l'éducation des adultes

FICHE DE RÉALISATION | **NO:** A.4.4.2.1

ETAT DE LA RÉALISATION (suite):

- inciter les PME à investir davantage dans la formation de leurs travailleurs(euses) déjà en emploi;

- permettre aux PME de répondre à des besoins de formation liés aux changements technologiques et à l'accroissement de la productivité par une aide non disponible en vertu des programmes actuels;

- favoriser une formation des travailleurs et travailleuses de ces entreprises qui les rende aptes à s'adapter à l'évolution du marché du travail et qui développe leurs compétences

3. Étapes de réalisation

- Élaboration d'un programme de soutien à la formation en entreprise. La dernière version du projet de mémoire au Conseil des ministres date du 3 décembre 1984.	Fin 1984 Début 1985
- Rédaction et envoi d'un document de consultation aux principaux partenaires sociaux de même qu'à l'Association provinciale des Commissions de formation professionnelle (APCFP) et à l'Association des directeurs généraux des Commissions de formation professionnelle (ADGCFP) pour obtenir leurs commentaires sur le programme proposé.	
- Rencontres avec les partenaires sociaux et collecte de leurs réactions et commentaires. Ces derniers ont été rassemblés dans un document à partir duquel on a procédé à l'identification des modifications proposées pour le programme. Ces propositions font actuellement l'objet d'analyse et la rédaction finale du mémoire au Conseil des ministres devrait suivre.	Février 1985
- Le MMSR a aussi procédé à l'identification des outils pour implanter le programme. On devrait être en mesure de l'implanter à la fin du printemps ou au début de l'automne.	Printemps Automne 1985

RESPONSABILITÉ DE RÉALISATION:

PAR: | **Date:** FEVRIER 1985

Gouvernement du Québec
Ministère du Conseil exécutif
Secrétariat à l'éducation des adultes

FICHE DE RÉALISATION — UN PROJET D'EDUCATION PERMANENTE

NO: A.4.4.2.2.

ORIENTATION: Un cadre, des programmes et des pratiques de formation accessibles (Des programmes de formation pertinents et diversifiés / en entreprise /)

MAÎTRE D'OEUVRE: Main-d'oeuvre et Sécurite du revenu

MESURE: Programme de Stages en Milieu de Travail visant à permettre à 30 000 jeunes bénéficiaires de moins de trente ans, sans emploi, d'acquérir des connaissances, habilités et expérience professionnelle.

ECHÉANCIER: En cours

ÉTAT DE LA RÉALISATION:

Le Programme de Stages en Milieu de Travail (PSMT), en vigueur depuis juin 1984, a permis, jusqu'à présent, à plus de 10 000 jeunes bénéficiaires de moins de trente ans, sans emploi, d'acquérir des connaissances, des habilités et une expérience professionnelle sur mesure.

Ce programme prend la forme d'un séjour de 52 semaines dans une entreprise afin de permettre aux jeunes d'acquérir une expérience de travail complétée par des périodes de formation dans des institutions ou à l'intérieur même de l'entreprise. Le temps consacré au travail pratique peut varier de 70% à 90% selon le métier ou la profession, l'autre portion allant à la formation hors production.

Une allocation additionnelle à la prestation d'aide sociale est versée au stagiaire pour couvrir les frais occasionnés par sa participation au stage.

Cette allocation, établie au début de la participation au programme, varie selon que la personne est seule, membre d'un couple sans enfant ou avec enfant(s) à charge, ou chef de famille monoparentale. Cette allocation comprend aussi, dans les cas pertinents, un montant destiné à assumer les frais de garde. Le montant maximal est de 10$ par jour par enfant, pour couvrir les frais de garde réellement encourus.

RESPONSABILITÉ DE RÉALISATION: Direction générale de la formation professionnelle

PAR: Normand Lemire

DATE: 1985-02-28

Gouvernement du Québec
Ministère du Conseil exécutif
Secrétariat à l'éducation des adultes

FICHE DE RÉALISATION — UN PROJET D'EDUCATION PERMANENTE

NO: A.4.4.2.3. A.4.4.3.1 et A.4.4.32

ORIENTATION: Un cadre, des programmes et des pratiques de formation accessibles (Des programmes de formation pertinents et diversifiés / en entreprise/)

MAÎTRE D'OEUVRE: Main-d'oeuvre et Sécurité du revenu

MESURE: Développement de formes nouvelles d'apprentissage et d'activités de formation par alternance..

ECHÉANCIER: En cours

ÉTAT DE LA RÉALISATION:

	ÉCHÉANCES
OBJECTIF: (1) Définition d'une politique d'apprentissage et (2) développement d'un système-cadre.	(1) Avril 86 (2) ???
MOYEN: (1) Consultation très large de tous les intervenants concernés par ce mode de formation et (2) concertation pour l'élaboration de la politique et du système-cadre.	(1) Juin 85 (2) ???
ÉTAPE RÉALISÉE: Le 8 février 1985 a été déposé aux partenaires lors de la rencontre avec la ministre Pauline Marois un document intitulé «Pour une politique d'apprentissage au Québec: document de réflexion et de consultation».	85-02-08
ÉTAPE EN COURS: Le MMSR en est à organiser une large consultation sur les possibilités de développement de l'apprentissage au Québec. Le document mentionné ci-dessus sert de point de départ au processus de réalisation de l'objectif.	Juin 85
N.B.: L'objectif mentionné ci-dessus regroupe de fait les mesures identifiées A.4.4.3.1 et A.4.4.3.2	

RESPONSABILITÉ DE RÉALISATION: Direction générale de la planification

PAR: Denis Matte

DATE:

Gouvernement du Québec
Ministère du Conseil exécutif
Secrétariat à l'éducation des adultes

FICHE DE RÉALISATION — UN PROJET D'EDUCATION PERMANENTE

NO: A.4.4.3.3

ORIENTATION: Un cadre, des programmes et des pratiques de formation accessibles (Des programmes de formation pertinents et diversifiés / par alternance/)

MAÎTRE D'OEUVRE: Main-d'oeuvre et Sécurité du revenu

ECHÉANCIER: Début 1985

MESURE: Exploration d'autres pistes comme celle de l'aide à la formation en entreprise en vue de se rapprocher des objectifs du congé-éducation.

ÉTAT DE LA RÉALISATION:

- Voir fiche A.4.4.2.1 concernant l'aide à la formation en entreprise et le congé éducation
- Voir fiche A.4.4.2.3 concernant l'apprentissage et des formes de formation par alternance

RESPONSABILITÉ DE RÉALISATION: Direction générale de la planification et direction générale de la formation professionnelle

PAR: PIERRE-PAUL RACICOT

DATE: FÉVRIER 1985

Gouvernement du Québec
Ministère du Conseil exécutif
Secrétariat à l'éducation des adultes

FICHE DE RÉALISATION — **UN PROJET D'EDUCATION PERMANENTE** — **NO:** A.4.4.3.4.

ORIENTATION: Un cadre, des programmes et des pratiques de formation accessibles (Des programmes de formation pertinents et diversifiés / par alternance /)

MAÎTRE D'OEUVRE: Main-d'oeuvre et Sécurité du revenu

MESURE: Rencontres du MMSR et de ses partenaires concernant le projet d'aide à la formation en industrie en vue de le bonifier.

ÉCHÉANCIER: Automne 1984

ÉTAT DE LA RÉALISATION:

Le MMSR a rencontré les partenaires suivants dans le cadre de la consultation concernant le Programme de soutien à la formation en entreprises:

Patronat	Syndicats	Autres organismes
Association des manufacturiers canadiens (AMC)	Fédération des travailleurs du Québec (FTQ)	Institut canadien d'éducation des adultes (ICEA)
Conseil du patronat du Québec (CPQ)	Confédération des syndicats nationaux (CSN)	Secrétariat à la condition féminine (SCF)
Chambre de commerce du Québec (CHCQ)	Centrale des syndicats démocratiques (CSD)	
Centre des dirigeants d'entreprise (CDE)	Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ)	
Union des producteurs agricoles (UPA)		

De plus, le programme a fait l'objet d'échanges à la Table des partenaires sociaux du 8 février dernier laquelle était présidée par Madame Marois.

Les organismes suivants ont aussi contribué par écrit à commenter le programme:

Association provinciale des Commissions de formation professionnelle (APCFP)
Association des directeurs généraux des Commissions de formation professionnelle (ADGCFP)
Commissions de formation professionnelle (11) en collaboration avec les comités consultatifs régionaux (environ 100)

RESPONSABILITÉ DE RÉALISATION: DGFP - Direction du développement et Direction générale de la planification, relations avec les partenaires sociaux

PAR: Marie-Diane Rousseau

DATE: 1985-02-25

Gouvernement du Québec
Ministère du Conseil exécutif
Secrétariat à l'éducation des adultes

FICHE DE RÉALISATION — UN PROJET D'EDUCATION PERMANENTE

NO: B.1.1.2

ORIENTATION Une reconnaissance du rôle et des responsabilités des intervenants (La responsabilité de l'adulte)

MAITRE D'OEUVRE Agriculture, Pêcheries et Alimentation/Main-d'oeuvre et Sécurité du revenu

ECHEANCIER Mars 1985

MESURE Le MAPAQ recherche avec le MMSR les filières qui permettront de reconnaître le MAPAQ comme partenaire dans l'estimation des besoins de la clientèle en agro-alimentaire.

ETAT DE LA REALISATION

Afin de permettre au MAPAQ de participer à l'estimation des besoins de la clientèle en agro-alimentaire, il a été entendu, entre le MMSR et le MAPAQ, d'élaborer un protocole de collaboration à cet effet.

Des échanges au niveau des sous-ministériats ont eu lieu.

La sous-ministre adjointe au MMSR, madame Michèle Jean, a demandé aux directeurs généraux des commission de formation professionnelle, en date du 1984-12-01, de contacter les représentants régionaux du MAPAQ en vue d'une concertation efficace.

Les objectifs spécifiques visés sont:
- d'échanger sur les besoins de formation déjà retenus pour 1985-1986;
- d'identifier les priorités régionales dans ce secteur;
- de permettre d'avoir un portrait régional de secteur tel que vue par le MAPAQ;
- de se sensibiliser aux besoins à temps partiel;
- d'établir des contacts permanents avec les personnes désignées.

Monsieur Jean Bertrand, sous-ministre adjoint au MAPAQ, en date du 1984-12-05, a demandé aux coordonnateurs régionaux d'apporter leur collaboration aux CFP.

Une équipe formée de professionnels des deux ministères proposera sous peu des protocoles d'entente sur le plan régional pour que la CFP et le bureau régional du MAPAQ puissent officialiser leur collaboration à l'évaluation des besoins.

RESPONSABILITÉ DE RÉALISATION: Direction générale de la formation professionnelle - 643-4841
Direction de l'enseignement - Bureaux régionaux du MAPAQ - 643-1758

Gouvernement du Québec
Ministère du Conseil exécutif
Secrétariat à l'éducation des adultes

FICHE DE RÉALISATION — UN PROJET D'EDUCATION PERMANENTE

NO: 8.1.3.1.

ORIENTATION: Une reconnaissance du rôle et des responsabilités des intervenants (Les entreprises et les travailleurs)

MAÎTRE D'OEUVRE: Main-d'oeuvre et Sécurité du revenu

MESURE: Programme d'aide à la formation en entreprise visant à accroître cette formation au Québec, à améliorer la participation des travailleurs et à faciliter l'accès aux activités de formation

ÉCHÉANCIER: Début 1985

ÉTAT DE LA RÉALISATION:

Se référer à la fiche de réalisation A.4.4.2.1 sur le programme d'aide à la formation d'entreprise

RESPONSABILITÉ DE RÉALISATION: Direction générale de la formation professionnelle - Direction du développement

PAR: Marie-Diane Rousseau

DATE: 85-02-25

Gouvernement du Québec
Ministère du Conseil exécutif
Secrétariat à l'éducation des adultes

FICHE DE RÉALISATION — UN PROJET D'EDUCATION PERMANENTE

NO: B.1.3.2.

ORIENTATION: Une reconnaissance du rôle et des responsabilités des intervenants (Les entreprises et les travailleurs)

MAÎTRE D'OEUVRE: Main-d'oeuvre et Sécurité du revenu

MESURE: En leur confiant, par le biais des CFP, la gestion en région des programmes visant le développement de la main-d'oeuvre.

ÉCHÉANCIER: En cours

ÉTAT DE LA RÉALISATION:

A l'heure actuelle, en vertu des dispositions de la Loi sur la formation et la qualification professionnelles de la main-d'oeuvre, la Commission de la formation professionelle constitue à travers le mécanisme de ses Comités consultatifs régionaux une structure de participation qui permet précisément d'impliquer activement les partenaires sociaux concernés, soit des employeurs et des travailleurs intéressés à la formation et à la qualification de la main-d'oeuvre proprement dites.

Dans le cadre de ses mandats actuels et nouveaux, la Commission de formation professionnelle devient l'instance régionale privilégiée du ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu pour identifier les divers besoins de la formation professionnelle des adultes et veiller ensuite à les satisfaire adéquatement en étroite coopération avec les organismes dispensateurs de formation de la région (réseaux d'éducation, groupes volontaires, entreprises, etc...)

Au volet de la consultation est venu se greffer celui de la gestion des programmes et des services destinés à répondre aux besoins multiples et variés de formation, de recyclage et de perfectionnement des adultes, besoins tels qu'ils sont déterminés par les Comités consultatifs régionaux et établis selon les paramètres des plans régionaux de formation.

RESPONSABILITÉ DE RÉALISATION: Direction générale de la formation professionnelle - 873-5776 et 643-4841

PAR:

DATE:

Gouvernement du Québec
Ministère du Conseil exécutif
Secrétariat à l'éducation des adultes

FICHE DE RÉALISATION — UN PROJET D'EDUCATION PERMANENTE

NO: B.1.3.3

ORIENTATION: Une reconnaissance du rôle et des responsabilités des intervenants (Les entreprises et les travailleurs)

MAÎTRE D'OEUVRE: Main-d'oeuvre et Sécurité du revenu

MESURE: En privilégiant un partnership renouvelé avec les entreprises pour le développement de formes nouvelles d'apprentissage et de formation en alternance, dont le nouveau programme de stages en milieu de travail et le développement de stages pour les élèves en formation professionnelle.

ÉCHÉANCIER: En cours

ÉTAT DE LA RÉALISATION:

- «... formes nouvelles d'apprentissage et de formation en alternance...»: voir fiche A.4.4.2.3
- «... stages en milieu de travail...»: voir fiche A.4.4.2.2
- «... formation en entreprise...»: voir fiche A.4.4.2.1

RESPONSABILITÉ DE RÉALISATION: Direction générale de la formation professionnelle - 873-5776 et 643-4841

PAR:

DATE:

Gouvernement du Québec
Ministère du Conseil exécutif
Secrétariat à l'éducation des adultes

FICHE DE RÉALISATION — UN PROJET D'EDUCATION PERMANENTE

NO: B.1.3.4

ORIENTATION: Une reconnaissance du rôle et des responsabilités des intervenants (Les entreprises et les travailleurs)

MAÎTRE D'OEUVRE: MEQ - MESST

MESURE: En favorisant d'une part le développement de la formation en entreprise pour le perfectionnement des enseignants de la formation professionnelle, et d'autre part, en offrant dans les établissements scolaires, des programmes pour les formateurs en entreprises.

ÉCHÉANCIER: 1ère partie en cours. 2e partie à développer.
Plan global en préparation: adoption vers février 1985.

ÉTAT DE LA RÉALISATION:

Titre du dossier: La formation en entreprise

A. Bilan des réalisations

La Direction générale de l'enseignement collégial offre deux programmes de subventions pour les intervenants et les intervenantes du milieu:

Le programme de stages en entreprise à l'intention des professeurs de l'enseignement professionnel et le programme de perfectionnement collectif. Au programme de stages, 500 000$ ont été alloués en 1984-1985 dont 200 000$ en informatique. Au programme de perfectionnement collectif 270 000$ ont été alloués en 1980-1985 dont 180 000$ pour le perfectionnement relié à l'informatique. Ce dernier programme permet un perfectionnement collectif pour des formateurs ou des formatrices dans les établissements collégieux. Pour le moment, quelques professeurs de l'éducation des adultes peuvent se prévaloir de ces programmes.

Perspectives de développement

A la Direction des affaires éducatives, l'analyse des besoins de perfectionnement pour les formateurs et les formatrices à l'éducation des adultes se poursuit. Le travail devrait mener à l'élaboration d'un plan d'action et de mesures d'actions appropriées.

Soulignons qu'il est envisagé plus particulièrement l'ouverture des précédents programmes aux formateurs et aux formatrices à l'éducation des adultes.

B. Communications avec les organismes

Des rencontres avec la Fédération des cégeps, le Conseil des collèges, l'Association des cadres des services de l'éducation des adultes des cégeps favoriseront des échanges et la concertation pour préciser les besoins de l'éducation permanente et pour élaborer un plan d'action.

RESPONSABILITÉ DE RÉALISATION:

PAR:

DATE:

Gouvernement du Québec
Ministère du Conseil exécutif
Secrétariat à l'éducation des adultes

FICHE DE RÉALISATION — UN PROJET D'EDUCATION PERMANENTE — NO: B.1.4.1.

ORIENTATION: Une reconnaissance du rôle et des responsabilités des intervenants (L'ensemble des ministères et de leurs réseaux)

MAÎTRE D'OEUVRE: Agriculture, Pêcheries et Alimentation/Industrie,Commerce et Tourisme

MESURE: En précisant et confirmant le mandat d'éducation permanente des centres de formation et des écoles spécialisées rattachés à différents ministères.

ÉCHÉANCIER: Juin 1985

ÉTAT DE LA RÉALISATION:

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation poursuit des échanges avec le ministère de la Main-d'Oeuvre et de la Sécurité du Revenu pour que les instituts de technologie agricole de La Pocatière et de Saint-Hyacinthe puissent jouer efficacement leur rôle et obtenir plus de latitude administrative dans l'exercice de leur mandat en éducation des adultes.

Une stratégie a été retenue: les activités en éducation des adultes des instituts seraient financées par des Commissions de formation professionnelle qui agiraient à titre d'agent-payeur.

Des pourparlers sont actuellement en cours pour finaliser des ententes Institut de technologie agricole La Pocatière - Commission de formation professionnelle de Québec et Institut de technologie agricole et alimentaire Saint-Hyacinthe - Commission de formation professionnelle du Sud de Montréal.

Une entente générale ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation - ministère de la Main-d'Oeuvre et de la Sécurité du Revenu officialisera la reconnaissance, le rôle et les responsabilités du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation en éducation des adultes.

Ces différentes ententes devraient être signées d'ici juin 1985.

RESPONSABILITÉ DE RÉALISATION: Direction de l'Enseignement

PAR: Jean-f. Bertrand, agronome, Direction de l'enseignement

DATE: 1985-03-25

Gouvern... du Québec
Ministère ... conseil exécutif
Secrétariat ... éducation des adultes

FICHE DE RÉALISATION

UN PROJET D'EDUCATION PERMANENTE

NO: B.1.5.6

ORIENTATION: Une reconnaissance du rôle et des responsabilités des intervenants (Le ministère et les réseaux de l'éducation)

MAÎTRE D'OEUVRE: Education/Enseignement supérieur, Science et Technologie

ECHÉANCIER: En cours

MESURE: La mission de service prioritaire des réseaux publics d'enseignement par rapport aux programmes gouvernementaux destinés au développement de la main-d'oeuvre, portant sur l'élaboration de programmes, la qualité et l'efficacité des cheminements d'apprentissage, la prestation des activités de formation, l'évaluation et la sanction des acquis de formation.

ÉTAT DE LA RÉALISATION:

Le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie réitère sa volonté d'utiliser ses ressources aux services de programmes gouvernementaux destinés au développement de la main-d'oeuvre. Cette volonté se concrétise par sa participation à de multiples comités ainsi qu'à la prise en charge de chantier destinés à répondre aux besoins de la clientèle qu'il désert.

RESPONSABILITÉ DE RÉALISATION:

DATE:

PAR:

Gouvernement du Québec
Ministère du Conseil exécutif
Secrétariat à l'éducation des adultes

FICHE DE RÉALISATION — UN PROJET D'EDUCATION PERMANENTE

NO: B.1.6.1

ORIENTATION Une reconnaissance du rôle et des responsabilités des intervenants (Le Ministère et les réseaux de la Main-d'oeuvre)

MAITRE D'OEUVRE Main-d'oeuvre et Sécurité du revenu

ECHEANCIER En cours

MESURE L'estimation des besoins.

ETAT DE LA REALISATION

Il y a eu réaffirmation dans les faits du rôle premier et des responsabilités du MMSR et de son réseau des CFP concernant l'estimation des besoins de formation, à savoir:

- identification claire du rôle relatif à l'estimation des besoins de formation à la DGFP et dans le réseau des CFP dans le plan d'organisation administrative de la DGFP adopté par le Conseil du trésor;	
- des travaux d'analyse de besoins de formation sont en cours dans toutes les CFP avec l'implication des comités consultatifs régionaux (CCR) et sous la coordination de la DGFP;	En cours
- mise sur pied d'une opération d'élaboration de mécanismes uniformes d'estimation de besoins impliquant la participation de la DGFP (D.D.P.) et de trois CFP (régions 02, 09 et 06M);	En cours
- mise sur pied de groupes de travail pour l'élaboration de mécanismes d'estimation de besoins de populations-cibles (Transition-Travail, handicapés).	En cours

RESPONSABILITÉ DE LA RÉALISATION: Direction générale de la formation professionnelle - 873-5776 et 643-4841

Gouvernement du Québec
Ministère du Conseil exécutif
Secrétariat à l'éducation des adultes

FICHE DE RÉALISATION — UN PROJET D'EDUCATION PERMANENTE

NO: B.1.6.2

ORIENTATION: Une reconnaissance du rôle et des responsabilités des intervenants (Le Ministère et les réseaux de la Main-d'oeuvre)

MAÎTRE D'OEUVRE: Main-d'oeuvre et Sécurité du revenu

ECHÉANCIER: En cours

MESURE: La détermination des orientations et des priorités des programmes de formation de la main-d'oeuvre

ÉTAT DE LA RÉALISATION:

Les orientations et les priorités des programmes de formation de la main-d'oeuvre qui sont déterminées au MMSR le sont dans la foulée de celles qui apparaissent à la politique de l'éducation des adultes.

RESPONSABILITÉ DE RÉALISATION: Direction générale de la formation professionnelle - 873-5756 et 643-4841

PAR:

DATE: FÉVRIER 1985

Gouvernement du Québec
Ministère du Conseil exécutif
Secrétariat à l'éducation des adultes

FICHE DE RÉALISATION — UN PROJET D'EDUCATION PERMANENTE

NO: B.1.6.3.

ORIENTATION: Une reconnaissance du rôle et des responsabilités des intervenants (Le Ministère et les réseaux de la Main-d'oeuvre)

MAÎTRE D'OEUVRE: Main-d'oeuvre et Sécurité du revenu

MESURE: Les différentes formes de soutien aux entreprises comme sources d'initiatives de formation et comme lieux de formation.

ÉCHÉANCIER: En cours

ÉTAT DE LA RÉALISATION:

Se référer à la fiche de réalisation A.4.4.2.1

RESPONSABILITÉ DE RÉALISATION: Direction générale de la formation professionnelle - 873-5776

PAR:

DATE:

Gouvernement du Québec
Ministère du Conseil exécutif
Secrétariat à l'éducation des adultes

FICHE DE RÉALISATION — UN PROJET D'ÉDUCATION PERMANENTE

NO: B.1.6.4 - B.1.6.5 - B.2.2.1

ORIENTATION: Une reconnaissance du rôle et des responsabilités des intervenants (Le Ministère et les réseaux de la Main-d'oeuvre)

MAÎTRE D'OEUVRE: Main-d'oeuvre et Sécurité du revenu

ÉCHÉANCIER: En cours

MESURE: La gestion des programmes de formation de la main-d'oeuvre.

ÉTAT DE LA RÉALISATION:

Le MMSR et les Commissions de formation professionnelle de la main-d'oeuvre (CFP) joue un rôle primordial dans la gestion des programmes de formation de la main-d'oeuvre. Le cadre organisationnel régional comporte, de plus, la présence de nombreux comités consultatifs régionaux (CCR), manifestes de la participation des partenaires sociaux en régions.

Les CFP et les CCR

Dans un souci de décentralisation et d'implication des partenaires sociaux, l'énoncé d'orientation et plan d'action en éducation des adultes confirme et renforce le rôle des Commissions de formation professionnelle. Cette décentralisation au niveau régional de l'action gouvernementale vise à assurer un leadership régional qui soit exercé par les partenaires sociaux en matière de formation professionnelle de la main-d'oeuvre.

Il existe onze Commissions de formation professionnelle (CFP) au Québec, soit une par région administrative. Ces commissions, créées en vertu de la Loi sur la formation et la qualification professionnelles de la main-d'oeuvre, sont des corporations autonomes régies par un conseil d'administration composé paritairement de représentants des employeurs et des salariés de la région.

Les CFP constituent un lieu privilégié de consultation et de concertation des partenaires socio-économiques. Celles-ci sont facilitées par la constitution de comités consultatifs régionaux (CCR) dans chacun des secteurs d'activités économiques. On dénombre actuellement au Québec, une douzaine de CCR par région. Plus de douze cents représentants d'employeurs et de salariés en sont membres.

En plus de leur fonction d'aviser le Ministère sur les besoins de la main-d'oeuvre et en main-d'oeuvre en région, les CCR ont pour mandat de désigner les membres des conseils d'administration des Commissions de formation professionnelle.

RESPONSABILITÉ DE RÉALISATION: Direction générale de la formation professionnelle - 873-5776 et 643-4841

PAR:

DATE: FÉVRIER 1985

Gouvernement du Québec
Ministère du Conseil exécutif
Secrétariat à l'éducation des adultes

FICHE DE RÉALISATION — UN PROJET D'EDUCATION PERMANENTE — NO: B.1.6.4 annexe

ORIENTATION: Une reconnaissance du rôle et des responsabilités des intervenants.

MAÎTRE D'OEUVRE: Main-d'oeuvre et Sécurité du revenu

MESURE: Les différents programmes de formation professionnelle au Québec

ÉCHÉANCIER:

ÉTAT DE LA RÉALISATION:

Les programmes

1) Les programmes de l'Accord Canada-Québec
2) Les programmes québécois

1) L'Accord Canada-Québec sur la formation professionnelle des adultes constitue actuellement la pierre angulaire des activités de formation professionnelle de la main-d'oeuvre.

Toutefois, depuis l'adoption des mesures de relance économique et de l'énoncé d'orientation et plan d'action en éducation des adultes, le gouvernement du Québec occupe une place de plus en plus importante.

L'Accord Canada-Québec régit le Programme national de formation (PNF). Le PNF comprend trois principales composantes:

- le Programme national de formation en établissement (PNFE)
- le Programme national de formation en industrie (PNFI)
- la Caisse d'accroissement des compétences professionnelles (CACP).

1. Le Programme national de formation en établissement permet l'achat de cours d'un établissement scolaire ou d'un organisme de formation reconnu ou dûment désigné par le Québec. Ces cours peuvent être dispensés à temps plein ou à temps partiel et font l'objet d'une planification annuelle. Les différents cours de formation offerts appartiennent généralement à l'une des catégories suivantes:

   - formation professionnelle
   - formation linguistique
   - formation préparatoire à la formation professionnelle
   - formation préparatoire à l'emploi

RESPONSABILITÉ DE RÉALISATION: Direction générale de la formation professionnelle - 873-5776 et 643-4841

PAR:

DATE: FÉVRIER 1985

FICHE DE RÉALISATION

NO: B.1.6.4 annexe

ETAT DE LA RÉALISATION (suite):

- formation en apprentissage
- initiation aux métiers non-traditionnels.

2. Le Programme national de formation en industrie se compose de deux volets à savoir, la Formation générale dans l'industrie (FGI) et la Formation dans les métiers en pénurie de main-d'oeuvre spécialisée (PMPMS).

3. La Caisse d'accroissement des compétences professionnelles a pour but principal de fournir des fonds par la mise en place, le réaménagement, l'agrandissement ou la modernisation des installations utilisées aux fins de la formation dans les professions d'importance nationale.

2) Les programmes québécois

Dans le cadre des mesures de relance, trois programmes de formation professionnelle ont été confiés au MMSR: Stages en milieu de travail, Rattrapage scolaire et Soutien à la formation en entreprise.

Les deux premiers sont actuellement en opération; le troisième devrait démarrer au début de l'été 1985.

1. Le programme Stages en milieu de travail s'adresse à des jeunes bénéficiaires de l'aide sociale de moins de trente ans.

   Il prend la forme d'un stage de cinquante-deux semaines dans une entreprise, comportant une expérience de travail et des périodes de formation en établissement scolaire ou à l'intérieur même de l'entreprise.

   À la fin du stage, le bénéficiaire reçoit une attestation de participation émise par la Commission de formation professionnelle.
   À la fin janvier, il y avait 8 510 stagiaires inscrits à ce programme.

2. Le programme Rattrapage scolaire offre la possibilité aux jeunes de moins de 30 ans, bénéficiaires d'aide sociale, de retourner aux études pour compléter le niveau secondaire et ainsi obtenir un diplôme de fins d'études.

3. Le programme Soutien à la formation en entreprise actuellement en préparation est une mesure qui vise à encourager les PME du Québec à prendre en charge le perfectionnement de leur main-d'oeuvre et à favoriser l'émergence de formules de congé-éducation dans ces entreprises.

RESPONSABILITÉ DE RÉALISATION:

PAR:

Date:

Gouvernement du Québec
Ministère du Conseil exécutif
Secrétariat à l'éducation des adultes

FICHE DE RÉALISATION

NO: B.1.6.4 annexe

ETAT DE LA RÉALISATION (suite):

Il est conçu de façon à assurer la participation des travailleurs à la préparation du plan de formation de l'entreprise.

Dans le cadre de l'énoncé d'orientation et plan d'action en éducation des adultes, le MMSR s'est vu confier la responsabilité de la gestion du programme de recyclage de la main-d'oeuvre et du programme Transition-Travail qui étaient jusqu'alors sous la responsabilité du ministère de l'Éducation. De plus, on lui a confié la responsabilité de développer une forme particulière de formation en entreprise: l'apprentissage.

4. Le programme de recyclage et perfectionnement de la main-d'oeuvre se veut complémentaire et supplétif aux programmes financés par le fédéral dans le cadre de l'Accord Canada-Québec. Il s'agit de formation professionnelle en établissement scolaire à l'intention des travailleurs et travailleuses du Québec, tant en emploi qu'en chômage.

   Il vise le recyclage et le perfectionnement, d'une part, dans les professions d'importance nationale, et d'autre part, dans les secteurs en perte de vitesse ou touchés par des changements technologiques.

   Un budget additionnel de 17 300 000 $ (le budget récurrent pour l'année 1984-85 était de 65 485 000 $) a été alloué au MMSR pour les fins de ce programme.

5. Le programme Transition-Travail s'adresse exclusivement aux femmes voulant retourner ou entrer sur le marché du travail. Il s'agit d'une démarche d'orientation professionnelle permettant l'exploration de plusieurs secteurs d'emplois comprenant aussi bien les métiers traditionnellement réservés aux femmes que ceux dont elles sont généralement exclues.

   Il importe de souligner que non seulement le programme Transition-Travail, mais l'ensemble des programmes québécois de formation professionnelle porte une attention particulière à la nécessité d'accroître l'employabilité des femmes. À cet effet, une campagne de sensibilisation et d'information des femmes à l'égard de la formation professionnelle, du recyclage et du perfectionnement sera lancée par le MMSR dès le mois de mars 1985.

6. La formation par apprentissage s'effectue essentiellement en milieu de travail. L'apprenti est un travailleur et est supervisé par une personne compétente dans le métier désigné. Le MMSR gère actuellement des règlements d'apprentissage dans vingt-trois métiers de la construction et dans quatre métiers hors-construction. Suite à l'énoncé d'orientation et plan d'action en éducation des adultes, le MMSR a produit un document de réflexion et de consultation visant à revoir les pratiques d'apprentissage actuelles et à proposer des pistes nouvelles pour l'avenir. Ce document fait actuellement l'objet de consultation auprès d'un nombre important de représentants du milieu de travail québécois.

RESPONSABILITÉ DE RÉALISATION:

PAR:

Date:

Gouvernement du Québec
Ministère du [illegible] il exécutif
Secrétariat à l'éducation des adultes

FICHE DE RÉALISATION — UN PROJET D'EDUCATION PERMANENTE

NO: B.1.6.5

ORIENTATION: Une reconnaissance du rôle et des responsabilités des intervenants (Le Ministère et les réseaux de la Main-d'oeuvre)

MAÎTRE D'OEUVRE: Main-d'oeuvre et Sécurité du revenu

ECHÉANCIER: En cours

MESURE: La participation des partenaires sociaux, par le biais des CFP, aux programmes de développement de la main-d'oeuvre.

ÉTAT DE LA RÉALISATION:

Voir fiche B.1.6.4 : La gestion des programmes de formation de la main-d'oeuvre.
MMSR

Voir fiche B.1.6.4 : Les différents programmes de formation professionnelle au Québec.
Annexe MMSR

RESPONSABILITÉ DE RÉALISATION:

PAR:

DATE:

Gouvernement du Québec
Ministère du Conseil exécutif
Secrétariat à l'éducation des adultes

FICHE DE RÉALISATION — UN PROJET D'EDUCATION PERMANENTE

NO: B.1.6.6

ORIENTATION: Une reconnaissance du rôle et des responsabilités des intervenants (Le Ministère et les réseaux de la Main-d'oeuvre)

MAITRE D'OEUVRE: Main-d'oeuvre et Sécurité du revenu

MESURE: Rencontres du MMSR avec ses partenaires concernant les hypothèses de politique de main-d'oeuvre

ECHEANCIER: En cours

ETAT DE LA REALISATION

1. Divers documents ont été préparés par le ministère sur la politique de main-d'oeuvre:

   a) Dans un document intitulé "Le MMSR face à une politique de main-d'oeuvre et d'emploi" on procède d'une part à une analyse du marché du travail au Québec et d'autre part on indique les choix qui s'offrent aux partenaires socio-économiques dans le cadre d'une politique du marché du travail.

   b) Suite à la réunion du Conseil des ministres tenue à Fort-Prével où il fut décidé de mettre l'accent sur la lutte au chômage chez les jeunes, un nouveau document fut produit: "L'emploi des jeunes: un défi à relever". La situation du chômage chez les jeunes y est analysée et différentes avenues de solution sont identifiées selon quatre grands thèmes: l'aménagement du temps de travail, l'adaptation aux besoins du marché du travail, l'accessibilité au marché du travail et la réduction des barrières à l'emploi et enfin la contribution des partenaires aux programmes gouvernementaux d'aide à l'emploi.

2. Au cours du mois d'octobre, Mme Marois a rencontré certains des partenaires socio-économiques du Gouvernement afin de leur faire connaître la volonté gouvernementale de poursuivre son action pour solutionner le problème du chômage des jeunes et d'y associer les partenaires socio-économiques. A ce moment toutes les personnes rencontrées se sont dites d'accord pour examiner les moyens pour réduire le chômage des jeunes, pour participer à la démarche de concertation et pour tenir des rencontres à huis clos sur le sujet. On a pu également noter l'intérêt des partenaires pour les thèmes suivants: la politique de plein emploi, l'aménagement du temps de travail et l'amélioration des régimes de retraite pour les travailleurs prenant une retraite anticipée.

   Ce dernier document a servi, depuis novembre, de base de discussion avec les partenaires.

Gouvernement du Québec
Ministère du Conseil exécutif
Secrétariat à l'éducation des adultes

FICHE DE RÉALISATION

NO: B.1.6.6

ETAT DE LA RÉALISATION (suite):

3. Depuis novembre 1984, trois rencontres ont eu lieu entre la Ministre et les présidents, accompagnés de leurs principaux collaborateurs, des organisations suivantes: CSD, C.S.N., F.T.Q., C.E.Q., le Conseil du patronat du Québec (CPQ), l'Association des manufacturiers canadiens et la chambre de commerce du Québec. Deux réunions ont également été tenues par le groupe technique de travail chargé de la préparation des rencontres entre la ministre et les dirigeants des organismes participants.

a) Rencontre du 23 novembre 1984

Essentiellement, cette rencontre avait pour but d'amorcer les discussions avec les partenaires sociaux en vue d'identifier des solutions au problème du chômage des jeunes, de les consulter en outre sur des mesures que le Gouvernement se propose de mettre en application afin d'augmenter les chances d'emploi pour les jeunes. A cette occasion, on traita des quatre grands thèmes identifiés dans le document: "L'emploi des jeunes: un défi à relever." La ministre propose aux partenaires différentes mesures susceptibles d'aider à améliorer la situation du chômage chez les jeunes. On y parle entre autres d'un programme expérimental d'aménagement du temps de travail, d'un programme d'aide à la formation en entreprise, d'une politique d'apprentissage, d'un programme dit Bon d'emploi plus, d'un nouveau volet de PECEC pour les régions, de la création de groupes de ressources techniques auprès des jeunes.

b) Rencontre du 18 décembre 1984

Cette rencontre a surtout porté sur l'aménagement du temps de travail et sur le programme expérimental soumis par le Gouvernement. A cette occasion les partenaires ont fait connaître leurs réactions au programme et ont soumis les modifications qu'ils souhaitaient y voir apportées.

c) Rencontre du 8 février 1985

Au cours de cette réunion il fut question à nouveau du programme expérimental d'aménagement du temps de travail. On y discuta entre autres de la proportionnalité, du rôle du comité aviseur et de sa formation et de la promotion du programme.

RESPONSABILITÉ DE RÉALISATION:

PAR:

Date:

Gouvernement du Québec
Ministère du Conseil exécutif
Secrétariat à l'éducation des adultes

FICHE DE RÉALISATION | **NO:** 8.1.6.6

ETAT DE LA RÉALISATION (suite):

Les discussions portèrent également sur le programme de soutien à la formation qui faisait l'objet d'une consultation particulière par la Direction générale de la formation professionnelle.

Au cours de cette rencontre il y eu dépôt d'un document de consultation et de réflexion sur une politique d'apprentissage au Québec. A cette occasion les participants acceptent de collaborer à la réalisation des différents travaux requis pour la mise en place d'une politique d'apprentissage au Québec.

RESPONSABILITÉ DE RÉALISATION: Direction générale de la planification -643-1412

PAR:

Date: Février 1985

Gouvernement du Québec
Ministère du Conseil exécutif
Secrétariat à l'éducation des adultes

FICHE DE RÉALISATION	UN PROJET D'EDUCATION PERMANENTE	NO: B.1.6.7
ORIENTATION: Une reconnaissance du rôle et des responsabilités des intervenants.		MAÎTRE D'OEUVRE: Main-d'oeuvre et Sécurité du revenu
MESURE: Rôle et responsabilités du MMSR en matière de formation professionnelle.		ECHÉANCIER: En cours

ÉTAT DE LA RÉALISATION:

Rôle du MMSR

L'énoncé gouvernemental portant sur l'orientation et les plans d'actions en éducation des adultes confirme et élargit les responsabilités du MMSR dans ce domaine, notamment pour:

- Développer et mettre en oeuvre un système adéquat d'estimation des besoins en main-d'oeuvre et de la main-d'oeuvre.
- Assurer le processus d'estimation des besoins qualitatifs et quantitatifs de formation professionnelle de la main-d'oeuvre.
- Développer et mettre en oeuvre des mécanismes de participation des partenaires socio-économiques et des autres ministères, notamment à vocation économique, à la définition des besoins par les Comités consultatifs régionaux.
- Élaborer et mettre en oeuvre des mesures d'intervention générale visant le développement de la main-d'oeuvre pour mieux répondre aux besoins de formation, de recyclage et de perfectionnement professionnels issus notamment de l'implantation de nouvelles technologies dans l'industrie québécoise.
- Améliorer les programmes actuels de formation et développer de nouveaux programmes spécifiques de formation professionnelle de la main-d'oeuvre.
- Assurer une gestion régionale des divers programmes de formation.
- Améliorer le processus de sélection des clientèles admissibles aux divers programmes, mesures et services relatifs au développement de la main-d'oeuvre.
- Assurer une meilleure promotion des programmes, mesures et services relatifs au développement de programmes de formation de la main-d'oeuvre.

RESPONSABILITÉ DE RÉALISATION: Direction générale de la formation professionnelle - 873-5776 et 643-4841

PAR: DATE.

Gouvernement du Québec
Ministère du Conseil exécutif
Secrétariat à l'éducation des adultes

FICHE DE RÉALISATION

NO: 8.1.6.7

ETAT DE LA RÉALISATION (suite):

Ces différentes responsabilités s'inscrivent dans la poursuite des grands objectifs suivants:

- Rendre la main-d'oeuvre adulte apte à exercer les professions reconnues d'importance nationale.
- Favoriser le perfectionnement de la main-d'oeuvre en collaboration avec les employeurs en vue du maintien des emplois existants.
- Augmenter les qualifications des personnes les plus défavorisées en vue de leur intégration au marché de l'emploi.
- Faciliter le recyclage des travailleurs(euses) oeuvrant dans les secteurs d'activités économiques en perte de vitesse.
- Assurer le perfectionnement des gestionnaires de l'entreprise privée.

RESPONSABILITÉ DE RÉALISATION:

PAR:

Date:

Gouvernement du Québec
Ministère du Conseil exécutif
Secrétariat à l'éducation des adultes

FICHE DE RÉALISATION — UN PROJET D'EDUCATION PERMANENTE — NO: B.2.1.1.

ORIENTATION: Les lieux de concertation (les tables de concertation)

MAÎTRE D'OEUVRE: M.E.Q., M.E.S.S.T., M.M.S.R.

MESURE: Mise en place de tables nationales sectorielles de la formation professionnelle.

ÉCHÉANCIER: À préciser

ÉTAT DE LA RÉALISATION:

Le comité trilatéral MEQ, MESST et MMSR procède actuellement à une réévaluation des tables nationales sectorielles de la formation professionnelle quant à leurs objectifs, leur constitution, leurs ressources et leurs modalités de fonctionnement.

RESPONSABILITÉ DE RÉALISATION: Groupe de coordination de la formation professionnelle, M.E.Q.

PAR: Andréa Bouchard, M.E.Q. Téléphone: 643-3810

DATE: 14 mars 1985

OBJET DE DISCUSSION NO 5: EDUCATION POPULAIRE

Tous les partenaires au projet d'éducation permanente reconnaissent aux organismes volontaires d'éducation populaire (OVEP) et aux services d'animation communautaire des établissements scolaires une place importante dans le développement de l'éducation populaire.

Des crédits supplémentaires ont été accordés pour permettre notamment aux OVEP une meilleure action en regard des cibles retenues pour l'éducation populaire: l'alphabétisation, le soutien aux projets communautaires des jeunes adultes défavorisés, chômeurs ou inactifs, les programmes destinés aux femmes désireuses de retourner aux études ou d'accéder au marché du travail, l'insertion sociale des personnes handicapées.

OBJET NO 5 SYNTHESE DES REALISATIONS

En 1984-1985 le budget global OVEP est presque le double du budget OVEP 1983-1984 (7,8 millions vs 4,2 millions). Il en va de même pour le nombre d'organismes subventionnés (785 comparativement à 351).

On se prépare à admettre une partie des frais d'encadrement pour des fins de financement et, après consultation, à régionaliser le programme d'aide aux OVEP.

En 1984-1985: maintien du programme d'aide à la formation syndicale (871 000 $), création de la maison des sciences et de la technologie, maintien du budget distribué aux commissions scolaires pour la formation dite socio-culturelle (3,4 millions pour 79 organismes) et de leur budget consacré à l'animation communautaire et au support à l'action communautaire (1,9 millions pour 79 commissions scolaires), maintien des services à la collectivité des universités et des cégeps, maintien enfin du soutien technique des établissements scolaires aux OVEP.

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science
Secrétariat à l'éducation des adultes

FICHE DE RÉALISATION — **UN PROJET D'EDUCATION PERMANENTE** — **NO:** A.4.4.6

ORIENTATION Un cadre, des programmes et des pratiques de formation accessibles (éducation populaire)

MAITRE D'OEUVRE Education

MESURE Lignes directrices du MEQ concernant l'éducation populaire

ECHEANCIER

ETAT DE LA REALISATION

L'éducation populaire, c'est deux grands réseaux

L'éducation populaire est un genre de formation qui déborde largement l'école, le collège ou l'université, et qui est présente un peu partout dans le tissus social québécois. Si on peut bénéficier d'une activité d'éducation populaire dans les locaux d'un établissement public, on peut tout aussi bien apprendre dans un sous-sol d'église, dans une cuisine, dans l'arrière-boutique d'un comptoir alimentaire, chez soi en regardant la T.V.C. ou une émission éducative, etc.

Fondamentalement, on reconnaît toutefois que l'éducation populaire est dispensée par le moyen de deux grands réseaux: les établissements publics et les organismes volontaires d'éducation populaire.

L'éducation populaire, c'est des clientèles

On peut estimer qu'environ 200 000 adultes participent annuellement à des activités d'éducation populaire. Par exemple la clientèle rejointe par l'éducation populaire était en 1981-1982 la suivante.

- Cours d'éducation populaire dans les commissions scolaires: 98 000 adultes
- Animation communautaire et support à des groupes d'action communautaire (commissions scolaires): 30 000 adultes
- Organismes volontaires d'éducation populaire: 40 000 adultes (estimé)
- Syndicats, cégeps, universités, réseau d'affaires sociales, autres: 32 000 adultes (estimé)

Qui sont ces gens? Il s'agit dans une proportion d'au moins les deux tiers de femmes. Dans la formation socio-économique, les hommes constituent les deux tiers des adultes inscrits. L'éducation populaire est pour beaucoup de femmes, la seule voie d'accès à l'éducation des adultes. La moyenne d'âge de ces adultes se situe dans le début de la trentaine et il s'agit pour la plupart de personnes ayant interrompu leurs études au milieu du secondaire.

L'éducation populaire, c'est des budgets

Dans l'ensemble, le ministère de l'Éducation a investi en 1984-1985 14 000 000 $ pour des activités d'éducation populaire. L'éducation populaire dans les commissions scolaires a été particulièrement affectée par le processus des compressions budgétaires en éducation des

Gouvernement du Québec
Ministère du Conseil exécutif
Secrétariat à l'éducation des adultes

FICHE DE RÉALISATION | **NO: A.4.4.6.**

ETAT DE LA RÉALISATION (suite):

adultes au début des années 1980. En 1979-1980, le réseau des commissions scolaires dépensait grâce à des subventions de l'État, plus de 10 000 000 $ en éducation populaire. En 1984-1985, ce même réseau ne dépense plus qu'environ 5 000 000 $.
Jamais un si grand nombre d'inscrits n'aura été supporté par de si petits budgets et autant de bénévolat.
L'engagement pris dans l'énoncé de politique en regard du programme OVEP a été respecté et son budget porté de 4,1 millions en 83-84 à 7,8 millions en 84-85.

L'éducation populaire, c'est des façons d'apprendre

Il y a toujours eu des cours d'éducation populaire et il y en aura encore demain. Mais, à côté de ce format usuel pour apprendre se sont multipliés d'autres formats d'apprentissage:

- l'atelier;
- la conférence;
- le colloque populaire;
- le théâtre-action;
- le journal de quartier, le bulletin de liaison;
- les brochures, dépliants ou guides d'accompagnement;
- l'émission de radio ou de télé communautaire;
- le vidéo d'animation, le diaporama et le film;
- la formation sur le tas acquise par la participation à une action collective dans un groupe;
- la formation sur mesure;
- etc.

Autant de façons diverses d'apprendre, dont la caractéristique commune la plus importante est sans contredit l'aspect pratique et immédiat. Pour durer et être appréciés, les formats d'apprentissage doivent permettre à l'adulte d'acquérir des maîtrises sur sa vie quotidienne ici et maintenant, être liés à l'action présente et garantir à l'adulte un savoir immédiat réutilisable.

L'éducation populaire, c'est des objets d'apprentissage

L'éducation populaire développe en priorité les apprentissages liés à la maîtrise de la vie quotidienne ou à la promotion collective des milieux populaires. Que ces activités soient offertes par une commission scolaire, ou réalisées dans une association volontaires, ces

RESPONSABILITÉ DE RÉALISATION:

PAR: | **Date:**

Gouvernement du Québec
Ministère du Conseil exécutif
Secrétariat à l'éducation des adultes

FICHE DE RÉALISATION | **NO: A.4.4.6.**

ETAT DE LA RÉALISATION (suite):

activités visent, selon les besoins, le développement des apprentissages suivants:

- Des activités d'apprentissage subventionnées par l'État, et visant le développement:

  - des habiletés de base;
  - des savoirs pour mieux fonctionner en société;
  - des savoirs pour développer une prise de conscience;
  - des savoirs pour l'action collective.

- Des activités d'apprentissage non-subventionnées:

  Des activités d'éducation populaire QUI NE SONT PAS SUBVENTIONNÉES mais que les établissements publics ou privés ou volontaires offrent au public moyennant auto-financement par la clientèle:

  - des activités liées aux arts, à la culture et à l'artisanat: musique, arts plastiques, théâtre, photo, macramé, etc.;
  - certaines habiletés manuelles ou domestiques: bricolage, décoration, tricot, ébénisterie, horticulture, etc.;
  - certaines habiletés de loisirs éducatifs, récréatives ou sportives.

<u>L'éducation populaire, c'est des ressources humaines</u>

Nous ne disposons pas de statistiques pour recenser de façon rigoureuse les personnes qui sont affectées à la gestion et au développement de l'éducation populaire tant dans les établissements publics que dans les organismes volontaires. Elles sont probablement au moins une dizaine de milles.

Malgré cette faiblesse des données, on peut affirmer que l'état des ressources humaines en éducation populaire est caractérisé:

RESPONSABILITÉ DE RÉALISATION

PAR: _____ | Date: _____

Gouvernement du Québec
Ministère du Conseil exécutif
Secrétariat à l'éducation des adultes

FICHE DE RÉALISATION

NO: A.4.4.6

ETAT DE LA RÉALISATION (suite):

A- par la présence de peu de personnes à temps complet, tant dans les réseaux publics que dans les associations volontaires;

B- par l'importance du personnel rémunéré à l'acte ou selon un taux horaire et par les problèmes d'encadrement et de formation pédagogique que cela pose;

C- par la part essentielle du bénévolat.

Ces caractéristiques sont le résultat bien sûr d'un sous-développement de l'éducation populaire, mais aussi de la dynamique même de l'éducation populaire. En effet, celle-ci est présente dans toute la société, dans tous les problèmes, dans tous les groupes sociaux. L'éducation populaire reflète donc cette complexité de notre vie contemporaine.

RESPONSABILITÉ DE RÉALISATION:

PAR:

Date:

Gouvernement du Québec
Ministère du Conseil exécutif
Secrétariat à l'éducation des adultes

FICHE DE RÉALISATION — UN PROJET D'EDUCATION PERMANENTE

NO: A.4.4.6.1. - A.4.4.6.2. B.1.2.1. - B.1.2.3.

ORIENTATION: Un cadre, des programmes et des pratiques de formation accessible (Des programmes de formation pertinents et diversifiés en éducation populaire).

MAÎTRE D'OEUVRE: Education

ECHÉANCIER: Avril 1985

MESURE: Consolidation et développement du programme gouvernemental d'aide aux OVEP et autres mesures reliées.

ÉTAT DE LA RÉALISATION:

TITRE DU DOSSIER: Programme OVEP

A- Bilan des réalisations et perspectives de développement

1- De 4 162,525 $ qu'il était en 1983-1984, le budget global du programme d'aide est passé en 1984-1985 à 7 815 820 $. Cette augmentation rapide, souhaitée par l'Énoncé de politique, a permis d'accréditer 351 nouveaux organismes et de porter à 785 le nombre d'organismes subventionnés.

2- Préparation de l'enveloppe budgétaire 1984-1985 pour tenir compte de la priorité nationale accordée aux personnes analphabètes et aux personnes handicapées. Le budget est passé de 586 586 $ en 1983-1984 à 2 086 586 $ en 1984-1985 pour une augmentation de 355%.

3- Sélection des projets présentés dont 96 traitent de la problématique générale de la condition féminine.

4- Formulation d'une demande de budgets additionnels pour le programme 1985-1986, entre autres pour couvrir une partie des frais d'encadrement des organismes.

5- Approbation par le B.S.M. d'un mémoire concernant une hypothèse générale de régionalisation pour 1985-1986 au Programme d'aide.

- Coordination avec la Direction générale des réseaux pour s'assurer, tel que prévu dans la politique, de la participation des directions régionales au Ministère à la régionalisation du Programme d'aide.

6- Tournée de consultation.

7- Suite à la tournée, prépration d'un mémoire au B.S.M., pour la prise de décision concernant la gestion de la régionalisation du programme d'aide en 1985-1986 (fin février).

B- Communications avec les organismes

Tournée nationale de consultation sur une hypothèse générale de régionalisation pour 1985-1986 (12 rencontres régionales en décembre 1984 et janvier 1985).

Rencontre déjà tenue avec le M.E.P.A.C.Q. sous la responsabilité du sous-ministre adjoint concernant les suites possibles à donner aux principaux points concernant les OVEP.

Envoi aux OVEP du compte-rendu de chacune des plénières qui ont eu lieu lors des 12 rencontres régionales de consultation (fin février).

C- Organismes particulièrement visés par la fiche

L'ensemble des organismes volontaires d'éducation populaire qui ont présenté un projet en 1984-1985.

RESPONSABILITÉ DE RÉALISATION: Direction générale de l'éducation des adultes (DGEA)

PAR: Guy Mercier - Téléphone: 643-6378

DATE: Janvier 1985

Gouvernement du Québec
Ministère du Conseil exécutif
Secrétariat à l'éducation des adultes

FICHE DE RÉALISATION — UN PROJET D'EDUCATION PERMANENTE

NO: A.4.4.6.2

ORIENTATION: Un cadre, des programmes et des pratiques de formation accessibles (Des programmes de formation pertinents et diversifiés/ en éducation populaire/)

MAÎTRE D'OEUVRE: Éducation

ÉCHÉANCIER: 1985-86

MESURE: Ouverture des règles de financement des OVEP pour y incorporer un certain pourcentage qui serait associé à des activités d'encadrement.

ÉTAT DE LA RÉALISATION:

Voir fiche A.4.4.6.1 : Consolidation et développement du programme gouvernemental d'aide aux OVEP et autres mesures reliées.

RESPONSABILITÉ DE RÉALISATION:

PAR:

DATE:

Gouvernement du Québec
Ministère du Conseil exécutif
Secrétariat à l'éducation des adultes

FICHE DE RÉALISATION — UN PROJET D'EDUCATION PERMANENTE

NO: A.4.4.6.4.

ORIENTATION: Un cadre, des programmes et des pratiques de formation accessibles (Des programmes de formation pertinents et diversifiés/en éducation populaire).

MAÎTRE D'OEUVRE: Education

MESURE: Maintien des ressources consacrées à la formation syndicale.

ÉCHÉANCIER: Réalisé

ÉTAT DE LA RÉALISATION:

TITRE DU DOSSIER: Programme d'aide aux organismes syndicaux

A- Bilan des réalisations et perspectives de développement

- Ce programme d'aide s'adresse aux centrales syndicales, CSN, FTQ, CEQ, CSD, UPA et à certains syndicats autonomes (9).
- Il a pour but d'assurer une assistance financière aux programmes de formation élaborés par ces organismes.
- Chaque année, ces organismes syndicaux présentent leurs activités prévues de formation au Ministère qui vérifie leur conformité aux orientations et aux critères du programme de subventions.
- Budget 1984-1985: 840 000 $ + 30 912 $ (indexation): 870 912 $.
- Le budget prévu a été dépassé de 66 171 $ afin de respecter le critère d'allocation des subventions de 1,00 $ par membre représenté.

  En effet, une demande d'autorisation pour combler l'écart financier a été présentée au Conseil du Trésor et acceptée.

  Le budget 1985-1986 sera indexé à partir des sommes dépensées en 1984-1985 soit 937 083 $.

B- Organismes particulièrement visés par la fiche

Syndicats

RESPONSABILITÉ DE RÉALISATION: Direction générale de l'éducation des adultes (DGEA)

PAR: Richard Lemieux - Téléphone: 643-6378

DATE: Février 1985

Gouvernement du Québec
Ministère du Conseil exécutif
Secrétariat à l'éducation des adultes

FICHE DE RÉALISATION — UN PROJET D'EDUCATION PERMANENTE

NO: B.1.2.1

ORIENTATION: Une reconnaissance du rôle et des responsabilités des intervenants (Une pluralité de lieux et de responsabilités: le secteur de l'éducation populaire)

MAÎTRE D'OEUVRE: Education

MESURE: Le gouvernement confirme aussi son aide et son soutien au secteur de l'éducation populaire autonome.

ÉCHÉANCIER: Réalisé

ÉTAT DE LA RÉALISATION:

Voir fiche A.4.4.6.1 : Consolidation et développement du programme gouvernemental d'aide aux OVEP et autres mesures reliées.

RESPONSABILITÉ DE RÉALISATION:

PAR:

DATE:

Gouvernement du Québec
Ministère du Conseil exécutif
Secrétariat à l'éducation des adultes

FICHE DE RÉALISATION — UN PROJET D'EDUCATION PERMANENTE

NO: B.1.2.3

ORIENTATION: Une reconnaissance du rôle et des responsabilités des intervenants (Une pluralité des lieux et de responsabilités: le secteur de l'éducation populaire)

MAÎTRE D'OEUVRE: Education

MESURE: En région, les organismes seront invités à participer à une table de consultation régionale.

ECHÉANCIER: Automne 1984

ÉTAT DE LA RÉALISATION:

Voir fiche A.4.4.6.1 : Consolidation et développement du programme gouvernemental d'aide aux OVEP et autres mesures reliées.

RESPONSABILITÉ DE RÉALISATION:

PAR:

DATE:

Gouvernement du Québec
Ministère du Conseil exécutif
Secrétariat à l'éducation des adultes

FICHE DE RÉALISATION — UN PROJET D'EDUCATION PERMANENTE

NO: B.1.4.4

ORIENTATION: Une reconnaissance du rôle et des responsabilités des intervenants (L'ensemble des ministères et de leurs réseaux)

MAÎTRE D'OEUVRE: MESST

MESURE: Création de la Maison des sciences et des technologies

ÉCHÉANCIER: à déterminer

ÉTAT DE LA RÉALISATION: - Assemblée Nationale adoptait le 23 mai 1984 la Loi sur la Société de la Maison des sciences et des techniques (Loi 62)

- Le 11 octobre 1984, le Gouvernement du Québec procédait à la nomination des membres du Conseil d'administration de la Société. (Décret no. 2276-84).
- Le 13 novembre 1984, un budget de démarrage a été confié à la Société (C.T. no. 153591).
- Le ministre a reçu une recommandation de la Société pour le choix du directeur-général, nomination qui sera faite incessamment.
- Des pourparlers sont en cours avec la ville de Montréal quant à la délimitation du site d'implantation sur l'Ile Sainte-Hélène.
- La Société procède présentement à l'élaboration de son plan de développement qui devra être approuvé par le Gouvernement. On peut estimer que ce plan sera approuvé vers la fin du printemps.
- La Maison est un vaste centre de vulgarisation scientifique et technologique ouvert au public le plus large, jeune et adulte. Suivant les termes de la loi constitutive, elle a pour mandat de promouvoir la culture scientifique et technique et de faire connaître les sciences et les technologies ainsi que leurs incidences économiques, sociales, culturelles et environnementales.

RESPONSABILITÉ DE RÉALISATION: Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie

PAR: Camil Guy

DATE:

Gouvernement du Québec
Ministère du Conseil exécutif
Secrétariat à l'éducation des adultes

FICHE DE RÉALISATION — **UN PROJET D'EDUCATION PERMANENTE** — **NO:** B.1.5.5

ORIENTATION: Une reconnaissance du rôle et des responsabilités des intervenants (le ministère et les réseaux de l'éducation)

MAÎTRE D'OEUVRE: MEQ - MESST

MESURE: Le maintien des missions d'éducation populaire des commissions scolaires et des services à la collectivité des cégeps et universités.

ÉCHÉANCIER: Réalisé

ÉTAT DE LA RÉALISATION:

Titre du dossier: Éducation populaire dans les commissions scolaires

A. Bilan des réalisations 1984-1985

- Distribution de l'enveloppe budgétaire de 3 440 000 $ dite enveloppe globale pour l'éducation populaire, répartie entre les 79 services d'éducation des adultes (SEA) des commissions scolaires.

- Allocation aux commissions scolaires pour l'animation communautaire et le support à l'action communautaire: 1 914 000 $ répartis entre les 79 SEA des commissions scolaires.

Le maintien et/ou le développement des services à la collectivité des cégeps demeure la responsabilité de ceux-ci. La Direction générale de l'enseignement collégial n'a pas de responsabilité directe dans ce dossier.

l'accessibilité de plusieurs services des collèges est déjà acquise. Dans bien des cas, des protocoles d'entente Cégep - municipalité ont renforcé cette volonté des collèges de favoriser une plus grande accessibilité de leurs ressources.

RESPONSABILITÉ DE RÉALISATION:

PAR:

DATE:

OBJET DE DISCUSSION NO 6: FORMATEURS D'ADULTES

On entend ici par formation, des activités rattachées aux programmes de formation longue et structurée des universités.

Le perfectionnement regroupe, pour sa part, les activités de formation sur mesure, aussi bien en pédagogie générale et en andragogie que dans un domaine de spécialisation technique ou disciplinaire. Ces dernières activités s'effectuent généralement en cours d'emploi.

Les formateurs d'adultes incluent à la fois les enseignants et les conseillers présents dans le système scolaire, les formateurs en entreprise et les éducateurs de l'éducation populaire.

Ce dossier est important pour la qualité de l'enseignement et la formation des adultes eux-mêmes.

OBJET NO 6

SYNTHESE DES REALISATIONS

En ce qui concerne les formateurs d'adultes, on s'affaire à définir leurs besoins de formation et de perfectionnement et à définir les stratégies pertinentes. En même temps, on a tenu une première rencontre annuelle pour analyser les expériences réalisées par les services d'éducation des adultes des commissions scolaires et des CEGEPS.

L'adaptation des pratiques pédagogiques se fera aussi grâce à la FORMATION GÉNÉRALE RENOUVELLÉE, qui vise entre autre la production d'un régime pédagogique adapté à la formation de base des adultes, la définition des compétences de base et les objectifs opérationnels mesurables correspondants, et la mise au point de moyens adéquats de reconnaissance des acquis.

Par ailleurs la désexisation des pratiques éducatives se poursuit.

Gouvernement du Québec
Ministère du Conseil exécutif
Secrétariat à l'éducation des adultes

FICHE DE RÉALISATION — **UN PROJET D'EDUCATION PERMANENTE** — **NO:** A.4.3.3

ORIENTATION Un cadre, des programmes et des pratiques de formation accessibles (Des pratiques pédagogiques adaptées)

MAITRE D'OEUVRE Education et MESST

MESURE Programme de formation et de perfectionnement des formateurs d'adultes pour soutenir le développement de cette pédagogie.

ECHEANCIER A venir

ETAT DE LA REALISATION

TITRE DU DOSSIER: Formation des formateurs d'adultes

A - Bilan des réalisations (mai 1984 à décembre 1984)

Suite à la parution de l'Énoncé de politique et Plan d'action en éducation des adultes, au premier trimestre de 1984, le ministère de l'Éducation s'est préoccupé de mettre au point des aménagements pour assurer «une formation adéquate pour les formateurs»[1]:

1 - un groupe de travail interservices a fourni un rapport en mai 1984 sur les «mesures à prendre pour assurer la coordination et l'orientation de la formation des formateurs d'adultes»;

2 - «une analyse plus poussée des effectifs des personnels de l'éducation des adultes»[2] a été partiellement réalisée au cours de l'été 1984[3];

3 - une proposition en vue de réaliser «l'orientation et la coordination de la formation et du perfectionnement des formateurs d'adultes» a été produite en novembre 1984.

4 - une session d'étude a été tenue en mars 1985: pour établir les besoins généraux et spécifiques de formation des formateurs d'adultes; pour analyser les expériences réalisées par les services d'éducation des adultes des commissions scolaires et des cegeps

---

1 Énoncé de politique, point 4.2.25, p. 42 à 44.
2 Énoncé de politique et plan d'action, p. 42.
3 Louis Pelletier, Les formateurs d'adultes, rapport préliminaire.

Gouvernement du Québec
Ministère du Conseil exécutif
Secrétariat à l'éducation des adultes

FICHE DE RÉALISATION | **NO:** A.4.3.3

ETAT DE LA RÉALISATION (suite):

A - Bilan des réalisations (mai 1984 à décembre 1984 (suite)

Perspectives de développement

1. Tenir à jour les données et les analyses relatives aux personnels scolaires de l'éducation des adultes.
2. Mettre en place un groupe de travail (MEQ, MESST, organismes) pour établir des stratégies efficaces de formation des formateurs et préparer des plans d'action pour les cégeps et les commissions scolaires.
3. Faire, au MEQ et au MESST, des recommandations touchant les conditions d'accès à la fonction de formateur d'adultes.

B - Communications avec les organismes

Selon la recommandation du groupe de travail (mai 1984), la concertation et les échanges avec les organismes engagés en éducation des adultes se feront lors des RENCONTRES ANNUELLES de concertation et d'information, qui pourront prendre diverses formes: journée d'étude, session d'information, colloque. La formule de la SESSION D'ÉTUDE a été retenue pour la rencontre annuelle de mars 1985. Les actes seront publiés en mai 1985.

C - Organismes à informer

1. Dans un premier temps:
   - TREAQ
   - ACEACQ
   - AFAQ
   - Fédération des commissions scolaires et des cégeps, Conseil des collèges, association des cadres des services d'éducation aux adultes des cégeps
   - Facultés d'éducation des universités

   Éventuellement:
   - Association des formateurs en industrie
   - Commissions de formation professionnelle
   - Regroupement des OVEP

RESPONSABILITÉ DE RÉALISATION: MEQ - MESST

R Ghislaine Roquet, (514) 873-3537 Louise Des Trois Maisons (418)643-7460 | **DATE:** 26 mars 1985

Gouvernement du Québec
Ministère du Conseil exécutif
Secrétariat à l'éducation des adultes

FICHE DE RÉALISATION — **UN PROJET D'EDUCATION PERMANENTE** — **NO:** A. 4. 3. 4.

ORIENTATION UN CADRE DES PROGRAMMES ET DES PRATIQUES DE FORMATION ACCESSIBLES (des pratiques pédagogiques adaptés: «il y a là une tâche importante pour une école comm.»).

MAITRE D'OEUVRE MESST

MESURE Désexiser les pratiques éducatives et donner aux formateurs les instruments pour éliminer les stéréotypes sexistes.

ECHEANCIER En cours

ETAT DE LA REALISATION

TITRE DU DOSSIER : La désexisation des pratiques éducatives.

A. Bilan des réalisations

Les réalisations au chapitre de la désexisation des pratiques éducatives sont les suivantes :

1- rédaction d'un document sur le secteur des techniques et des sciences humaines en regard de la désexisation;

2- ajout du critère désexisation dans les formulaires servant à l'approbation des programmes et des cours de l'enseignement collégial;

3- rédaction d'un document de travail en vue d'un inventaire des activités traitant du sexisme offertes au réseau collégial;

4- collaboration à un plan d'action de la désexisation au M.E.Q.;

5- collaboration à la création d'un guide de féminisation des textes

Perspective de développement

Dans le cadre de Décennie 85 - se poursuivront :

- la création de matériel de sensibilisation au sexisme, l'animation, la diffusion et le support aux collèges;
- l'élaboration d'un cours-type de sensibilisation au sexisme et d'initiation aux métiers non-traditionnels à l'intention des professeurs.

Gouvernement du Québec
Ministère du Conseil exécutif
Secrétariat à l'éducation des adultes

FICHE DE RÉALISATION

NO: A. 4.3.4

ETAT DE LA RÉALISATION (suite):

B. Communications avec les organismes

Il serait souhaitable de conserver des liens avec le prochain Bureau de la condition féminine au M.E.Q. Ce serait aussi l'occasion de poursuivre des communications avec le Conseil du Statut de la femme.

C. Organismes à informer

Eventuellement, un regroupement de répondants et de répondantes à la condition féminine dans les cégeps permettrait de tisser des liens entre chacun des organismes collégiaux et de créer un réseau de diffusion pour l'information.

RESPONSABILITÉ DE RÉALISATION: Direction des affaires éducatives - D.G.E.C. MESST

PAR: Louise Des Trois Maisons (418) 643-7460

Date: Mars 1985

OBJET DE DISCUSSION NO 7: ACCUEIL ET REFERENCE

Les services d'accueil et référence offerts aux adultes ont pour but d'aider un adulte, un groupe d'adultes, une association ou une entreprise, à faire la jonction entre ses demandes, ses problèmes ou ses projets et des offres de ressources et d'activités d'ordre éducatif, qu'ils se trouvent soit dans des établissements de formation, soit dans d'autres organismes.

Etant donné que la conjoncture socio-économique multiplie la clientèle adulte qui a besoin de ces services sans un accroissement proportionnel des ressources, il est nécessaire que les divers organismes d'une région se concertent, afin de connaître les moyens dont ils disposent ensemble pour accueillir les adultes, les informer sur les services de formation et sur le marché du travail, faire si nécessaire, l'évaluation de leurs acquis scolaires et expérientiels, les assister dans l'élaboration de leur projet de formation et, dans certains cas, les aider dans une démarche d'orientation plus approfondie. Ce sont là les six services jugés essentiels.

C'est pourquoi la politique de l'éducation des adultes demande que "les principaux intervenants en éducation des adultes se regroupent (...) pour mettre sur pied des services unifiés et efficaces d'accueil et de référence", soit un service régional d'accueil et référence (SRAR).

OBJET NO 7

SYNTHESE DES REALISATIONS

Les SRAR doivent répondre aux besoins spécifiques des adultes d'une région donnée, en tenant compte des possibilités et contingences qu'offre cette région. C'est donc dire qu'il n'y a aucun modèle unique de services qui devrait prévaloir lors de leur mise en oeuvre. Dans chacune des régions, mais à un rythme variable, les travaux de mise en place sont amorcés. Des représentants des établissements scolaires des commissions de formation professionnelle sont en voie d'établir un plan d'intervention qui devrait comprendre les objectifs du SRAR, sa constitution, les mandats, les clientèles visées et les modalités de fonctionnement. D'autres groupes sont associés à cette opération (OVEP, regroupement de femmes, communautés culturelles).

La majorité des régions ont fait ou sont en voie d'effectuer une analyse de la situation des services actuellement offerts en région par les divers organismes relevant du MEQ, du MESST, du MMSR ou par d'autres organismes régionaux.

Il est peu probable que des SRAR soient en mesure d'offrir avant juillet 1985 des services directs à la clientèle. On peut s'attendre cependant à ce que la prestation concrète de services par les SRAR débute à l'automne 1985.

Le Comité bilatéral permanent Education-Main-d'oeuvre et Sécurité du Revenu assure la coordination des interventions ministérielles dans ce dossier. De plus, les représentants des ministères membres ont procédé au cours des mois de février, mars et avril 1985, à une tournée interministérielle de toutes les régions.

Un des points majeurs à l'ordre du jour de cette tournée était la question des centres régionaux d'accueil et référence. Un bilan complet de l'état d'avancement des projets dans chacune des régions sera produit au terme de cette tournée et transmis aux participants.

Gouv... du Québec
Min... ...sed exécutif
Sec... ...ducation des adultes

FICHE DE RÉALISATION — UN PROJET D'EDUCATION PERMANENTE — NO: A.3.0.1 - A.3.1.7 / B.2.4.1 - B.2.4.3

ORIENTATION L'accès aux services professionnels et les lieux de concertation.

MAITRE D'OEUVRE MESST-MEQ-MMSR-Réseaux

MESURE Instaurer des services intégrés d'accueil et de référence et autres mesures reliées.

ECHEANCIER En cours

ETAT DE LA REALISATION

TITRE DU DOSSIER: Accueil et référence

3- bilan des réalisations et perspectives de développement

1- Étapes franchies par le MEQ

Mai 1984: Note adressée aux directrices et directeurs régionaux par Messieurs André Matte et Léonce Beaupré rappelant les principales orientations ou les principaux principes à respecter dans la mise en place des services régionaux d'accueil et de référence.

Août 1984: Note aux directrices et directeurs régionaux confirmant la répartition du budget dans chacune des régions.

Septembre 1984: Note de Monsieur André Matte aux directrices et directeurs régionaux portant sur les principaux principes, modalités ou mesures colligés à partir des textes de la politique, des cahiers de participation de la rencontre de concertation des 10 et 11 mai 1984, etc.

Septembre et novembre 1984: État de la situation du dossier lors des rencontres avec les professionnels de l'éducation des adultes en région.

Octobre et novembre 1984: État de la situation du dossier lors des rencontres du conseil de direction de la DGR.

Novembre 1984: Versement aux organismes fiduciaires désignés de la moitié du montant prévu.

Début décembre 1984: Diffusion d'un document d'information générale et administrative

Janvier 1985: Production du document: Les services régionaux d'accueil et de référence: jalons de mise en oeuvre, rédigé par Marthe Henripin, du Service de l'éducation permanente de la Direction des politiques et plans du MEQ, et publié conjointement par le MEQ et le MMSR (45 pages et annexe).

Février 1985: Transmission par le Bureau de la coordination de la condition féminine aux Directions régionales de la liste des représentantes des mouvements féminins aux Tables de concertation Éducation-Main-d'oeuvre et au SRAD (1er février 1985).

Février 1985: Mise sur pied par le Bureau de coordination de la condition féminine, d'un comité provincial d'encadrement des groupes de femmes qui siégeront aux Tables régionales d'accueil et de référence.

Février 1985: Production d'un questionnaire pouvant servir à faire l'état de la situation dans chacune des régions. (Service de l'éducation permanente)

Gouvernement du Québec
Ministère du conseil exécutif
Secrétariat à l'éducation des adultes

FICHE DE RÉALISATION

NO: A.3.0.1 - A.3.1.7
B.2.4.1 - B.2.4.3

ETAT DE LA RÉALISATION (suite):

Février 1985: Lettre de Léonce Beaupré et André Matte aux Directions régionales fournissant des précisions sur les modes d'allocations des ressources, sur la présentation de l'état financier des SRAR et sur la présentation d'un plan régional d'intervention (26 février 1985).

II- Situation dans les régions

Tel que prévu dans le Projet d'éducation permanente, les établissements scolaires et le réseau de la Main-d'oeuvre ont continué à rendre aux adultes les divers services d'accueil et de référence. Les observations qui suivent portent uniquement sur les efforts consentis à la mise en place des services régionaux d'accueil et de référence.

- Toutes les régions ont amorcé les travaux mais à un rythme variable.
- Dix régions ont identifié l'organisme fiduciaire.
- La majorité des régions ont fait ou sont en voie d'effectuer une analyse de situation à l'aide de leur propre questionnaire ou à l'aide du questionnaire proposé par le MEQ.
- Les régions sont en voie d'établir un plan d'intervention qui devrait comprendre les objectifs du SRAR, sa constitution, les mandats, les clientèles visées et les modalités de fonctionnement.
- Six régions ont une table autonome et cinq autres en ont une rattachée à la table de concertation Éducation-Main-d'oeuvre.
- Rares sont les SRAR qui pourront offrir avant juillet 1985 des services directs à la clientèle. On peut s'attendre à ce que la prestation concrète de services par les SRAR débute à l'automne 1985.
- Les SRAR sont à l'ordre du jour de toutes les réunions de la tournée interministérielle qui a débuté en février et qui se terminera en avril. A l'issue de cette tournée, les principaux ministères concernés (MMSR, MEQ, MESSI et Secrétariat à la condition féminine) seront capables de tracer un bilan beaucoup plus complet de ce dossier.

III- Étapes à franchir par le MEQ

- Production d'un outil de cueillette de données statistiques sur les clientèles. et production de monographies (Service de l'éducation permanente).
- Analyse des plans d'intervention, des bilans et des prévisions financières finales du MEQ pour l'année 1984-85.
- Production d'un guide d'évaluation des activités du SRAR en vue de la rédaction de leur rapport annuel et pour faciliter une synthèse nationale.
- Tenue des sessions de formation organisées par le Bureau de coordination de la condition féminine à l'intention des représentantes des organismes féminins auprès des SRAR.

RESPONSABILITÉ DE RÉALISATION:

PAR:

Date:

Gouvernement du Québec
Ministère du Conseil exécutif
Secrétariat à l'éducation des adultes

FICHE DE RÉALISATION

NO: A.3.0.1 - A.3.1.7
B.2.4.1 - B.2.4.3

ETAT DE LA RÉALISATION (suite):

B- Communications avec les organismes

- Rencontre des directrices et directeurs régionaux par la direction générale des réseaux.
- Invitation faite aux régions pour requérir si besoin, les services de Claude Gingras du Service de coordination et de développement régional de la Direction générale de l'éducation des adultes.
- Participation du service à la tournée provinciale.

C- Organismes particulièrement visés par la fiche

- Direction générale des réseaux
- Directions régionales
- Bureau de coordination à la condition féminine
- Commissions scolaires
- Cégeps
- Universités
- DMEP
- CFP

RESPONSABILITÉ DE RÉALISATION: Direction générale de l'éducation des adultes

PAR: Claude Gingras, DGEA Tél: (418)-643-6378

Date: Février 1985

Gouvernement du Québec
Ministère du Conseil exécutif
Secrétariat à l'éducation des adultes

FICHE DE RÉALISATION — **UN PROJET D'EDUCATION PERMANENTE** — **NO:** A.3.0.2.

ORIENTATION: L'ACCES AUX SERVICES PROFESSIONNELS

MAÎTRE D'OEUVRE: MINISTERE DES COMMUNAUTES CULTURELLES ET DE L'IMMIGRATION

MESURE: Création au ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration d'un Service d'évaluation et de référence scolaire et professionnelle

ÉCHÉANCIER: AVRIL '85

ÉTAT DE LA RÉALISATION:

Suite à une réorganisation administrative, le ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration a créé un Service d'évaluation et de référence scolaire et professionnelle.

Ce Service regroupe de façon intégrée et mieux structurée les fonctions antérieurement assumées par la Division des équivalences et orientation ainsi que la Division du Placement du Service de la Main-d'oeuvre.

En plus d'intégrer tout ce qui est relié à la reconnaissance des équivalences scolaires et des acquis expérientiels, ce Service sera appelé à développer des programmes et activités concernant la référence scolaire et professionnelle de la clientèle immigrante.

Ainsi, le mandat relatif à l'information scolaire et professionnelle consistera à informer l'immigrant en matière scolaire et professionnelle et à l'aider dans des choix qui engageront son avenir et ses conditions de vie au Québec.

Pour ce faire, cinq (5) fonctions principales et deux (2) fonctions de support s'y exerceront.

Fonctions principales:

1- Information scolaire et professionnelle;

2- Counselling d'orientation;

3- Attestation d'expérience;

4- Sélection à des cours dans le cadre de programmes de formation professionnelle en établissement (français inclus);

5- Référence scolaire et professionnelle.

Fonctions de support:

1- Centre de documentation;

2- Structure d'accueil centrale.

RESPONSABILITÉ DE RÉALISATION: Direction de l'Adaptation (Service d'évaluation et de référence scolaire et professionnelle)

PRÉP. [illegible] coordonnateur du dossier

DATE: 85-03-29

Gouvernement du Québec
Ministère du Conseil exécutif
Secrétariat à l'éducation des adultes

FICHE DE RÉALISATION — UN PROJET D'EDUCATION PERMANENTE

NO: A.3.1.2 - A.3.1.7 - B.2.4.1 - B.2.4.2

ORIENTATION: L'accès aux services professionnels (L'accueil et référence et les services qui en découlent)

MAÎTRE D'OEUVRE: Directions régionales/Centres de formation professionnelle

MESURE: En accueil et référence, il n'y aura pas de modèle imposé mais des modèles particuliers répondant aux attentes des régions et à l'intérieur desquels seraient représentés les groupes populaires et féminins.

ÉCHÉANCIER: En concertation MEQ/MMSR selon plans d'action dév. en région

ÉTAT DE LA RÉALISATION:

Les services régionaux d'accueil et référence (SRAR) sont un ensemble intégré de fonctions de services qui consiste à aider le client à faire la jonction entre ses demandes, ses problèmes ou ses buts, et des offres de ressources éducatives et autres, déjà existantes ou à créer.

C'est un ensemble intégré de services

- visant à aider une personne, un groupe ou un organisme, à sa demande, à identifier ou à clarifier ses objectifs et sa situation
- puis, s'il y a lieu, à planifier un projet de développement d'ordre professionnel, culturel, familial, communautaire, etc.
- en lui permettant d'identifier et de choisir pour cela des ressources appropriées de nature éducative, ou autre au besoin,
- afin de se qualifier ou de s'instrumenter pour réaliser un projet d'action d'une obligation particulière à un moment particulier de son existence et de son évolution.

La mise en place du SRAR vise à aider l'adulte à surmonter un certain nombre de difficultés vécues localement et régionalement. C'est donc dire, d'une part, qu'il n'y a aucun modèle unique de services qui devrait prévaloir lors de leur mise en oeuvre. En effet, ces SRAR doivent répondre aux besoins spécifiques des adultes d'une région donnée, en tenant compte de toutes les possibilités et les contingences qu'offre cette région. D'autre part, les SRAR devraient permettre et susciter la concertation régionale des établissements et organismes offrant ce type de services, pour organiser une offre commune tout en permettant que se développe:

RESPONSABILITÉ DE RÉALISATION:

PAR: MMSR

DATE: FÉVRIER 1985

Gouvernement du Québec
Ministère du Conseil exécutif
Secrétariat à l'éducation des adultes

FICHE DE RÉALISATION

NO: A.3.1.2 - A.3.1.7 - B.2.4.1 - B.2.4.2

ETAT DE LA RÉALISATION (suite):

- une responsabilisation de ces divers organismes, qui les amènera à contribuer des ressources qui peuvent être de nature diverse, autant qu'à bénéficier de l'inscription de clientèles qui leur seront éventuellement référées;

- une utilisation optimale, sans dédoublement, des ressources existant ou pouvant exister dans la région, par l'aménagement d'un nouvel équilibre de ces ressources (concentration de certaines ressources, points de services plus spécialisés ou moins spécialisés, guichet unique interréseaux, etc.);

- un ajout éventuel de ressources spécialisées, dans un domaine sur lequel tous se sont entendus, après avoir constaté certains «trous» à l'échelle de la région ou d'une sous-région;

- une mobilisation conjointe de ressources d'aide en fonction et au service des intérêts et des buts propres des usagers, plutôt qu'à des fins de promotion et de recrutement visant à attirer les clientèles pour satisfaire les offres existantes des établissements et organismes;

- une rétroaction plus objective des praticiens du SRAR vers les établissements de formation et d'autres organismes du milieu. Cette rétroaction devrait permettre, en particulier, à l'ensemble des partenaires qui offrent de la formation dans une région, de s'ajuster les uns aux autres en fonction des besoins des clientèles.

RESPONSABILITÉ DE RÉALISATION:

PAR:

Date:

Gouvernement du Québec
Ministère du Conseil exécutif
Secrétariat à l'éducation des adultes

FICHE DE RÉALISATION — UN PROJET D'EDUCATION PERMANENTE

NO: A.3.1.7

ORIENTATION: L'accès aux services professionnels (L'accueil et référence et les services qui en découlent)

MAÎTRE D'OEUVRE: Main-d'oeuvre et Sécurité du revenu

MESURE: Maintien des capacités d'accueil et de référence dans les réseaux

ECHÉANCIER: 1984-1985

ÉTAT DE LA RÉALISATION:

Voir fiche A.3.0.1 : Instaurer des services intégrés d'accueil et de référence et autres mesures reliées.
MEQ

Voir fiche A.3.1.2 : En accueil et référence, il n'y aura pas de modèle imposé mais des modèles particuliers répondant aux attentes des régions et à l'intérieur desquels seraient représentés les groupes populaires et féminins.
MESR

RESPONSABILITÉ DE RÉALISATION:

PAR:

DATE:

Gouvernement du Québec
Ministère du Conseil exécutif
Secrétariat à l'éducation des adultes

FICHE DE RÉALISATION — UN PROJET D'EDUCATION PERMANENTE

NO: B.2.4.1

ORIENTATION: Les lieux de concertation (Un nouveau partnership pour des services régionaux d'accueil et de référence)

MAÎTRE D'OEUVRE: Éducation - Réseaux - Main-d'oeuvre et Sécurité du revenu

MESURE: Instaurer des services intégrés d'accueil et de référence.

ÉCHÉANCIER MEQ: Automne 1984
MMSR: 1985-1986

ÉTAT DE LA RÉALISATION:

Voir fiche A.3.0.1 : Instaurer des services intégrés d'accueil et de référence et autres mesures reliées.

Voir fiche A.3.1.2 : En accueil et référence, il n'y aura pas de modèle imposé mais des modèles particuliers répondant aux attentes des régions et à l'intérieur desquels seraient représentés les groupes populaires et féminins.

RESPONSABILITÉ DE RÉALISATION:

PAR:

DATE:

Gouvernement du Québec
Ministère du Conseil exécutif
Secrétariat à l'éducation des adultes

FICHE DE RÉALISATION — UN PROJET D'EDUCATION PERMANENTE

NO: B.2.4.2.

ORIENTATION: Les lieux de concertation (Un nouveau partnership pour des services régionaux d'accueil et de référence)

MAÎTRE D'OEUVRE: Education / Main-d'oeuvre et Sécurité du revenu

MESURE: Favoriser le regroupement des principaux intervenants en éducation des adultes dans chaque région, les commissions scolaires, les collèges, les commissions de formation professionnelle et les organismes volontaires d'éducation populaire, pour mettre sur pied ces services.

ÉCHÉANCIER: MEQ: Automne 1984
MMSR: 1985-1986

ÉTAT DE LA RÉALISATION:

Voir fiche A.3.1.2 : En accueil et référence, il n'y aura pas de modèle imposé mais des modèles particuliers répondant aux attentes des régions et à l'intérieur desquels seraient représentés les groupes populaires et féminins.

RESPONSABILITÉ DE RÉALISATION:

PAR:

DATE:

Gouvernement du Québec
Ministère du Conseil exécutif
Secrétariat à l'éducation des adultes

FICHE DE RÉALISATION — **UN PROJET D'EDUCATION PERMANENTE** — **NO:** B.2.4.3

ORIENTATION: Les lieux de concertation (Un nouveau partnership pour des services régionaux d'accueil et de référence)

MAÎTRE D'OEUVRE: Education

ECHÉANCIER: Automne 1984

MESURE: Faire offrir, animer et gérer ces services par le groupe des organismes participants en supportant une partie du financement de ces services.

ÉTAT DE LA RÉALISATION:

Voir fiche A.3.0.1 : Instaurer des services intégrés d'accueil et de référence et autres mesures reliées.

RESPONSABILITÉ DE RÉALISATION:

PAR:

DATE:

OBJET DE DISCUSSION NO 8: RECONNAISSANCE DES ACQUIS

La reconnaissance des acquis de formation est le processus par lequel on atteste officiellement la valeur des acquis de formation soit scolaires ou réalisés dans des expériences de vie et de travail.

Elément essentiel à tout projet d'éducation permanente, la reconnaissance des acquis de formation, telle qu'on l'entend à l'éducation, a donc comme objectif d'éviter aux adultes de réapprendre à l'école ce qu'ils savent déjà, au moment où ils soumettent leur dossier professionnel à une évaluation en vue soit d'un retour aux études, soit d'une promotion au travail ou encore au moment où ils postulent un nouvel emploi.

Dans une telle optique, une attention particulière sera accordée pour outiller les adultes afin qu'ils deviennent davantage autonomes dans la démarche de reconnaissance.

OBJET NO 8

SYNTHESE DES REALISATIONS

En novembre 1983, le ministère de l'Education formait un Comité impliquant toutes les directions concernées par la reconnaissance des acquis de formation.

Le ministère de l'Education est en voie de réaliser un plan d'action triennal (1983-1986) touchant aux trois niveaux d'enseignement. Ce plan a été diffusé en mai 1984. Le bilan porte sur les réalisations des outils des acquis expérientiels déjà accessibles, sur les perspectives de développement des outils d'évaluation des acquis expérientiels en voie d'achèvement et sur les communications avec les organismes et l'identification de ceux-ci.

Le Ministère continue son opération d'information sur les services disponibles auprès des organismes et de la population. Un document d'information est disponible depuis novembre 1984 sur ce sujet.

Il mettra aussi sur pied, pour juin 1985, des services d'évaluation des acquis conduisant à la sanction des études. Il s'engage à maintenir et à améliorer les pratiques concernant la délivrance d'attestations de formation aux travailleurs dans les entreprises.

Enfin, il s'est aussi engagé à sensibiliser et à améliorer les agents en cause, en vue de favoriser l'émergence concertée d'instruments techniques valables de reconnaissance des acquis.

Le ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration, partenaire actif et reconnu dans la reconnaissance des diplômes étrangers, est intéressé à connaître les instruments que le ministère de l'Education a développés et est prêt à collaborer.

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, de concert avec le ministère de l'Education et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie, élaborera, d'ici l'automne 1985, des instruments et une grille permettant l'évaluation des acquis de connaissances et d'habiletés dans la production agricole.

Gouvernement du Québec
Ministère du Conseil exécutif
Secrétariat à l'éducation des adultes

UN PROJET D'EDUCATION PERMANENTE

FICHE DE RÉALISATION

NO: A.3.2.1

ORIENTATION: l'accès aux services professionnels (La reconnaissance des acquis)

MAÎTRE D'OEUVRE: Education et MESST

MESURE: Comité de coordination ministérielle impliquant toutes les directions concernées.

ÉCHÉANCIER: réalisé en novembre 1983

ÉTAT DE LA RÉALISATION:

Un comité de coordination en reconnaissance des acquis de formation a été formé en novembre 1983. Il s'est donné un plan d'action triennal dans la foulée de l'Énoncé gouvernemental en éducation des adultes. Ce plan concerne les ordres secondaire, collégial et universitaire et se présente selon les 4 axes suivants: une élaboration des programmes qui permet la reconnaissance des acquis expérientiels; la fabrication d'instruments d'évaluation des acquis scolaires et expérientiels; la mise en place de services d'évaluation; la mise à jour des règles de reconnaissance. Il vise à réaliser des objectifs d'accessibilité des formations qualifiantes et d'une meilleure équité envers les personnes qui ont acquis des formations, peu importent les cheminements suivis.

RESPONSABILITÉ DE RÉALISATION:

PAR: Thérèse Bergeron

DATE: 26 mars 1985

Gouvernement du Québec
Ministère du Conseil exécutif
Secrétariat à l'éducation des adultes

FICHE DE RÉALISATION — **UN PROJET D'EDUCATION PERMANENTE** — **NO:** A.3.2.2- A.3.2.7- A.5.0.1 A.5.0.5- B.1.5.3- B.2.7.1

ORIENTATION l'accès aux services professionnels (La reconnaissance des acquis)

MAITRE D'OEUVRE Education et MESST

MESURE Comité de coordination ministérielle impliquant toutes les directions concernées.

ECHEANCIER réalisé en novembre 1983

ETAT DE LA REALISATION

TITRE DU DOSSIER: Reconnaissance des acquis de formation

A - Des devis d'élaboration de programmes sont en préparation pour l'ordre secondaire (au professionnel) et pour l'ordre collégial.

Un document précisant la voie des unités capitalisables est actuellement disponible.

B - Les services régionalisés et intégrés d'accueil et de référence sont en train d'être mis sur pied. Ils comportent la mise en place de services d'évaluation des acquis de formation.

C - Les régimes pédagogiques du secondaire et du collégial définissent des règles plus souples de reconnaissance des acquis de formation.

D - On fabrique des outils d'évaluation des acquis scolaires et expérientiels:

1. Outils déjà accessibles:

À l'ordre secondaire:

- Guide des équivalences (reconnaissance dans plus de 135 pays).
- Cahier des équivalences (entre divers systèmes d'éducation).
- Tests d'équivalences du cinquième secondaire.
- Instruments d'évaluation des acquis expérientiels disponibles dans les champs suivants:
  - anglais, langue seconde
  - français, langue seconde
  - dactylographie, vitesse et disposition francophone

Gouvernement du Québec
Ministère du Conseil exécutif
Secrétariat à l'éducation des adultes

FICHE DE RÉALISATION	NO: A.3.2.2- A.3.2.7- A.5.0.1 A.5.0.5- B.1.5.3- B.2.7.1

ETAT DE LA RÉALISATION (suite):

A l'ordre secondaire: (suite 1)

- dactylographie, vitesse et disposition anglophone
- infirmier, infirmière auxiliaire, recyclage des garde-bébés et des puéricultrices

2. Outils en voie d'achèvement:

A l'ordre secondaire:

- Tests pour l'obtention d'un DES (TODES)
- Carnet de formation
- Fabrication d'outils dans les spécialités suivantes:
  - soudage et montage
  - assistance pour les personnes à domicile
  - traitement de l'eau
  - technique d'usinage
  - mécanique d'automobile
  - tenue de registres et facturation
  - service de la restauration
  - cuisine d'établissement
  - assistance dentaire

A l'ordre collégial:

- Techniques administratives
- Techniques de garderie d'enfants
- Nursing
- Mécanique d'entretien d'aéronefs

RESPONSABILITÉ DE RÉALISATION:

PAR: Date:

Gouvernement du Québec
Ministère du Conseil exécutif
Secrétariat à l'éducation des adultes

FICHE DE RÉALISATION

NO: A.3.2.2 - A.3.2.7 - A.5.0.1 A.5.0.5 - B.1.5.3 - B.2.7.1

ETAT DE LA RÉALISATION (suite):

A l'ordre collégial: (suite 2)

- Fabrication de trois guides pour le portfolio
- Constitution d'une banque d'outils d'évaluation des acquis expérientiels

Interordres

Des services d'évaluation s'adressant aux différents ordres scolaires seront accessibles, dès 1985, dans les services régionalisés d'accueil et de référence que le ministère de l'Éducation met sur pied présentement.

Quatre publications récentes exposent avec plus de détails la situation de la reconnaissance des acquis de formation et ses perspectives de développement. Ce sont:

- Les actes du colloque tenu à Sherbrooke en mai 1984 et consacré à la reconnaissance des acquis de formation; ils sont parus dans le numéro d'octobre 1984 de la revue Prospectives (volume 20, numéro 3); les actes du symposium tenu à Sherbrooke et publiés aux Presses de l'Université de Sherbrooke.
- Un document du ministère de l'Éducation publié en janvier 1985 et intitulé «La reconnaissance des acquis de formation. Repères actuels», rédigé par Thérèse Bergeron et Jean Proulx.
- Un autre document du ministère de l'Éducation aussi publié en janvier 1985 et intitulé «Reconnaître les acquis: la voie des unités capitalisables. Etat de question et perspectives de développement», rédigé par Jean Proulx avec la collaboration de Jean L'Héreault et Paul-Henri Lamontagne.

E - Communication avec les organismes

- Groupe de travail avec des conseillères pédagogiques des commissions scolaires et des cégeps
- Groupes de travail avec des représentantes des groupes de femmes
- Comité d'orientation et d'implantation à la Fédération des cégeps
- Comité de travail avec l'Université de Sherbrooke
- Rencontres avec les responsables des recherches en cours
- Colloque pour les universités (mai 1985)
- Comité de coordination ministérielle en reconnaissance des acquis de formation
- Forum interordres d'enseignement sur les perspectives de développement en reconnaissance des acquis de formation (mars 1985). Les actes seront publiés en mai 1985.

RESPONSABILITÉ DE RÉALISATION:

PAR: Thérèse Bergeron

Date: 26 mars 1985

Ministère du Conseil exécutif
Secrétariat à l'éducation des adultes

FICHE DE RÉALISATION — UN PROJET D'EDUCATION PERMANENTE — NO: A.3.2.2

ORIENTATION: L'ACCES AUX SERVICES PROFESSIONNELS (LA RECONNAISSANCE DES ACQUIS)

MAÎTRE D'OEUVRE: EDUCATION/COMMUNAUTES CULTURELLES ET IMMIGRATION

MESURE: PLAN D'ACTION TRIENNAL (1983-86) DEJA ADOPTE AU MINISTERE DE L'EDUCATION DU QUEBEC RELATIF A LA RECONNAISSANCE DES ACQUIS DE FORMATION

ECHÉANCIER: En cours de réalisation

ÉTAT DE LA RÉALISATION:

Le ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration est un partenaire actif et reconnu, tant par le ministère de l'Education du Québec que par le réseau et les corporations professionnelles, dans la reconnaissance des diplômes étrangers. Une grande partie de la clientèle, particulièrement les réfugiés, ne peut obtenir d'équivalence officielle faute de document. La reconnaissance des acquis scolaires et expérientiels s'avère pour beaucoup une solution.

Dans ce sens, le ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration est intéressé à connaître les instruments que le ministère de l'Education du Québec et le réseau ont développés et ceux à venir pour pouvoir en informer sa clientèle. D'autre part, il est prêt à collaborer, si l'usage des outils le démontrait, à l'élaboration de tests tenant plus compte des particularités culturelles de la clientèle immigrante.

RESPONSABILITÉ DE RÉALISATION: DIRECTION DE L'ADAPTATION (Service d'évaluation et de référence scolaire et professionnelle)

PAR: M. Jean-Claude Létourneau, coordonnateur du dossier

DATE: 21-03-85

Gouvernement du Québec
Ministère du Conseil exécutif
Secrétariat à l'éducation des adultes

FICHE DE RÉALISATION — UN PROJET D'EDUCATION PERMANENTE

NO: A.3.2.7

ORIENTATION: L'accès aux services professionnels (La reconnaissance des acquis)

MAÎTRE D'OEUVRE: Agriculture, Pêcheries et Alimentation/Éducation

MESURE: Élaboration d'instruments et d'une grille permettant l'évaluation des acquis de connaissances et d'habiletés dans la production agricole.

ÉCHÉANCIER: Automne 1985

ÉTAT DE LA RÉALISATION:

Dans le cadre des deux nouveaux programmes offerts aux adultes, l'Attestation d'études collégiales et le Certificat d'études collégiales, il est prévu de reconnaître des acquis de connaissances et d'habiletés.

Il appartiendra aux personnes chargées de mettre en opération ces programmes d'élaborer les instruments et la grille permettant l'évaluation des acquis; et ce de concert avec le ministère de l'Éducation et le ministère de l'Enseignement supérieur, des Sciences et Technologies.

RESPONSABILITÉ DE RÉALISATION: Direction de l'Enseignement, Institut de technologie agricole de La Pocatière, Institut de technologie agricole et alimentaire de Saint-Hyacinthe.

PAR: Jean-F. Bertrand, agronome, Direction de l'Enseignement

DATE: 1985-03-25

Gouvernement du Québec
Ministère du Conseil exécutif
Secrétariat à l'éducation des adultes

FICHE DE RÉALISATION — UN PROJET D'EDUCATION PERMANENTE

NO: A.5.0.1

ORIENTATION: L'accès à la sanction des études

MAÎTRE D'OEUVRE: Education

MESURE: Diversification des voies d'accès au D.E.S. et au D.E.P., entre autre moyens par la renconnaissance des acquis

ÉCHÉANCIER: En préparation
Juin 1985

ÉTAT DE LA RÉALISATION:

Voir fiche A.3.2.2 : Plan d'action triennal (1983-86) déjà adopté au MEQ relatif à la reconnaissance des acquis de formation.

RESPONSABILITÉ DE RÉALISATION:

PAR:

DATE:

Gouvernement du Québec
Ministère du Conseil exécutif
Secrétariat à l'éducation des adultes

FICHE DE RÉALISATION	UN PROJET D'EDUCATION PERMANENTE	NO: A.5.0.5.
ORIENTATION: L'accès à la sanction des études		MAÎTRE D'OEUVRE: Education
MESURE: Maintien et amélioration des pratiques favorisant dans les entreprises la délivrance d'attestations de formation aux travailleurs.		ECHÉANCIER: Prim-sec: en révision décembre 1984

ÉTAT DE LA RÉALISATION:

Voir fiche A.3.2.2 : Plan d'action triennal (1983-86) déjà adopté au MEQ relatif à la reconnaissance des acquis de formation.

RESPONSABILITÉ DE RÉALISATION:

PAR: DATE:

Gouvernement du Québec
Ministère du Conseil exécutif
Secrétariat à l'éducation des adultes

FICHE DE RÉALISATION — UN PROJET D'EDUCATION PERMANENTE

NO: B.1.5.3

ORIENTATION: Une reconnaissance du rôle et des responsabilités des intervenants (Le ministère et les réseaux de l'éducation)

MAÎTRE D'OEUVRE: MEQ MESST

MESURE: La responsabilité première reconnue aux organismes et établissements d'enseignement pour l'évaluation et la reconnaissance des acquis, modulée en fonction des caractéristiques de chaque ordre d'enseignement.

ÉCHÉANCIER: Réalisé

ÉTAT DE LA RÉALISATION:

Voir fiche A.3.2.2 : Plan d'action triennal (1983-86) déjà adopté au MEQ relatif à la reconnaissance des acquis de formation.

Le règlement sur le régime pédagogique du collégial adopté le 29 février 1984 confirme cette orientation (section II, article 2, paragraphe 1). D'autre part, dans un souci de cohérence, la Direction de l'enseignement collégial confiait en octobre 1984, la responsabilité de l'implantation du système de reconnaissance des acquis à la Fédération des collèges. Celle-ci, en collaboration avec le MESST, tracera les orientations et supportera le mandat confié aux collèges soit l'actualisation de leur responsabilité en regard de la reconnaissance des acquis.

RESPONSABILITÉ DE RÉALISATION:

PAR:

DATE:

OBJET DE DISCUSSION NO 9: VISIBILITE

La politique de l'éducation des adultes relève maintenant d'une mission gouvernementale qui doit coordonner les mesures dont sont responsables les différents ministères concernés.

Cela délimite une nouvelle structure temporairement porteuse de confusion et peut déconcerter les citoyens ou les responsables des différents organismes à la recherche d'informations ou de services.

Les structures mises en place doivent cependant assurer la spécificité de l'éducation des adultes dans les réseaux de l'Education et de la Main-d'oeuvre, en particulier en prévoyant un mode de financement adéquat.

OBJET NO 9

SYNTHESE DES REALISATIONS

a) Le partage des responsabilités

Depuis la dernière rencontre nationale de concertation, le ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu, le ministre de l'Education et depuis peu le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie ont procédé à plusieurs activités d'harmonisation de manière à ce que les orientations et les responsabilités prévues dans la politique puissent se concrétiser. Les autres ministères concernés ont aussi prévu des aménagements organisationnels pour assumer leurs responsabilités.

b) Les structures nationales

La formation des structures nationales de coordination de la politique de l'Education des adultes est complétée: le Comité ministériel et le Comité interministériel se réunissent régulièrement. Un Secrétariat à l'Education des adultes fut créé afin d'offrir le support nécessaire à ces comités et fut mandaté particulièrement pour l'organisation de la deuxième rencontre nationale.

Un Comité trilatéral (MEQ-MESST-MMSR) coordonne l'application de la politique au niveau de ces trois grands partenaires et trouve un prolongement dans les tables régionales de concertation.

c) L'allocation des ressources

Pour permettre l'application de la politique et assurer les suivis à la clientèle adultes dans les commissions scolaires et les cégeps, ainsi que dans le réseau de la Main-d'oeuvre, les crédits nécessaires ont été distribués selon ce nouveau partage des responsabilités.

Les règles budgétaires dans le réseau scolaire permettent d'assumer des coûts de l'éducation des adultes.

Gouvernement du Québec
Ministère du Conseil exécutif
Secrétariat à l'éducation des adultes

UN PROJET D'EDUCATION PERMANENTE

FICHE DE RÉALISATION

NO: A.4.1.2

ORIENTATION: UN CADRE, DES PROGRAMMES ET DES PRATIQUES DE FORMATIONS ACCESSIBLES (des aménagements pour une nouvelle mission).

MAÎTRE D'OEUVRE: MMSR-MEQ-MESST

MESURE: Identification et protection dans les règles budgétaires des budgets voués à l'éducation des adultes.

ÉCHÉANCIER: M.M.S.R. En cours
M.E.Q. réalisé en 84-85

ÉTAT DE LA RÉALISATION:

Note:

Depuis déjà plusieurs années, la direction générale de l'Enseignement Collégial assure par un budget identifié "éducation des adultes" le financement des cours aux adultes (formation à temps partiel). L'enveloppe du collégial en 1984/1985 s'élevait à 23,5 M $. En 1985/1986, le redéploiement de la direction générale de l'Education des adultes entraîne un ajout de 9,3 M $ essentiellement consacré à l'encadrement des activités de formation (tant la formation à temps partiel financée par la direction générale de l'Enseignement Collégial que la formation financée par le MMSR ou d'autres commanditaires).

Les règles prévues pour 1985/1986 concernant l'enveloppe de 9,3 M $ seront insérées dans la politique budgétaire des cégeps; ces règles sont sensiblement les mêmes que celles qui prévalaient auparavant. Certaines dispositions de type administratif restent à préciser mais ne peuvent avoir pour effet de réduire les budgets prévus pour l'éducation des adultes.

Voir la mesure A.1.1.3 Ministère de l'Education
B.1.6.4 Ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu

RESPONSABILITÉ DE RÉALISATION:

PAR:

DATE:

Gouvernement du Québec
Ministère du Conseil exécutif
Secrétariat à l'éducation des adultes

UN PROJET D'EDUCATION PERMANENTE

FICHE DE RÉALISATION

NO: A.4.1.3

ORIENTATION: Un cadre, des programmes et des pratiques de formation accessibles (Des aménagements pour une nouvelle mission)

MAÎTRE D'OEUVRE: Education

ECHÉANCIER: Réalisé

MESURE: La loi sur l'enseignement primaire et secondaire public garantira le maintien d'une structure propre à l'éducation des adultes

ÉTAT DE LA RÉALISATION:

Voir fiche A.1.1.3 : La loi sur l'enseignement primaire et secondaire public: - contiendra des garanties légales d'accessibilité aux adultes en formation de base; - affirmera très clairement la responsabilité des commissions scolaires à l'égard de l'éducation des adultes; - reconnaîtra les contraintes particulières aux adultes en tenant compte de la disponibilité des ressources.

RESPONSABILITÉ DE RÉALISATION:

PAR:

DATE:

Gouvernement du Québec
Ministère du Conseil exécutif
Secrétariat à l'éducation des adultes

UN PROJET D'EDUCATION PERMANENTE

FICHE DE RÉALISATION

NO: B.1.5.1

ORIENTATION: Une reconnaissance du rôle et des responsabilités des intervenants (Le ministère et les réseaux de l'éducation)

MAÎTRE D'OEUVRE: MEQ - Réseaux et MESST

MESURE: Leur ouverture à l'ensemble de la population selon les capacités d'accueil et les priorités établies par l'État.

ÉCHÉANCIER En cours: révision des règles de financement
Prim-sec: 1985-86
Coll. 1986-87 .

ÉTAT DE LA RÉALISATION:

Voir fiche A.1.1.3 concernant les commissions scolaires.

La mission des collèges en regard de l'éducation des adultes fait déjà partie des traditions de cet ordre d'enseignement. La formation qu'ils continueront à assurer sera semblable à celle qu'ils assument depuis des années. La politique budgétaire traduit les responsabilités qui leur incombent.

Il convient d'ailleurs de souligner que la plus grande partie des budgets spécifiques à l'éducation des adultes, entre autres ceux servant à financer la formation de la main-d'oeuvre et les investissements à faire au besoin, ne relevera par du MESST mais bien du MMSR. C'est surtout à ce niveau que l'on retrouve les ressources susceptibles d'influer sur l'ouverture des collèges à l'ensemble de la population en modulant notamment les capacités d'accueil des cégeps.

RESPONSABILITÉ DE RÉALISATION:

PAR:

DATE:

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Exécutif
Secrétariat à l'éducation des adultes

FICHE DE RÉALISATION — UN PROJET D'EDUCATION PERMANENTE

NO: B.1.7.1

ORIENTATION: Une reconnaissance du rôle et des responsabilités des intervenants
(Une clarification des responsabilités de l'Education et de la Main-d'oeuvre)

MAÎTRE D'OEUVRE: Education

MESURE: Transfert, du ministère de l'Education au ministère de la Main-d'oeuvre, de la plus grande partie des crédits alloués à "l'éducation des adultes"; les effectifs touchés suivront ce mouvement de transfert.

ECHÉANCIER: MEQ: 84-85: complété. Étapes 85-86 en cours.
Budgets: 1 avril 84
MMSR: En cours (11 effectifs transférés au 84.08.30)

ÉTAT DE LA RÉALISATION:

Le transfert de crédits et de ressources humaines du MEQ vers le MMSR

Citation: «Le présent énoncé de politique confirme le rôle premier du ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu dans l'orientation, l'élaboration et la mise en oeuvre des interventions gouvernementales visant le développement de la main-d'oeuvre et de l'emploi».

Pour mieux asseoir cette responsabilité de maîtrise d'oeuvre et, du même coup, pour rendre plus nette la complémentarité souhaitée entre Education et Main-d'oeuvre, deux mesures administratives sont mises de l'avant. La première est d'ordre budgétaire et concerne le transfert, du ministère de l'Education au ministère de la Main-d'oeuvre, de la plus grande partie des crédits alloués à «l'éducation des adultes» et qui sont constitués essentiellement de montants prévus par les Accords Québec-Ottawa et de montants affectés par le Québec aux programmes québécois de formation de la main-d'oeuvre. Les effectifs touchés suivront ce mouvement de transfert, etc. (référence: Énoncé d'orientation et plan d'action en éducation des adultes, page 49, 4.3.1).

Le transfert de crédits dont il est fait état concerne plus précisément le programme 07 «éducation des adultes» du ministère de l'Education.

Dans un premier temps les deux ministères concernés se sont entendus sur les principes de base devant servir d'assise pour effectuer ce partage des différents éléments.

Les principes de base retenus se formulent ainsi:

1) En fonction de la structure d'activités en usage à l'éducation des adultes, les sommes identifiées au programme 07 et devant servir à dispenser de la formation éducative et socioculturelle comprenant l'éducation populaire et la formation générale à temps partiel demeurent au ministère de l'Education.

RESPONSABILITÉ DE RÉALISATION: Au MMSR: Direction de la formation professionnelle 643-4841
Au MEQ : Direction de l'éducation des adultes 643-6212

PAR:

DATE: FÉVRIER 1985

Gouvernement du Québec
Ministère du Conseil exécutif
Secrétariat à l'éducation des adultes

NO: 8.1.7.1 (suite)

FICHE DE RÉALISATION

ETAT DE LA RÉALISATION (suite):

2) En fonction de la structure d'activités en usage à l'éducation des adultes, les sommes identifiées au programme 07 et devant servir à dispenser de la formation socio-économique comprenant la formation générale à temps plein dispensée dans le cadre de l'Accord Québec-Canada, la formation professionnelle à temps plein, la formation professionnelle à temps partiel et la formation en industrie sont transférées au MMSR.

3) Pour assurer la continuité des services de l'éducation des adultes, les budgets de base (gestion, soutien administratif et technique et développement pédagogique) demeurent au ministère de l'Éducation.

4) Les sommes identifiées au programme 07 pour les investissements reliés à de la formation de type socio-économique sont transférées au MMSR.

5) Les sommes identifiées pour les investissements reliés à la gestion et à la formation de type socioculturelle demeurent au MEQ.

Dans un deuxième temps, 3 cas d'exception aux principes de base formulés plus haut furent établis et sont relatifs:

1) aux cours de langue dont les budgets sont transférés au MCCI;

2) -certaines ententes particulières qui font que ces budgets sont conservés au MEQ;

aux budgets prévus pour le programme d'insertion sociale et professionnelle et l'accès à la formation de base qui demeurent au MEQ,

3) -aux besoins du MMSR en matière de soutien technique, permettant un transfert de 2 830 000 $ du MEQ au MMSR.

RÉSULTATS

Pour 1984-1985, le partage théorique des crédits du programme 07 donne ce qui suit:

MMSR	:	111 902 434,00$
MEQ	:	89 838 965,00$
MCCI	:	750 000,00$
TOTAL:		202 491 400,00$ (année scolaire)

RESPONSABILITÉ DE RÉALISATION:

Date:

PAR:

Gouvernement du Québec
Ministère du Conseil exécutif
Secrétariat à l'éducation des adultes

FICHE DE RÉALISATION

NO: B.1.7.1 (suite)

ETAT DE LA RÉALISATION (suite):

GESTION EN 1984-1985 (mesure B.1.7.1)

Pour l'année 1984-1985, des mesures ont déjà été prises pour mettre en oeuvre une partie des décisions du gouvernement. Le 4 juillet 1984, le Conseil des ministres transférait immédiatement au ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu la responsabilité de certains programmes, jusque là administrés par le ministère de l'Éducation. Les activités reliées à ces programmes impliquent un budget global de 13 020 000 $ et est compris dans le montant de 111 902 434 $ mentionné précédemment.

Pour ce qui est du solde théorique de 98 882 434 $ (111 092 434 $ moins 13 020 000 $) ces crédits apparaissent au budget du ministère de l'Éducation et sont gérés dans certains cas par le ministère de l'Éducation seul et dans d'autres cas par le ministère de l'Éducation en collaboration ou en concertation avec le ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu.

GESTION POUR 1985-1986

Pour 1985-1986, ces crédits totalisant 111 902 434 $ avant indexation, apparaîtront au budget du MMSR et seront sous l'entière responsabilité de celui-ci.

Dans le cadre de la Revue des programmes gouvernementale, les données indiquées précédemment seront indexées pour 1985-1986 en fonction des paramètres fixés par le Conseil du trésor.

LE TRANSFERT DES RESSOURCES HUMAINES

Un premier transfert impliquant onze personnes du ministère de l'Éducation (Direction générale de l'éducation des adultes) a déjà été réalisé en août 1984. Ces personnes furent affectées à la Direction générale de la formation professionnelle que le ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu est à mettre sur pied.

Un second transfert est prévu au plus tard pour le premier avril 1985 et implique un certain nombre de personnes et de postes venant de la Direction de la gestion et du financement de la Direction générale de l'éducation des adultes.

Ces personnes et ces postes seront également affectés à la Direction générale de la formation professionnelle du ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu.

RESPONSABILITÉ DE RÉALISATION:

PAR:

Date:

Gouvernement du Québec
Ministère du Conseil exécutif
Secrétariat à l'éducation des adultes

FICHE DE RÉALISATION — UN PROJET D'EDUCATION PERMANENTE

NO: B.1.7.3

ORIENTATION Une reconnaissance du rôle et des responsabilités des intervenants (Une clarification des responsabilités de l'Education et de la Main-d'oeuvre)

MAITRE D'OEUVRE Main-d'oeuvre et Sécurité du revenu

ECHEANCIER 1985-1986

MESURE Transfert progressif des Commissions de formation professionnelle aux réseaux scolaires, des immeubles et des équipements destinés à la dispensation de la formation professionnelle, selon des ententes appropriées.

ETAT DE LA REALISATION

CFP - Montréal-Métro (06M)

- Transfert du Centre Parthenais avec équipement et personnel de soutien à la CECM — En cours
- Transfert du Centre de développement physique avec équipement et personnel de soutien au Centre de réadaptation Lucie Bruneau (MAS) — En cours

CFP - Québec (03)

Accord de principe de la CFP relativement au transfert de son centre à CECQ. Des rencontres à cette fin débuteront en mars 1985. — 1985-86

En ce qui concerne les autres CFP, les représentations se poursuivent pour mener à terme ce dossier. — 1985-86

RESPONSABILITÉ: Direction générale de la formation professionnelle 873-5628

Secretariat a l'education des adultes

FICHE DE RÉALISATION	UN PROJET D'EDUCATION PERMANENTE	NO: B.1.7.3.
ORIENTATION	Une reconnaissance du rôle et des responsabilités des intervenants (Une clarification des responsabilités de l'Education et de la Main-d'oeuvre)	MAITRE D'OEUVRE : MMSR _ MESST - MEQ
MESURE	Transfert profressif des commissions de formation professionnelle aux réseaux scolaires, des immeubles et des équipements destinés à la dispensation de la formation professionnelle, selon des ententes appropriées.	ECHEANCIER 1985-1986

ETAT DE LA REALISATION

Un comité a été mis sur pied en février 1985, le MESST y participe via la Direction des ressources matérielles et financières. Notons que ce comité n'a pas encore tenu de rencontres.

Gouvernement du Québec
Ministère du Conseil exécutif
Secrétariat à l'éducation des adultes

FICHE DE RÉALISATION — UN PROJET D'EDUCATION PERMANENTE

NO: B.1.7.4

ORIENTATION: Une reconnaissance du rôle et des responsabilités des intervenants (Une clarification des responsabilités de l'Éducation et de la Main-d'oeuvre)

MAÎTRE D'OEUVRE: Main-d'oeuvre et Sécurité du revenu

ECHÉANCIER: 1985-1986

MESURE: Amendement à la Loi 51 de 1969, consacrant le retrait des CFP du champ de la dispensation des services de formation.

ÉTAT DE LA RÉALISATION:

- Ce dossier est à l'état de réflexion au MMSR. Un comité conjoint MMSR-CFP existe pour étudier tous les problèmes de l'implantation de la politique de l'éducation des adultes

RESPONSABILITÉ DE RÉALISATION: Direction générale de la formation professionnelle 873-5776

PAR:

DATE:

Québec
Secrétariat à l'éducation des adultes

FICHE DE RÉALISATION — UN PROJET D'EDUCATION PERMANENTE

NO: B.2.1.2. - B.2.1.3.

ORIENTATION Les lieux de concertation (Les tables de concertation)

MAITRE D'OEUVRE MEQ-MMSR-MESST

MESURE Mise sur pied, dans chacune des onze régions économiques, d'une table de concertation Education-Main-d'oeuvre.

ECHEANCIER Juin 1985

ETAT DE LA REALISATION

OBJET DE LA MESURE: Tables régionales de concertation Éducation-Main-d'oeuvre

- Bilan des réalisations et perspectives de développement

Depuis le 28 février 1984, avec le lancement de la Politique d'éducation permanente, les directions régionales du MEQ ont discuté du dossier de la mise en place des tables de concertation régionale éducation/main-d'oeuvre avec le directeur général de la CFP, les directeurs généraux des commissions scolaires régionales et les cégeps, des représentants des universités. Quelques directions régionales avaient amorcé ces discussions, quelques mois auparavant, dans la foulée des colloques régionaux sur la formation professionnelle.

- Des projets de concertation éducation/main-d'oeuvre ont été élaborés conjointement par la plupart des directions régionales et CFP. Ces projets ont été soumis aux partenaires des réseaux de l'éducation pour consultation et adhésion.

- Les projets prévoient notamment les objectifs poursuivis, les objets de travail, la composition des tables et la représentativité, les modalités de fonctionnement et des réflexions sur le concept de concertation versus l'autonomie des organismes partenaires.

- En résumé: toutes les régions auront mis en place une table de concertation éducation/main-d'oeuvre au plus tard en février 1985, en collaboration avec les CFP.

Une deuxième "saisie" de l'évolution de ce dossier sera faite en avril 1985 par la Direction générale des réseaux.

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Science
Secrétariat à l'éducation des adultes

NO: 8.2.1.2. - 8.2.1.3.

FICHE DE RÉALISATION

ETAT DE LA RÉALISATION (suite):

5. Le personnel et/ou le lieu où les organismes pourraient s'adresser pour obtenir des informations complémentaires:

Directions régionales du MEQ

Bas St-Laurent-Gaspésie
Fernand Dionne, directeur régional (418) 722-3600

Saguenay Lac St-Jean
Roger Bellavance, directeur régional (418) 547-9326

Québec
Valmont Richard, directeur régional (par intérim) (418) 643-1857

Trois-Rivières
Pierre-Paul Allaire, directeur régional (819) 376-3711

Estrie
Marcel Veillette, directeur régional (par intérim) (819) 565-0667

Laval-Laurentides-Lanaudière
Gilles Lapointe, directeur régional (514) 439-9009

Longueuil
Francis Goulet, directrice régionale (514) 873-2132

Montréal
Guy Dazois, directeur régional (514) 873-4630

Outaouais
Jacques Desrosiers, directeur régional (par intérim) (819) 770-1774

RESPONSABILITÉ DE RÉALISATION:

PAR:

Date:

Gouvernement du Québec
Ministère du Conseil exécutif
Secrétariat à l'éducation des adultes

NO: B.2.1.2. - B.2.1.3.

FICHE DE RÉALISATION

ETAT DE LA RÉALISATION (Suite):

Abitibi-Témiscamingue
Alberte B. Décarie, directrice régionale (819) 764-3257

Côte Nord
Roger Boudreau, directeur général (418) 589-5748

Commissions de formation professionnelle

CFP - 01
Claude Saint-Gelais, directeur général (418) 723-5677

CFP - 02
Jacques Polvin, directeur général (418) 549-0595

CFP - 03
Valois Maloenfant, directeur général (418) 687-3540

CFP - 04
Yvan Aubre, directeur général (819) 379-1314

CFP - 05
Raymond Métras, directeur général (819) 569-9761

CFP - DAN
Florian Lafortune, directeur général (514) 756-1081

CFP - DES
Denis Vigeant, directeur général (514) 773-7463

RESPONSABILITÉ DE RÉALISATION:

Date:

PAR:

Gouvernement du Québec
Ministère du Conseil exécutif
Secrétariat à l'éducation des adultes

NO: B.2.1.2. - B.1.2.3.

FICHE DE RÉALISATION

ETAT DE LA RÉALISATION (suite):

CFP - 06M
J-Raynald Côté, directeur général (514) 725-5221

CFP - 07
Michel Chartier, directeur général (819) 771-7487

CFP - 08
Neilson Laflamme, directeur général (819) 746-6115

CFP - 09
Jules Tremblay, directeur général (418) 589-3777

RESPONSABILITÉ DE RÉALISATION: Direction générale des réseaux

Date: Décembre 1984

PAR: André Matte - Téléphone: 643-7411

Gouvernement du Québec
Ministère du Conseil exécutif
Secrétariat à l'éducation des adultes

FICHE DE RÉALISATION — UN PROJET D'EDUCATION PERMANENTE

NO: B.2.1.4

MAÎTRE D'OEUVRE: Comité ministériel - SEA

ORIENTATION: Les lieux de concertation (Les tables de concertation)

ECHÉANCIER: Printemps 1985

MESURE: Seconde rencontre nationale de concertation au printemps 1985.

ÉTAT DE LA RÉALISATION:

Phases préparatoire à la deuxième rencontre nationale de concertation:

Phase I — Consultation

Rencontre avec les organismes invités concernant la thématique et déroulement de la deuxième rencontre — 18 février au 4 mars 1985

Analyse des résultats — 5 mars 1985

Phase II — Consolidation de la thématique et du déroulement

- Projet de thématique — 5 au 11 mars
- Projet de déroulement — 5 au 11 mars
- Plan de logistique et communication — 5 au 11 mars
- Liste des invitations — 5 au 11 mars
- Cahier de proposition (cadre) — 5 au 11 mars
- Comité interministériel — 20 mars
- Rencontre avec les organismes — 26 mars

Phase III — Les Propositions

- Invitations — 1er avril
- Cahier de propositions — 26 mars au 19 avril
- Retour des cahiers — 22 avril

RESPONSABILITÉ DE RÉALISATION: Secrétariat à l'Education des adultes

DATE: 18 mars 1985

PAR: Martial Fillion

Gouvernement du Québec
Ministère du Conseil exécutif
Secrétariat à l'éducation des adultes

FICHE DE RÉALISATION

NO: B.2.1.4

ETAT DE LA RÉALISATION (suite):

	- Consolidation	22 au 27 avril
	- Propositions et réactions des Ministres	22 au 27 avril
	- Comité interministériel	30 avril (?)
	- Comité ministériel	2 mai (?)
Phase IV	Préparation immédiate	
	- Expédition des cahiers	6 au 11 mai
	- Préparation ministérielle	6 au 22 mai
	- Comité interministériel	15 mai (?)
	- Comité ministériel	(?)
Phase V	Deuxième rencontre nationale	
	- 4 juin - soirée	Ouverture
	- 5 juin a.m.- p.m.- soirée	Plénière
	- 6 juin a.m.	Plénière

RESPONSABILITÉ DE RÉALISATION: Secrétariat à l'Education des adultes

PAR: Martial Fillion

Date: 18 mars 1985

Gouvernement du Québec
Ministère du Conseil exécutif
Secrétariat à l'éducation des adultes

FICHE DE RÉALISATION — UN PROJET D'EDUCATION PERMANENTE

NO: B.2.1.5

ORIENTATION: Les lieux de concertation (Les tables de concertation)

MAÎTRE D'OEUVRE: Comité ministériel - SEA

MESURE: Consultation des participants sur la thématique de la seconde rencontre nationale de concertation.

ECHÉANCIER: Février 1985

ÉTAT DE LA RÉALISATION:

10 - 11 mai 1984 : Engagement ministériel de procéder à une consultation des participants sur la thématique de la deuxième rencontre nationale de concertation.

Janvier 1985 : Elaboration d'un premier projet de thématique et déroulement; et d'hypothèses de mécanisme permanent de concertation ou de consultation.

Etablissement d'un calendrier des rencontres de consultation auprès des organismes nationaux; mise à jour de la liste des organismes invités, préparation d'un ordre du jour et de la lettre d'invitation.

6 février : Réunion du Comité ministériel de l'éducation des adultes: présentation des documents préparés pour la consultation.

18 février au 4 mars: Douze (12) rencontres de consultation sont tenues, auxquelles 43 organismes 50 ont participé.

5 au 19 mars : Analyse des résultats de la consultation. Préparation d'un second projet de thématique.

Second projet de thématique:

Thème I : Les priorités d'action en éducation des adultes

1) les clientèles cibles
2) l'accessibilité et l'ouverture du système éducatif
3) la formation de base et l'alphabétisation
4) la formation professionnelle
5) l'éducation populaire

RESPONSABILITÉ DE RÉALISATION: Secrétariat à l'Education des adultes

PAR: Nora Desrochers

DATE: 19 mars 1985

Gouvernement du Québec
Ministère du Conseil exécutif
Secrétariat à l'éducation des adultes

FICHE DE RÉALISATION

NO: B.2.1.5

ETAT DE LA RÉALISATION (suite):

6) la formation et le perfectionnement des formateurs d'adultes
7) les services régionaux concertés d'accueil et référence
8) la reconnaissance des acquis
9) la visibilité de l'éducation des adultes

Thème II : La concertation entre les partenaires nationaux et le Comité ministériel de l'éducation des adultes.

20 mars : Réunion du Comité interministériel. Présentation du second projet de thématique.

RESPONSABILITÉ DE RÉALISATION: Secrétariat à l'Education des adultes

PAR: Nora Desrochers

Date: 19 mars 1985

Gouvernement du Québec
Ministère du Travail
Secrétariat à l'éducation des adultes

FICHE DE RÉALISATION — UN PROJET D'EDUCATION PERMANENTE

NO: B.2.2.1

MAÎTRE D'OEUVRE: Main-d'oeuvre et Sécurité du revenu

ORIENTATION: Les lieux de concertation (Rôles des CFP)

ECHÉANCIER: 1984-85/1985-86

MESURE: A l'estimation des besoins et à l'établissement du plan de formation, les CFP joindront la gestion des programmes gouvernementaux de développement de la main-d'oeuvre.

ÉTAT DE LA RÉALISATION:

Voir fiche B.1.6.4 : La gestion des programmes de formation de la main-d'oeuvre.
MMSR

Voir fiche B.1.6.4 : Les différents programmes de formation professionnelle au Québec.
MMSR

RESPONSABILITÉ DE RÉALISATION: Les CFP et la Direction générale de la formation professionnelle 873-5776 643-4841

DATE:

PAR:

Gouvernement du Québec
Ministère du Conseil exécutif
Secrétariat à l'éducation des adultes

FICHE DE RÉALISATION — UN PROJET D'EDUCATION PERMANENTE

NO: B.2.2.2

ORIENTATION: Les lieux de concertation (Rôles des CFP)

MAÎTRE D'OEUVRE: Main-d'oeuvre et Sécurité du revenu

ECHÉANCIER: 1984-85/1985-86

MESURE: Confirmer et renforcer les commissions de formation professionnelle en tant que structure de participation et de concertation des partenaires sociaux au niveau régional.

ÉTAT DE LA RÉALISATION:

Voir fiches B.1.6.4 et B.1.6.4 annexe au thème 4: La gestion des programmes de la main-d'oeuvre et les différents programmes de main-d'oeuvre.

RESPONSABILITÉ DE RÉALISATION: Les commissions de formation professionnelle et la direction générale de la formation professionnelle
873-5776 et 643-4841

PAR:

DATE:

Gouvernement du Québec
Ministère du Conseil exécutif
Secrétariat à l'éducation des adultes

FICHE DE RÉALISATION — UN PROJET D'EDUCATION PERMANENTE

NO: B.2.3.1 B.2.3.3

ORIENTATION: Les lieux de concertation (Elargissement de la composition des CFP)

MAÎTRE D'OEUVRE: Main-d'oeuvre et Sécurité du revenu

ÉCHÉANCIER: Ouverture du dossier — Automne 1984

MESURE: Rouvrir le dossier de la composition des CFP:
- . insertion des instances vouées au développement économique régional;
- . présence des représentants des directions régionales du MEQ et du MMSR; (MEQ et MMSR)
- . veiller à la représentation des groupements féminins. (MMSR:réalisé dans certaines CFP)

ÉTAT DE LA RÉALISATION:

Il existe un comité conjoint MMSR-CGP pour étudier les problèmes d'implantation de la politique de l'éducation des adultes.

Il existe également au MMSR une opération en vue de doter toutes les CFP d'une nouvelle structure organisationnelle: les travaux en sont très avancés.

RESPONSABILITÉ DE RÉALISATION: Direction générale de la formation professionnelle 873-5776 et 643-4841

PAR:

DATE:

Gouvernement du Québec
Ministère du Conseil exécutif
Secrétariat à l'éducation des adultes

FICHE DE RÉALISATION — UN PROJET D'EDUCATION PERMANENTE

NO: B.3.1.1

ORIENTATION: Structures organisationnelles (La concertation gouvernementale)

MAÎTRE D'OEUVRE: MMSR/MESST/MEQ/MAPAQ/MCCI SCF/MIC

ECHÉANCIER: Réalisé

MESURE: Un comité ministériel composé des ministres de la Main-d'oeuvre et Sécurité du revenu, de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie, de l'Education, de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, des Communautés culturelles et de l'Immigration, du Secrétariat à la condition féminine et de l'Industrie et du Commerce.

ÉTAT DE LA RÉALISATION:

Décret numéro 109-85 du 23 janvier 1985:

Le Comité ministériel de l'éducation des adultes a comme mandat d'assurer la coordination et la cohérence des politiques et activités gouvernementales, conformément à l'énoncé d'orientation et plan d'action gouvernemental en éducation des adultes intitulé: Un projet d'éducation permanente, d'assurer le développement des politiques et actions gouvernementales en matière d'éducation des adultes, d'établir un bilan annuel des réalisations, de recommander annuellement au gouvernement les crédits à allouer aux divers volets de l'action gouvernementale en éducation des adultes et, au besoin, d'évaluer et de préciser les principales orientations de cette action.

RESPONSABILITÉ DE RÉALISATION: Secrétariat à l'Education des adultes

PAR:

DATE: 18 mars 1985

Gouvernement du Québec
Ministère du Conseil exécutif
Secrétariat à l'éducation des adultes

FICHE DE RÉALISATION — UN PROJET D'EDUCATION PERMANENTE

NO: B.3.1.2

MAÎTRE D'OEUVRE: Comité ministériel - SEA

ORIENTATION: Structures organisationnelles (La concertation gouvernementale)

ECHÉANCIER: Réalisé

MESURE: Création d'un secrétariat à l'éducation des adultes

ÉTAT DE LA RÉALISATION:

Juin 1984

Mandat du Secrétariat

- Préparer les réunions et assurer le suivi des décisions du Comité ministériel.
- Préparer les réunions et assurer le suivi des décisions du Comité interministériel.
- Préparer les analyses requises pour la réalisation du mandat des Comités ministériel et interministériel.
- Coordonner l'organisation et assurer le suivi des rencontres nationales de concertation sur l'éducation des adultes.
- Assister à titre d'observateur aux réunions du Comité permanent MEQ-MMSR en éducation des adultes.
- Maintenir des relations entre les Comités ministériel et interministériel et les ministères impliqués en éducation des adultes par le biais de répondants aux fins de recueillir les informations nécessaires à la réalisation du mandat desdits comités.
- Offrir aux organismes concernés un service d'accueil et référence en matière de politiques et d'orientations gouvernementales en éducation des adultes.

RESPONSABILITÉ DE RÉALISATION: Secrétariat à l'Education des adultes

DATE: 18 mars 1985

PAR:

Gouvernement du Québec
Ministère du Conseil exécutif
Secrétariat à l'éducation des adultes

FICHE DE RÉALISATION — UN PROJET D'EDUCATION PERMANENTE

NO: 8.3.2.1

ORIENTATION: Structures organisationnelles (La concertation Education-Main-d'oeuvre)

MAÎTRE D'OEUVRE: Main-d'oeuvre et Sécurité du revenu/Education/ MESST

MESURE: Mécanisme permanent trilatéral où chacun des trois ministères agira comme responsable dans son champ d'action spécifique.

ÉCHÉANCIER: Réalisé

ÉTAT DE LA RÉALISATION:

Le Comité trilatéral a comme mandat:

- D'orienter et d'approuver les plans de transfert des ressources humaines et financières du ministère de l'Education au ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu;
- D'orienter et approuver les plans de transfert des CFP aux réseaux scolaires, des immeubles et des équipements destinés à la dispensation de la formation professionnelle;
- Coordonner et évaluer la mise en oeuvre et les travaux des tables régionales de concertation et des services d'accueil, de référence et de reconnaissance des acquis;
- De coordonner et évaluer la mise en oeuvre et les travaux des tables nationales sectorielles de concertation;
- D'assurer la cohérence entre les trois Ministères quant à la revue de programmes et à la défence des crédits en matière de formation professionnelle des adultes;
- De convenir des modalités d'application des programmes conjoints MEQ-MMSR et MESST

RESPONSABILITÉ DE RÉALISATION: MMSR/MEQ/MESST

PAR:

DATE: 18 mars 1985

Gouvernement du Québec
Ministère du Conseil exécutif
Secrétariat à l'éducation des adultes

FICHE DE RÉALISATION — **UN PROJET D'EDUCATION PERMANENTE** — **NO:** 8.3.3.1.1

ORIENTATION Structures organisationnelles (à la Main-d'oeuvre et à la Sécurité du revenu)

MAITRE D'OEUVRE Main-d'oeuvre et Sécurité du revenu

ECHEANCIER Automne 1984

MESURE Mise en place d'une Direction générale de la formation professionnelle

ETAT DE LA REALISATION

Pour s'acquitter de ses nouvelles responsabilités et pour rejoindre les objectifs qu'il s'est fixés, le MMSR s'est doté d'une Direction générale de la formation professionnelle. La mise en place de cette structure, formellement entérinée par le gouvernement du Québec à l'hiver 1985, devient l'élément-clé de l'opérationnalisation de l'énoncé gouvernemental portant sur l'orientation et les plans d'actions en éducation des adultes.

Cette mise en place de la DGFP s'est appuyée sur les principaux éléments suivants:

- Le projet gouvernemental d'éducation permanente de février 1984 qui confirmait le rôle premier du ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu dans l'orientation, l'élaboration et la mise en oeuvre des interventions gouvernementales visant le développement de la main-d'oeuvre et de l'emploi.

- L'implication des partenaires socio-économiques dans l'élaboration, la gestion des programmes de formation professionnelle des adultes et dans la détermination des besoins de formation de la main-d'oeuvre, doit être considérée comme fondamentale. Cette implication a été rendue possible par la revalorisation des Commissions de formation professionnelle.

- Le transfert de responsabilité du ministère de l'Education vers le ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu notamment sur la gestion des activités de formation découlant de l'Accord Canada-Québec et de divers programmes québécois de formation professionnelle de la Main-d'oeuvre. Onze personnes du ministère de l'Education sont déjà transférées au ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu; d'autres s'y ajouteront au cours de l'année.

- La volonté du ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu de se donner les moyens pour répondre adéquatement aux impératifs du projet d'éducation des adultes et plus précisément en ce qui concerne le développement de la formation professionnelle de la main-d'oeuvre. Cette volonté du Ministère se confirmait par la création d'une direction provisoire de la formation professionnelle.

A partir du printemps 1985, la DGFP dotera ses postes permanents, dont le nombre s'élève à près d'une centaine, et travaillera à atteindre, dans les mois à venir, sa vitesse de croisière.

Gouvernement du Québec
Ministère du Conseil exécutif
Secrétariat à l'éducation des adultes

UN PROJET D'EDUCATION PERMANENTE

FICHE DE RÉALISATION

NO: B. 3.3.2.1

MAÎTRE D'OEUVRE: MEQ/MMEST

ORIENTATION: Structures organisationnelles (À l'éducation)

ÉCHÉANCIER: Réalisé

MESURE: Responsabilité vis-à-vis l'éducation des adultes à être assumée par la Direction générale de l'enseignement collégial, le secteur préscolaire, primaire et secondaire et le secteur de la planification.

ÉTAT DE LA RÉALISATION:

La Direction générale de l'enseignement collégial a pris en charge la responsabilité de l'éducation des adultes pour le réseau collégial.

Tous les services de la DGEC ont pris en charge des volets de ce dossier relevant de leur compétence.

Un service de formation aux adultes a été mis sur pied pour s'occuper principalement des programmes de formation destinés aux adultes. Ce service verra son mandat s'élargir à la suite de la création du M.E.S.S.T.

RESPONSABILITÉ DE RÉALISATION:

PAR: MESST

DATE: